

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 361

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

TRANSMISSION DES
SAVOIRS ET
DÉMOCRATISATION DE LA
CULTURE



PROGRAMME 361
**Transmission des savoirs et démocratisation de la
culture**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Noël CORBIN

Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle

Responsable du programme n° 361 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » regroupe l'ensemble des crédits liés à l'action culturelle, au soutien à la langue française et aux langues de France ainsi qu'aux politiques d'enseignement supérieur et de recherche. En 2021, le ministère a mis en œuvre ces priorités au plus près des publics et des territoires et a ainsi porté un renforcement des capacités financières des acteurs locaux en poursuivant et en confortant le processus de déconcentration des crédits d'intervention.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE (ESC)

En 2021, le ministère de la Culture a poursuivi ses efforts en matière de structuration de l'enseignement supérieur Culture (ESC), qui regroupe près de 37 000 étudiants dans les secteurs de l'architecture, du patrimoine, des arts plastiques, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Les établissements de l'ESC sont tous, quelle que soit leur situation statutaire, sous le contrôle pédagogique de l'État et délivrent des diplômes nationaux créés par le ministère et déjà très largement intégrés dans le schéma Licence, Master, Doctorat (LMD). En 2021, la coopération des établissements de l'enseignement supérieur Culture avec les universités a été poursuivie et encouragée par le ministère, qui a notamment soutenu le développement de partenariats avec les acteurs de la formation et de la recherche. Fin 2021, 66 établissements participent aux regroupements universitaires et scientifiques constitués sur l'ensemble du territoire, présents dans 11 établissements expérimentaux (EPEX), 8 communautés d'universités et établissements (COMUE) et dans 5 associations d'établissements.

Afin de renforcer la diversité sociale, culturelle et géographique des étudiants admis dans les formations de l'enseignement supérieur Culture, le ministère de la Culture soutient depuis 2020 diverses actions, comme l'ouverture de classes préparatoires publiques pour l'ESC dans de nouveaux domaines. A ce titre, la loi LCAP a également mis en place un système d'agrément des classes préparatoires publiques en arts plastiques et en spectacle vivant ainsi que l'octroi à leurs élèves du statut d'étudiant. Les agréments octroyés sur demande des établissements créés par la loi LCAP ont été poursuivis en 2021. Par ailleurs, le dispositif CulturePro, visant à ouvrir un accès facilité à des dispositifs tels que les ateliers de fabrication (*fablab*), les incubateurs, les couveuses d'entreprises, les pépinières, les espaces de co-travail (*coworking*) et les junior-entreprises aux étudiants et jeunes diplômés, a fait l'objet en 2021 d'une nouvelle édition avec des moyens renforcés (portés à 1,5 M€) et les projets soutenus qui visaient prioritairement à favoriser la mise en valeur des étudiants diplômés depuis 2019 en réponse aux difficultés rencontrées du fait de la crise sanitaire. En 2021, 54 établissements de l'ESC sur 99 ont obtenu ou renouvelé leur Charte Erasmus (dont 8 établissements qui l'ont obtenue pour la première fois).

DÉMOCRATISATION CULTURELLE ET ACCÈS A LA CULTURE

La démocratisation culturelle et l'accès de tous à la culture, particulièrement des enfants et des jeunes, des habitants des territoires prioritaires et des personnes en situations spécifiques, constituent la priorité de ce quinquennat, conformément aux orientations données par le président de la République. Ce dernier a en effet fixé un objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC), soit 100 % des enfants bénéficiant de cette politique.

En 2021, les crédits ont atteint 263,11 M€ en AE et 263,92 M€ en CP pour l'ensemble des politiques culturelles en faveur de l'accès à la culture, dont 115,86 M€ en AE et 116,05 M€ en CP pour l'éducation artistique et culturelle (hors pass Culture). Les ministres de la Culture et de l'Éducation nationale ont travaillé conjointement à mettre en œuvre deux priorités : le développement de la pratique artistique à l'école (notamment le chant choral et plus généralement les pratiques musicales collectives) et le renforcement de la place du livre et de la lecture. Dans le contexte de crise sanitaire les deux ministères ont travaillé conjointement pour proposer des activités pendant les vacances d'été en développant "Vacances apprenantes" et "Été culturel".

Les réseaux de lecture publique, du spectacle vivant, du patrimoine et de la création ont été mobilisés pour favoriser la découverte de lieux culturels et d'œuvres in situ. La prise en compte de tous les temps de vie de l'enfant s'est développée en partenariat avec les collectivités, via la politique de contractualisation menée par les DRAC, de la toute petite enfance, avec l'éveil artistique et culturel, jusqu'à l'âge adulte. Enfin, les efforts du ministère ont également porté sur la prise en compte des enfants et des jeunes en situation spécifique : handicap, décrochage scolaire et protection judiciaire de la jeunesse.

Après plus de deux ans d'expérimentation dans 5 puis 14 départements, le pass Culture a été généralisé le 20 mai 2021 à l'ensemble du territoire français métropolitain ainsi qu'en Outre-mer, afin de favoriser les pratiques culturelles des jeunes. Le crédit mis à disposition des jeunes bénéficiaires passe alors de 500 à 300 € à 18 ans ; 200 € étant redéployés sur le projet de pass Culture à destination des collégiens et lycéens. En effet, après une phase de test débutée à l'automne 2021 dans une vingtaine d'établissements scolaires des académies de Rennes et de Versailles, le pass Culture est étendu depuis le 1^{er} janvier 2022 aux jeunes dès le collège. Cette extension du pass Culture permet d'articuler totalement le dispositif au parcours d'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes.

Outre le soutien aux fédérations nationales de pratique artistique en amateur et la mise en œuvre du fonds d'initiative aux pratiques artistiques et culturelles des amateurs (FEIACA), le plan en faveur des fanfares mis en œuvre en 2021 a permis de soutenir l'activité de plus de 300 associations et sociétés musicales.

En ce qui concerne la priorité territoriale, le ministère a renforcé le maillage culturel par la contractualisation avec les collectivités territoriales autour de deux axes forts : la jeunesse (conventionnement 100% EAC) et les actions dans les territoires de la politique de la ville, les villes moyennes et les zones rurales. Le déploiement des Micro-folies s'est par ailleurs poursuivi dans les territoires prioritaires. Le ministère a également renforcé ses actions concernant le développement culturel des territoires et le tourisme culturel en créant le label Capitale française de la Culture. Ce label distinguera, tous les deux ans, une commune ou un groupement de communes de 20 000 à 200 000 habitants se démarquant par le soutien à la création, la valorisation du patrimoine, la transmission artistique et culturelle, la mobilisation des habitants, ainsi que l'implication des artistes et acteurs culturels implantés sur le territoire.

Le dispositif « Été culturel » a été reconduit en 2021 pour permettre aux artistes, fragilisés par la crise, de renouer avec les publics et offrir aux habitants des rencontres artistiques et culturelles en particulier, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les zones rurales de l'hexagone et des Outre-mer. Les opérateurs nationaux se sont également fortement mobilisés dans la mise en œuvre de l'été culturel, en déployant des actions spécifiques dédiées à l'accueil des publics éloignés des institutions culturelles.

Enfin, le ministère a développé une politique volontariste de soutien à l'innovation numérique, en tissant de nouveaux liens avec les acteurs du numérique, dans le secteur de l'économie numérique comme dans celui de la recherche et développement (R&D).

UNE POLITIQUE POUR LA LANGUE FRANÇAISE ET LE PLURILINGUISME

En 2021, le ministère de la Culture, en s'appuyant notamment sur la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, a concrétisé plusieurs projets majeurs notamment :

- Le *Dictionnaire des francophones*, numérique et collaboratif, accessible sur téléphone portable, lancé officiellement en mars 2021, il a rencontré un large écho auprès du public (environ 100 000 visites par mois) et n'a cessé de s'enrichir, depuis lors, de contenus nouveaux ;
- La mise en place de *Pactes linguistiques*, qui permettent de coordonner et d'animer au plan des territoires la politique en faveur de la langue française, de la francophonie et des langues régionales dont le premier pacte linguistique a été signé en décembre 2020 par l'État (ministère de la Culture), le Conseil régional des Hauts-de-France et la Communauté de communes Retz-en-Valois.

L'organisation d'*États généraux du multilinguisme dans les Outre-mer* qui, 10 ans après ceux de Cayenne, a permis de faire un point sur la politique des langues conduites en Outre-mer et de tracer des perspectives nouvelles pour un développement linguistique équilibré de ces territoires. Ces États généraux se sont tenus en présence de la ministre du 25 au 28 octobre 2021 à La Réunion, rassemblant plus de 200 responsables et experts venus de tous les territoires ultramarins.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE CULTURELLE

En 2021, le ministère de la Culture a procédé à l'évaluation de la stratégie de recherche définie pour la période 2017-2020 et engagé les travaux d'élaboration d'une nouvelle stratégie, en lien étroit avec la stratégie nationale de la recherche (SNR), pilotée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Le ministère a mené des actions en vue d'améliorer les modes de suivi, d'évaluation et de valorisation des travaux de recherche, notamment en lien avec l'Observatoire des sciences et techniques (OST) du Haut Conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

L'action du ministère de la Culture s'appuie désormais sur le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC). Il a pour mission d'assurer la cohérence des formations et de la recherche culturelle et rend à cet égard un avis sur les orientations générales de la politique du ministère en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans le domaine artistique et culturel.

L'action du ministère a permis également de continuer à construire et à soutenir des pôles d'excellence scientifique en lien étroit avec des unités mixtes de recherche et des réseaux de partenaires français. Cette dynamique a été renforcée par des projets « Equipex » et « Labex » ainsi que par les nouveaux projets d'Ecoles universitaires de recherche (EUR) mises en place dans le cadre du PIA en 2017, dont deux projets sélectionnés impliquent des partenaires du ministère de la Culture. Ce dernier s'est également associé à l'élaboration de la stratégie des « sciences par et pour la société », issue de la loi pluriannuelle de la programmation de la recherche (LPPR) et a maintenu en 2021 son objectif de renforcer la participation de ses équipes de recherche aux programmes de l'Agence nationale de la recherche (ANR) ainsi qu'au programme européen de recherche et d'innovation « Horizon 2020 » en soutenant des actions de veille sur les appels à projets européens et d'aide au montage de projets.

LA DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (CSTI)

Le ministère de la Culture a également pour mission d'assurer, en coordination avec le MESRI, la diffusion au plus large public des connaissances scientifiques et techniques et des enjeux de société liés au développement des sciences et techniques. Cette action est conduite par l'établissement public Universcience dont la mission est, d'une part, de rendre accessibles à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels et, d'autre part, de présenter les enjeux de société liés à leurs évolutions. En 2021, l'établissement a poursuivi ses actions permettant d'accroître sa visibilité tant sur le plan national que sur le plan européen et international grâce à une offre culturelle et scientifique particulièrement diversifiée sur site, hors les murs et dématérialisée. Il a également approfondi le modèle partenarial selon lequel est élaborée et diffusée son offre.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur

INDICATEUR 1.1 : Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture

OBJECTIF 2 : Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle

INDICATEUR 2.1 : Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle

INDICATEUR 2.2 : Mesure de l'effort en faveur des territoires prioritaires (% des crédits)

OBJECTIF 3 : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique

INDICATEUR 3.1 : Évolution du nombre annuel de visiteurs physiques d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

INDICATEUR 3.2 : Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience

OBJECTIF 4 : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres

INDICATEUR 4.1 : Part des ressources propres d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur****INDICATEUR mission****1.1 – Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Architecture et patrimoine	%	90	88	91	91	91	91
Arts Plastiques	%	61	73	66	75	79	66
Spectacle vivant et cinéma	%	93	89	94	94	87	94
Établissements d'ESC global	%	82	84	84	85	87	84

Commentaires techniques

L'enquête d'insertion a été mise en place en 2008 et renouvelée annuellement depuis lors en collaboration avec l'ensemble des directions générales et des EP concernés.

L'enquête porte sur les titulaires d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur Culture (ESC) acquis en 2018 dans l'un des 96 établissements ayant participé à l'enquête, c'est-à-dire ayant fourni son annuaire des diplômés 2018.

Sur 10 427 diplômés 2018 recensés par les établissements d'enseignement, 10 332 étaient dotés d'une adresse mail valide permettant de leur adresser le questionnaire. La collecte a eu lieu entre le 18 février 2022 et le 16 mars 2022 avec une transmission des listes de non répondants aux écoles le 01 mars 2022 et le 11 mars 2022. 3 932 diplômés ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 38 % (sur la base de 10 332 questionnaires envoyés). L'investissement de certains établissements dans les relances des non répondants a permis d'avoir un taux de réponse élevé allant jusqu'à 80 % des diplômés interrogés de certains établissements (École de Chaillot).

Les réponses possibles à l'enquête sont les suivantes : en activité, en recherche d'emploi, en formation (y compris stagiaire, en alternance, en formation continue, etc.), sans activité, autre. Une question suivante permet de préciser si l'activité est en rapport ou non avec la formation.

Le calcul est le suivant :

- au numérateur : nombre de diplômés (n-3) ayant un emploi (en rapport avec la formation ou pas)
- au dénominateur : nombre de diplômés (n-3) ayant un emploi + nombre de diplômés (n-3) en recherche d'emploi + les diplômés se trouvant dans d'autres situations.

Sont donc laissés hors du dénominateur les diplômés (n-3) en formation au moment de l'enquête ou ayant obtenu en second diplôme entre 2018 et 2020.

La 1ère ligne correspond aux résultats pour les diplômés des écoles nationales supérieures d'architecture, de l'INP et de l'École du Louvre, la 2ème ligne aux résultats des diplômés des écoles nationales supérieures d'art, la 3ème ligne à ceux des diplômés d'établissements d'ESC dans le domaine du spectacle vivant et du cinéma et la 4ème ligne présente les résultats globaux.

Source des données : enquête ESC menée par le ministère entre le 25 janvier 2022 et le 16 mars 2022.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux d'insertion est calculé sur la base des entrants sur le marché du travail. Sont exclus les diplômés qui ont poursuivi leurs études après leur premier diplôme ou qui sont encore en formation au moment de l'enquête.

87 % des diplômés sont en activité professionnelle 3 ans après leur entrée sur le marché du travail, la plupart dans le champ de leur diplôme (55 %). 10 % sont en recherche d'emploi, 2 % sont dans une autre situation. Cette répartition diffère cependant selon la filière.

91 % des diplômés de l'architecture et du patrimoine sont en emploi 3 ans après leur sortie et la plupart estiment exercer leur activité dans le champ de leur diplôme (58 %).

Les diplômés des arts plastiques connaissent une insertion professionnelle plus difficile que celle des autres filières. Ainsi seuls 79 % d'entre eux sont en emploi au moment de l'enquête et 47 % seulement dans le champ de leur diplôme.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Objectifs et indicateurs de performance

Le taux d'insertion professionnelle des diplômés du spectacle vivant et du cinéma s'établit à un niveau relativement élevé, 87 % d'entre eux sont en activité 3 ans après la sortie de l'enseignement supérieur, la plupart déclarent exercer un métier en rapport avec leur diplôme (60 % des actifs en emploi estiment être insérés dans le champ).

Cependant, ces taux d'insertion cachent des disparités de situation d'emploi entre les diplômés et ne prend pas en compte les cas de précarité (multiplication de CDD courts et auto-entrepreneuriat avec un seul donneur d'ordre notamment). Dans l'exploitation complémentaire de l'enquête, l'accent sera mis sur les différentes formes de l'emploi et la pluriactivité des diplômés de l'ESC.

OBJECTIF

2 – Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle

INDICATEUR mission**2.1 – Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des enfants scolarisés en école ou collège se voyant proposer une action d'EAC en temps scolaire	%	75	Non applicable	88	70	65	100

Commentaires techniques

Cet indicateur permet de mesurer la poursuite de l'objectif fixé par le président de la République, c'est-à-dire 100 % d'enfants bénéficiaires d'actions d'EAC en temps scolaire en 2022.

L'indicateur résulte donc :

- au numérateur, du nombre d'enfants bénéficiant d'une activité EAC en établissement scolaire ;
- au dénominateur, du nombre d'enfants scolarisés en établissement ;
- des données de base agrégées et pondérées suivant l'échantillon.

Source des données :

Le mode de calcul de cet indicateur a évolué en 2021 et s'appuie désormais sur les données de l'application Adage (système d'information du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des Sports) qui recense les actions d'EAC dans les établissements scolaires.

INDICATEUR**2.2 – Mesure de l'effort en faveur des territoires prioritaires (% des crédits)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des crédits de l'action 2 (éducation artistique et culturelle et accès à la culture) dirigés vers les territoires prioritaires par rapport à la totalité des crédits de l'action 2	%	5,09	22,32	30	25	18,97	30

Commentaires techniques

L'indicateur résulte :

- au numérateur, du montant des crédits déployés vers les territoires prioritaires ;

- au dénominateur, du montant total des crédits de l'action 2 du programme 361.

La définition des territoires prioritaires s'appuie sur :

- la géographie de la politique de la ville ;
- les territoires intégrés dans le dispositif "Action Cœur de ville" (ou autre dispositif défini par le gouvernement comme prioritaire) ;
- la cartographie prioritaire définie par la DRAC, laissant à chacune le rôle de la définir en fonction des spécificités de son territoire, en lien avec les autres services déconcentrés et les collectivités.
- l'administration s'attachera à vérifier la bonne mise en place et l'absence d'erreur manifeste de cette cartographie.

Source des données : Les données sont collectées via les outils de programmation et de gestion financière Chorus et Arpège.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle (indicateur 2.1)

L'éducation artistique et culturelle (EAC) constitue un instrument puissant au service de l'égalité des chances : c'est pour cette raison que le président de la République a fait de sa généralisation une priorité. En effet, les arts et la culture enrichissent et diversifient les apprentissages, favorisent l'épanouissement personnel, la capacité à penser et à faire des choix par soi-même.

Pour parvenir à cette généralisation, le Gouvernement s'est fixé l'objectif « 100% EAC » consistant à permettre à tous les élèves de bénéficier, chaque année, d'une action d'EAC, assurant un bon équilibre entre les objectifs de transmission (histoire des arts, découvertes des œuvres), de rencontre avec les artistes et de découverte par les enfants, à travers la pratique, de leur propre créativité.

Alors que les périodes de confinement ont mis un frein important aux interventions d'EAC dans les écoles et surtout à la fréquentation des lieux culturels fermés pendant plusieurs mois, 65% des élèves ont tout de même pu bénéficier d'une action d'EAC durant l'année scolaire 2020-2021. Les projets en lien avec le livre et la lecture ont, assez naturellement, progressé, tandis que les projets en lien avec la fréquentation de lieux culturels et les pratiques collectives, telle le chant, ont été plus affectés. Ces résultats témoignent toutefois de l'ancrage bien réel de l'éducation artistique et culturelle dans les projets éducatifs des établissements et de la mobilisation constante de l'ensemble des acteurs éducatifs et culturels pour maintenir ces propositions pour une majorité d'élèves, même au plus fort de la crise sanitaire.

Effort de développement de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires prioritaires (indicateur 2.2)

La mesure de cet indicateur pour l'année 2021 permet de relever un taux de 18,97%.

Ce résultat a été obtenu à partir des crédits consommés sur l'action 2 du programme 361, valorisés par les axes analytiques du système informatique ministériel Arpège. Celui-ci permet en effet d'identifier les crédits déployés vers les territoires prioritaires (politique de la ville et territoires ruraux) sur l'ensemble des crédits de l'action 2 du programme (EAC et accès à la culture).

La réalisation 2021 est inférieure à la prévision inscrite dans le PAP 2021 car une partie des dépenses correspondantes n'est pas identifiée. En effet, les crédits déployés en faveur des territoires prioritaires n'ont pas été retracés dans les outils de programmation sur les axes dédiés, pour les DRAC Centre Val-de-Loire, Corse, Ile-de-France, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**3 – Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique****INDICATEUR****3.1 – Évolution du nombre annuel de visiteurs physiques d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Fréquentation physique	millions	2,92	0,79	1,07	0,56	1,03	Non connu

Commentaires techniquesMode de calcul :

Pour rappel, la fréquentation physique est égale à la somme de la fréquentation des espaces payants des 2 sites exploités par l'établissement (Palais de la Découverte et Cité des sciences et de l'industrie), de la fréquentation des espaces ressources de ces 2 sites et de la fréquentation de la Géode. A compter de 2016, la fréquentation de la Géode n'est plus incluse dans la fréquentation physique globale (payante et gratuite). Elle est ainsi cohérente avec les modalités de calcul retenues pour le COP.

A noter : Fermeture du Palais de la Découverte fin 2020 pour travaux et ouverture de la structure éphémère des Étincelles du Palais de la découverte en juin 2021.

Source des données :

Universcience, direction du développement des publics et de la communication (DDPC)

INDICATEUR**3.2 – Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience	%	76,9	74,6	75,5	75	71,2	Non connu

Commentaires techniquesMode de calcul :

Le taux de satisfaction des visiteurs est obtenu en calculant la moyenne pondérée de la fréquentation de chacun des sites Expositions, Cités des enfants et Grands Événements. Le site des Étincelles du Palais de la Découverte n'est pas intégré en 2021 en raison de l'absence de dispositif d'enquête de mesure de satisfaction sur site.

La moyenne est pondérée mensuellement en fonction du poids de la fréquentation de chaque site / espace dans la fréquentation mensuelle totale, et pondérée annuellement en fonction du poids relatif de la fréquentation de chaque mois de l'année.

On calcule ici la part des visiteurs d'Universcience attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite. Il s'agit d'un indicateur composite élaboré par l'établissement permettant de noter tous les aspects d'une visite. Il est suivi en priorité par les observatoires permanents des publics organisés in situ et complété par un questionnaire « relationnel » online adressé à tous les acheteurs de billets en ligne.

Sources des données :

Universcience, délégation stratégie, prospective et grands événements (DSP-GE)

ANALYSE DES RÉSULTATS

La fréquentation d'Universcience en 2021 s'est élevée à 1 035 249 visiteurs (dont 923 769 payants), contre 793 008 en 2020, soit une hausse de 31 %. Cette fréquentation se répartit entre 983 797 visiteurs à la Cité des sciences et de l'industrie, et 51 452 aux Étincelles du Palais de la découverte, structure éphémère inaugurée le 9 juin 2021.

Ces niveaux de fréquentation continuent de traduire l'impact profond de la crise sanitaire sur les activités de l'établissement. Ainsi, la Cité des sciences et de l'industrie n'a pu ouvrir que 198 jours (légèrement plus qu'en 2020 avec 171 jours) et les Étincelles du Palais de la découverte, 176 jours. Il convient toutefois de souligner les bons résultats de fréquentation observés à compter de la réouverture s'agissant en particulier des publics individuels. La reprise est plus progressive concernant les publics scolaires et la fréquentation des touristes, notamment internationaux, demeure quant à elle particulièrement en retrait.

La cible actualisée 2021 (sensiblement inférieure à la prévision initiale du PAP, construite sur une hypothèse d'ouverture en année pleine) est largement réalisée.

Le taux de satisfaction pondéré des visiteurs en 2021 s'établit à 71,2 %, inférieur de presque 4 points à l'objectif révisé de 75%. Ces résultats, en baisse par rapport à 2020, résultent notamment des facteurs suivants :

- ils intègrent les résultats d'une importante enquête de l'observatoire des publics en direction des acheteurs de billets en ligne ; or, la satisfaction « à froid » mesurée par les enquêtes en ligne est en général moins élevée que celle mesurée sur place ;
- la fermeture pour travaux du Palais de la découverte, dont les taux de satisfaction étaient particulièrement élevés, a pénalisé le taux de satisfaction moyen de l'établissement ;
- la fermeture au public jusqu'au mois de mai a accru le poids des vacances de la Toussaint dans la pondération générale (17 % en 2021 contre 10 % en année complète comme 2019) ; or, cette période de l'année se caractérise par des niveaux de fréquentation élevés et la saturation de certains espaces a pu occasionner une gêne pour les visiteurs conduisant à une moindre satisfaction.

OBJECTIF

4 – Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres

INDICATEUR

4.1 – Part des ressources propres d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de ressources propres d'Universcience	%	22,76	9,94	12,35	9,1	11,91	Non connu

Commentaires techniques

Mode de calcul :

Il se fonde sur un périmètre comprenant les agrégats pertinents sur lesquels une croissance peut être constatée d'un exercice au suivant.

Ce périmètre de ressources propres est composé par la billetterie et les abonnements, les espaces locatifs, les concessions, les éditions, les produits dérivés, le chiffre d'affaires hors les murs, les mécénats et les partenariats. Ce montant de ressources, divisé par le montant total des ressources propres et de la subvention de fonctionnement par année, indique la part des ressources propres. Les subventions liées aux investissements sont exclues du périmètre de calcul.

Sources des données :

Universcience, direction financière et juridique (DFJ)

ANALYSE DES RÉSULTATS

Après une diminution de plus de 60 % en 2020 par rapport à 2019, le niveau des ressources propres de l'établissement demeure en retrait par rapport aux étages de 2018 ou 2019 mais amorce cependant une reprise (+25,5 % en valeur par rapport à 2020, avec 12,8 M€ encaissés sur l'exercice 2021) traduisant les bons résultats de fréquentation observés au second semestre. Avec un taux de ressources propres de 11,91 %, le réalisé 2021 est ainsi supérieur à la cible (9,1 % en prévision actualisée, en diminution par rapport à la prévision initiale du PAP qui avait été construite sur l'hypothèse d'une ouverture au public en année pleine).

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	139 760 007 140 368 382	5 797 169 3 221 232	90 099 936 69 078 989	9 896 581 31 344 528	245 553 693 244 013 131	247 353 693
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 000 000 8 777 710	57 420	216 180 506 254 163 197	100 000	220 180 506 263 098 327	220 180 506
03 – Langue française et langues de France	310 390		3 224 338 3 974 116		3 224 338 4 284 506	3 224 338
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	106 234 953 101 437 409	503 125 728 705	4 692 058 4 426 381	1 148 190 27 938 714	112 578 326 134 531 210	113 508 326
Total des AE prévues en LFI	249 994 960	6 300 294	314 196 838	11 044 771	581 536 863	584 266 863
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 403 754 (hors titre 2)			+1 403 754	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+71 969 721 (hors titre 2)			+71 969 721	
Total des AE ouvertes		654 910 338 (hors titre 2)			654 910 338	
Total des AE consommées	250 893 890	4 007 357	331 642 684	59 383 242	645 927 174	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	139 760 007 140 234 189	3 181 026 6 237 855	88 347 476 91 622 755	9 896 581 10 980 528	241 185 090 249 075 327	242 985 090
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 000 000 8 774 449		216 353 805 255 040 805	100 000	220 353 805 263 915 254	220 353 805
03 – Langue française et langues de France	227 522		3 224 338 3 980 616		3 224 338 4 208 138	3 224 338
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	105 540 455 100 547 590	503 125 1 656 801	4 692 058 4 610 440	1 148 190 27 938 714	111 883 828 134 753 545	112 813 828
Total des CP prévus en LFI	249 300 462	3 684 151	312 617 677	11 044 771	576 647 061	579 377 061
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 403 754 (hors titre 2)			+1 403 754	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+76 924 176 (hors titre 2)			+76 924 176	
Total des CP ouverts		654 974 991 (hors titre 2)			654 974 991	
Total des CP consommés	249 783 750	7 894 656	355 254 617	39 019 242	651 952 264	

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	139 125 550 140 116 524	5 797 169 25 219 672	82 799 936 80 301 038	9 396 581 10 503 917	237 119 236	243 019 236 256 141 152
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 000 000 14 065 923		194 183 353 184 199 583		198 183 353	198 183 353 198 265 506
03 – Langue française et langues de France	168 689		3 224 338 3 249 941		3 224 338	3 224 338 3 418 630
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique					0	0 0
Total des AE prévues en LFI	143 125 550	5 797 169	280 207 627	9 396 581	438 526 927	444 426 927
Total des AE consommées	154 351 136	25 219 672	267 750 563	10 503 917		457 825 289

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	139 125 550 140 623 517	3 181 026 1 894 547	81 199 936 78 030 034	9 396 581 10 341 702	232 903 093	238 803 093 230 889 801
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 000 000 14 860 720	24 413	194 356 652 183 791 263		198 356 652	198 356 652 198 676 396
03 – Langue française et langues de France	180 105		3 224 338 3 244 941		3 224 338	3 224 338 3 425 047
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique					0	0 0
Total des CP prévus en LFI	143 125 550	3 181 026	278 780 926	9 396 581	434 484 083	440 384 083
Total des CP consommés	155 664 342	1 918 959	265 066 239	10 341 702		432 991 243

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	154 351 136	249 994 960	250 893 890	155 664 342	249 300 462	249 783 750
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 951 467	3 798 602	7 121 152	3 802 370	3 104 104	6 011 088
Subventions pour charges de service public	151 399 670	246 196 358	243 772 739	151 861 972	246 196 358	243 772 662

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 5 – Dépenses d'investissement	25 219 672	6 300 294	4 007 357	1 918 959	3 684 151	7 894 656
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	25 219 672	6 300 294	3 931 556	1 918 959	3 684 151	7 880 668
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	75 802	0	0	13 987
Titre 6 – Dépenses d'intervention	267 750 563	314 196 838	331 642 684	265 066 239	312 617 677	355 254 617
Transferts aux ménages	26 268 487	29 855 462	39 713 725	26 273 584	29 855 462	39 718 144
Transferts aux entreprises	41 127 565	61 000 000	109 139 223	41 568 889	61 000 000	109 099 123
Transferts aux collectivités territoriales	57 678 376	65 613 165	35 980 854	57 470 092	63 860 705	59 549 473
Transferts aux autres collectivités	142 676 136	157 728 211	146 808 882	139 753 674	157 901 510	146 887 876
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	10 503 917	11 044 771	59 383 242	10 341 702	11 044 771	39 019 242
Dotations en fonds propres	10 503 917	11 044 771	59 383 242	10 341 702	11 044 771	39 019 242
Total hors FdC et AdP		581 536 863			576 647 061	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+73 373 475			+78 327 930	
Total*	457 825 289	654 910 338	645 927 174	432 991 243	654 974 991	651 952 264

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses		2 730 000	1 403 754		2 730 000	1 403 754
Total		2 730 000	1 403 754		2 730 000	1 403 754

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2021		32 600		32 600				
Total		32 600		32 600				

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2021		123 100		123 100				
04/2021		323 500		323 500				
05/2021		144 636		144 636				
07/2021		176 333		176 333				
08/2021		101 140		101 140				
09/2021		77 768		77 768				
10/2021		266 000		266 000				
11/2021		147 021		147 021				
12/2021		14 000		14 000				
Total		1 373 498		1 373 498				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2021		2 586 989		7 224 140				
Total		2 586 989		7 224 140				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021		14 747 436		13 802 000				
Total		14 747 436		13 802 000				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/07/2021						2 344		2 344
Total						2 344		2 344

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		250 000		250 000				
19/11/2021		15 000		15 000				
08/12/2021		1 140 000		1 140 000				
Total		1 405 000		1 405 000				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		515 780		2 015 780				
19/11/2021		266 000		266 000				
Total		781 780		2 281 780				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						3 988 744		3 988 744
01/12/2021		56 437 260		56 200 000				
Total		56 437 260		56 200 000		3 988 744		3 988 744

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		77 364 563		82 319 018		3 991 088		3 991 088

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		245 553 693 244 013 131	247 353 693 244 013 131		241 185 090 249 075 327	242 985 090 249 075 327
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		220 180 506 263 098 327	220 180 506 263 098 327		220 353 805 263 915 254	220 353 805 263 915 254
03 – Langue française et langues de France		3 224 338 4 284 506	3 224 338 4 284 506		3 224 338 4 208 138	3 224 338 4 208 138
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique		112 578 326 134 531 210	113 508 326 134 531 210		111 883 828 134 753 545	112 813 828 134 753 545
Total des crédits prévus en LFI *	0	581 536 863	581 536 863	0	576 647 061	576 647 061
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+73 373 475	+73 373 475		+78 327 930	+78 327 930
Total des crédits ouverts	0	654 910 338	654 910 338	0	654 974 991	654 974 991
Total des crédits consommés	0	645 927 174	645 927 174	0	651 952 264	651 952 264
Crédits ouverts - crédits consommés		+8 983 164	+8 983 164		+3 022 727	+3 022 727

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	583 739 710	583 739 710	0	578 849 908	578 849 908
Amendements	0	-2 202 847	-2 202 847	0	-2 202 847	-2 202 847
LFI	0	581 536 863	581 536 863	0	576 647 061	576 647 061

Le programme a vu ses crédits ouverts en LFI minorés de 2,2 M€ en AE=CP au titre de la mise en oeuvre de l'assurance interministérielle à la suite du vote d'amendements intervenus au cours des débats parlementaires.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements suivants ont impacté les crédits ouverts en gestion 2021 :

1/ Crédits hors dépenses de personnel

Loi de finances rectificatives (52,45 M€ en AE et 52,21 M€ en CP)

- la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a annulé 3 988 744 € de la réserve de précaution du programme ;
- la loi n°2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 a ouvert 56 437 260 € en AE et 56 200 000 € en CP.

Décrets de transfert et de virement (2,19 M€ en AE et 3,69 M€ en CP)

Transferts :

- +0,25 M€ en AE=CP depuis le programme 112 au titre du plan en faveur des fanfares et des harmonies ;
- +0,02 en AE=CP depuis le programme 102 au titre de la mise en place d'un portail du livre accessible ;
- +1,14 en M€ en AE=CP depuis le programme 231, au titre du transfert aides sectorielles étudiants.

Virements :

- +0,34 M€ en AE=CP en provenance du programme 224, destinés au financement des actions sociales dans les écoles nationales supérieures d'architecture ;
- +0,07 M€ en AE=CP en provenance du programme 224, destinés au financement du transfert d'une activité de formation à l'Institut National du Patrimoine ;
- +0,03 M€ en AE=CP au titre du transfert du poste de directeur de la recherche au CNSMDL ;
- +0,05 M€ en AE=CP au titre du transfert de postes et de crédits de 4 enseignants à l'école nationale supérieure d'art de Limoges ;
- +0,07 M€ en AE=CP au titre des transferts de postes et de crédits de 4 enseignants à l'école nationale supérieure d'art de Bourges ;
- +0,13 M€ en AE=CP afin de compenser le surcoût de la mise en place du cadre Albanel dans les ENSA ;
- - 0,01 M€ en AE=CP vers le programme 175 au titre du projet Europeana Archaeology porté par le Musée d'archéologie nationale (MAN) ;
- +0,06 en AE=CP en provenance du programme 224, destinés au financement de la régularisation du transfert de la masse salariale d'un enseignant de l'école nationale supérieure d'art de Limoges ;
- +0,05 en AE=CP en provenance du programme 224, destinés au financement de la masse salariale faisant suite au transfert d'un emploi à la Villa Arson de Nice ;
- +1,5 M€ en CP en provenance du programme 224, destinés au financement de la compensation du rattachement sur fonds de concours pour le projet de construction de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT).

Ouvertures de fonds de concours et attributions de produits (1,40 M€ en AE=CP) :

- 1,27 M€ en AE=CP portant ouverture de crédits au titre du fonds de concours n°12-00431 « Participation de la commission européenne pour la diffusion de la culture scientifique et technique » ;
- 0,10 M€ en AE=CP portant ouverture de crédits au titre du fonds de concours n°12-00888 « Participations diverses immeubles » ;
- 0,03 M€ en AE=CP portant ouverture de crédits au titre d'attribution de produits n°22-00273 « Valorisation patrimoniales par SCN du ministère de la Culture ».

Reports (17,33 M€ en AE et 21,03 M€ en CP)

- l'arrêté du 28 janvier 2021 portant report de crédits a ouvert 2 586 990 € en AE et 7 224 142 € en CP au titre du report des crédits de fonds de concours ;

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

- l'arrêté du 15 février 2021 portant report de crédits a ouvert 14 747 436 € en AE et 13 802 000 € en CP au titre du report de crédits de droit commun.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	18 232 746	18 232 746	0	18 037 154	18 037 154
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-14 244 002	-14 244 002	0	-14 048 410	-14 048 410
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	3 988 744	3 988 744	0	3 988 744	3 988 744

Un dégel de 14 244 002 € en AE et de 14 048 410 € en CP est intervenu en fin d'année 2021 afin de financer les besoins complémentaires identifiés en cours de gestion sur le pass Culture.

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	65 764 000				9 576 386	67 020 500	52 025 127
02 - Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 736 000				1 400	3 194 000	3 194 000
03 - Langue française et langues de France	1 480 000					1 480 000	1 480 000
Total	71 980 000				9 577 786	71 694 500	56 699 127

En 2021, les crédits exécutés au titre des CPER 2015-2020 sur le programme 361 ont notamment permis de financer et de finaliser certaines opérations d'investissement.

Les opérations financées en 2021 se décomposent comme suit :

Sur l'action 1 :

- 427 552 € en CP ont été exécutés au titre des travaux de relocalisation de l'Ecole supérieure d'art de Toulon sur le site de Chalucet ;
- 7 399 999 € en CP ont été exécutés au titre de la construction d'un nouvel Institut Méditerranéen de la Ville et des territoires à Marseille (école d'architecture - IMVT) ;
- 1 000 000 € en CP ont été consacrés à l'extension de l'école nationale d'architecture de Toulouse ;
- 67 699 € en CP ont été exécutés au titre de la remise à niveau des équipements de l'école du Fresnoy – Studio national des arts contemporains ;
- 681 136 € en CP ont été exécutés pour la restructuration de l'école supérieure des beaux-arts de Nantes.

Sur l'action 2 :

- 1 400 € en CP ont été exécutés au titre du financement du programme Aquitaine cultures connectés, programme de médiation et de valorisation numériques des cultures du territoire aquitain. Une erreur a été décelée dans la prévision en AE inscrites pour l'année 2021. En effet, ce montant prenait en compte la prévision 2021 au titre des CCT.

Génération CPER 2021-2027

Les CPER 2021-2027 étant en cours de finalisation, aucune consommation n'a été réalisée en 2021.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)**Génération 2019 - 2022**

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2021		Consommation 2021		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	820 000	432 500	432 500			277 000	277 000
Martinique	820 000	432 500	432 500			277 000	277 000
02 - Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	738 000	240 665	198 328			292 000	292 000
Guyane	738 000	240 665	198 328			292 000	292 000
Total	1 558 000	673 165	630 828			569 000	569 000

En 2021, plusieurs opérations au titre des contrats de convergence et de transformation (CCT) ont été suspendues à la suite des conséquences de la crise sanitaire dans les territoires ultramarins. Aucune consommation 2021 n'a donc été effectuée. Par ailleurs, le projet CCT Compagnonnage et e-culture de la Guyane ne relève plus du périmètre du programme 361 ; les crédits consacrés à cette opération ayant été transférés sur le programme 162 « Interventions territoriales de l'État » en 2020.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 654 910 338	CP ouverts en 2021 * (P1) 654 974 991
AE engagées en 2021 (E2) 645 927 174	CP consommés en 2021 (P2) 651 952 264
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 13 922 087
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 8 983 164	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 638 030 177

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 81 368 211					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 81 368 211	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 13 922 087	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 67 446 124	
AE engagées en 2021 (E2) 645 927 174	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 638 030 177	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 7 896 997	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 75 343 120	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 8 307 827
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 67 035 293

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Le montant des engagements sur les années antérieures non soldés par des paiements au 31 décembre 2020 s'élève à 81,37 M€. Les CP consommés en 2021 sur des engagements antérieurs à 2021 s'élèvent à 13,92 M€.

Les restes à payer s'élèvent à 75,34 M€. A titre d'exemples, les restes à payer les plus significatifs sont liés aux opérations suivantes :

- travaux de construction d'un nouvel IMVT et de relocation de l'ENSA Marseille (16,23 M€) ;
- travaux de rénovation de l'ENSA Toulouse (9,61 M€) ;
- construction d'une nouvelle ENSA à Cergy (10,75 M€) ;
- travaux relatifs au schéma directeur du site de Paris-Malaquais (16,69 M€) ;
- travaux relatifs au schéma directeur de l'ENSCI (5,46 M€) ;
- travaux relatifs à la réfection de l'ENSA de Limoges (1,15 M€) ;
- travaux relatifs aux projets de Centre culturel Paofai en Polynésie-française (2,1 M€)

Justification par action

ACTION

01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		247 353 693	247 353 693		242 985 090	242 985 090
		244 013 131	244 013 131		249 075 327	249 075 327

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	139 760 007	140 368 382	139 760 007	140 234 189
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		971 327		837 211
Subventions pour charges de service public	139 760 007	139 397 055	139 760 007	139 396 978
Titre 5 : Dépenses d'investissement	7 597 169	3 221 232	4 981 026	6 237 855
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 597 169	3 216 838	4 981 026	6 237 855
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		4 394		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	90 099 936	69 078 989	88 347 476	91 622 755
Transferts aux ménages	29 855 462	39 100 491	29 855 462	39 104 910
Transferts aux entreprises		1 295 439		1 295 439
Transferts aux collectivités territoriales	20 800 000	-6 621 266	19 047 540	15 969 666
Transferts aux autres collectivités	39 444 474	35 304 325	39 444 474	35 252 740
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	9 896 581	31 344 528	9 896 581	10 980 528
Dotations en fonds propres	9 896 581	31 344 528	9 896 581	10 980 528
Total	247 353 693	244 013 131	242 985 090	249 075 327

L'année 2021 étant la première année d'existence du nouveau programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », plusieurs erreurs d'imputation ont été recensées en cours de gestion dans les outils financiers et répertoriées dans le tableau ci-dessous pour l'action 1.

	Exécution 2021	
	AE	CP
Réimputation en subventions pour charges de service public (cat. 32)	- 2 407	- 5 143
Crédits exécutés par erreur en catégorie 31 - ENSBA	6 813	4 077
Crédits exécutés par erreur en catégorie 51 - ENSA Normandie	- 9 220	- 9 220
Réimputation en dépenses d'investissement (cat. 51)	224 258	1 087 926
Crédits exécutés par erreur en catégorie 72 - ENSA Toulouse (construction-réhabilitation)	10 614 000	1 000 000

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Crédits exécutés par erreur en catégorie 63 - opération de Bascule EJ OPPIC - ENSA Toulouse	- 10 614 000	-
Crédits exécutés par erreur en catégorie 31 et 52 - Projets spécifiques Ens Sup Patrimoine	224 258	87 926
Réimputation en dépenses d'intervention (cat.61)	828 753	830 610
Crédits exécutés par erreur en catégorie 31 - Frais de gestion CNOUS (2% des bourses)	658 647	658 647
Crédits exécutés par erreur en catégorie 62 -63-64 - Mobilité	150 106	151 963
Crédits exécutés par erreur en catégorie 63 - CRR et CRD	20 000	20 000
Réimputation en dépenses d'intervention hors bourses (cat. 62, 63 et 64)	126 004	126 562
Dépenses d'intervention déconcentrées en fonctionnement	40 000	44 000
Crédits exécutés par erreur en action 4 à réimputer sur l'action 1- interventions spectacle vivant	40 000	40 000
Crédits exécutés par erreur en catégorie 31 - Transversal	-	4 000
Dépenses d'intervention centraux en fonctionnement	86 004	82 562
Crédits exécutés par erreur en catégorie 31 - Insertion professionnel Spectacle vivant	69 488	57 567
Crédits exécutés par erreur en catégorie 31 - Insertion professionnel Patrimoine	16 515	24 995
Réimputation en dépenses d'opérations financières (cat. 72)	- 10 750 000	-
Crédits exécutés par erreur en catégorie 63 - ENS Art Cergy - opération bascule EJ	- 10 750 000	-

Les montants indiqués ci-dessous tiennent compte des corrections d'imputation répertoriées.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31)**

Après correction des erreurs d'imputation aucune dépense n'a été exécutée en catégorie 31.

Subventions pour charges de service public (catégorie 32) : 139,39 M€ en AE=CP

Après correction des erreurs d'imputation, le montant réel des dépenses des crédits versés au titre de la subvention de fonctionnement des écoles d'enseignement supérieur Culture (ESC) s'élève donc à 139,39 M€ en AE=CP.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Subventions pour charges de service public (cat. 32) en €	LFI 2021	Exécution 2021	
	AE=CP	AE	CP
Ecoles nationales supérieures d'architecture	47 542 098	47 629 133	47 629 056
Ecole du Louvre	1 590 181	1 589 601	1 589 601
Institut national du patrimoine	6 064 640	6 010 534	6 010 534
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	8 070 131	7 934 071	7 934 071
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	11 259 204	11 122 391	11 122 391
Ecole nationale supérieure de création industrielle	4 024 141	4 043 217	4 043 217
Ecoles nationales supérieures d'art en région	9 263 265	10 359 339	10 359 339
Académie de France à Rome	4 817 248	4 734 256	4 734 256
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	3 837 252	3 852 717	3 852 717
Conservatoire national supérieur de musique de Paris	25 849 990	25 534 990	25 534 990
Conservatoire national supérieur de musique de Lyon	13 373 417	13 346 367	13 346 367
Centre national des arts du cirque	3 268 440	3 240 439	3 240 439
Crédits exécutés par erreur en catégorie 31 à ré-imputer sur la catégorie 32 - ENSBA		6 813	4 077
Crédits exécutés par erreur en catégorie 51 à ré-imputer sur la catégorie 32 - ENSA Normandie		-9 220	-9 220
Adhésion aux communautés d'universités et d'établissement	800 000		
Total	139 760 007	139 394 647	139 391 834
<i>dont adhésion aux communautés d'universités et d'établissement</i>		<i>700 000</i>	<i>700 000</i>
Total subventions pour charges de service public versées aux écoles (cat. 32)	139 760 007	139 394 647	139 391 834

L'exécution est légèrement inférieure à la loi de finances initiale (LFI) après application de la réserve de précaution, notamment sur l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts et celle des arts décoratifs ainsi que sur le Conservatoire national supérieur de musique de Paris, afin de tenir compte des besoins réels de ces établissements.

Ces crédits ont ainsi permis aux établissements d'ESC de faire face à leurs besoins en fonctionnement courant. Par ailleurs, le ministère de la Culture a subventionné une partie des frais d'adhésion des écoles aux communautés d'universités et d'établissements (COMUE), regroupements indispensables pour promouvoir la recherche dans les établissements, développer les doctorats, et renforcer les mutualisations à hauteur de 0,7 M€ en AE=CP. Le solde des 0,8 M€ portés en LFI a été versé à l'Académie de l'Union, école supérieure professionnelle du théâtre du Limousin pour le financement d'une classe préparatoire intégrée destinée à des candidats ultramarins.

L'exécution de la subvention pour charges de service public par établissement est retracée dans la partie « opérateurs » du RAP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État (catégorie 51) : 3,45 M€ en AE et 7,33 M€ en CP

Après correction des erreurs d'imputation, le montant total des crédits exécutés au titre des dépenses d'investissement de catégorie 51 s'élève à 3,45 M€ en AE et à 7,33 M€ en CP.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Leur répartition est la suivante :

Dépenses d'investissement (cat. 51) (en €)	LFI 2021		Exécution 2021	
	AE	CP	AE	CP
Villa Arson (restauration des bétons)	3 570 000	-	-	-
ENSA Marseille (relocalisation sur le site de l'Institut méditerranéen de la Ville et des Territoires)	-	2 000 000	-	7 400 000
ENSBA Paris-Malaquais (démolition du bâtiment Lenoir)	177 169	181 026	-	-
Mise en accessibilité des écoles	2 050 000	-	-	-
ENSA Versailles - OPPIC	-	-	4 485 109	-
Rétablissement de crédits Ens Sup Architecture et bascule des EJ OPPIC	-	-	-673 057	-673 057
Rétablissement de crédits Ens Sup d'art et bascule des EJ OPPIC : ENSCI et ENSBA	-	-	-585 994	-585 994
Ecole nationale supérieure d'art de Dijon	-	-	-	106 126
ENSA Toulouse (construction-réhabilitation)	-	1 000 000	-	1 000 000
Projets spécifiques - Ens Sup Patrimoine	-	-	224 258	87 926
Total	5 797 169	3 181 026	3 450 316	7 335 000

Les 3,45 M€ en AE et 7,33 M€ en CP de dépenses d'investissement exécutés en catégorie 51 ont permis de poursuivre notamment les travaux suivants :

- La relocalisation de l'ENSA de Marseille sur le site de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT). A ce titre, 7,4 M€ en CP ont été versés à l'OPPIC. Le projet de création de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT), piloté par le ministère de la Culture, consiste à créer un pôle d'enseignement supérieur et de recherche réunissant trois écoles – *l'ENSA de Marseille, l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional, l'Ecole nationale supérieure du paysage*. L'installation de l'IMVT dans la ZAC Saint-Charles – Porte d'Aix a par ailleurs vocation à contribuer à la revitalisation et au développement urbain de ce quartier historique de Marseille.
- La réhabilitation et l'extension de l'ENSA de Toulouse à hauteur de 1 M€ en CP. Initialement prévue pour 300 étudiants, l'ENSA de Toulouse accueille aujourd'hui plus de 750 étudiants, avec des effectifs pouvant aller jusqu'à 850 certaines années. Le bâtiment a donc dû s'adapter à la fois à la croissance des effectifs et aux évolutions pédagogiques et scientifiques et notamment au développement de la recherche. L'enjeu du projet de réhabilitation et d'extension de l'ENSA Toulouse est de donner les moyens d'enseigner l'architecture dans les conditions les plus adaptées et dignes, à permettre aux étudiants et futurs diplômés d'être partenaires de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la ville et de l'environnement, aux côtés des chercheurs et des industriels, sur tous les marchés, y compris internationaux.
- La restauration du clos et couvert de la Petite écurie du Roi à l'ENSA de Versailles à hauteur de 4,49 M€ en AE. L'ENSA de Versailles compte parmi les six écoles de la région parisienne. Créée en 1969, elle occupe un site privilégié au cœur de Versailles, face au château. L'école est en effet installée dans les bâtiments classés monuments historiques de la Petite Écurie du Roi et de la Maréchalerie, sur le domaine du château de Versailles. Répondant à la thématique du clos-couvert, les couvertures, façades et menuiseries de la Petite écurie du Roi, MH classé ont pu être restaurés.
- Les travaux d'accessibilité de l'Ecole nationale supérieure d'art de Dijon, pour lesquels 0,11 M€ ont été mobilisés afin de clôturer l'opération.

A noter également un rétablissement de crédits opéré sur les écoles nationales supérieures des Beaux-arts et de la création industrielle, à hauteur de 0,59 M€ en AE=CP, correspondant aux clôtures des opérations en cours sur ces établissements.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépenses de transferts aux ménages (catégorie 61) : 40,17 M€ en AE=CP

Après retraitements des erreurs d'imputations, le montant des dépenses de transferts aux ménages (catégorie 61) s'élève en réalité à 40,17 M€ en AE= CP.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Dépenses d'intervention de catégorie 61 en €	LFI 2021	Exécution 2021	
	AE=CP	AE	CP
Bourses sur critères sociaux (y compris aide au mérite)	25 056 222	36 340 000	36 340 000
Frais de gestion CNOUS	450 127	658 647	658 647
Aides spécifiques pour les déplacements des étudiants d'Outre-mer	210 000	156 914	156 914
Assistance aux étudiants en situation de handicap	200 000	68 271	68 271
FNAU	500 000	409 217	409 217
AES, AFR, BCS INP, bourse Focillon	335 773	112 480	115 042
Bourses mobilité à l'international	1 503 340	1 536 530	1 538 387
Aides individuelles aux élèves des CRR et CRD	1 600 000	892 470	892 470
Total	29 855 462	40 174 528	40 178 947

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Par ailleurs, 3,17 M€ en AE et 4,18 M€ en CP ont été consacrés aux bourses et d'aides spécifiques versés aux étudiants (fonds national d'aides d'urgence, contrats doctoraux, mobilité des étudiants d'outre-mer, mobilité à l'international, accessibilité des étudiants handicapés, soutien aux étudiants des conservatoires à rayonnement régional et départemental).

Dépenses d'intervention hors bourses : transferts aux entreprises, aux collectivités territoriales et autres collectivités : 51,04 M€ en AE et 51,10 M€ en CP

Après correction des erreurs d'imputation, le montant réel des dépenses d'intervention hors bourses s'élève ainsi 51,04 M€ en AE et 51,10 M€ en CP.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Dépenses d'intervention hors bourses en €	LFI 2021		Exécution 2021	
	AE	CP	AE	CP
Dépenses d'intervention déconcentrées en fonctionnement	49 120 174	48 967 714	47 335 657	46 212 923
Arts plastiques	15 610 000	15 610 000	17 277 230	17 277 230
Spectacle vivant	28 710 174	28 710 174	28 647 342	27 520 608
Transversal	4 800 000	4 647 540	1 411 085	1 415 085
Dépenses d'intervention centraux en fonctionnement	7 124 300	7 124 300	3 461 119	3 457 677
Arts plastiques	900 000	900 000	0	0
Spectacle vivant	-	-	2 932 647	2 920 725
Transversal	6 224 300	6 224 300	528 472	536 952
Dépenses d'intervention en investissement	4 000 000	2 400 000	246 136	1 428 317
Total	60 244 474	58 492 014	51 042 912	51 098 917

Crédits d'intervention déconcentrés en fonctionnement : 47,34 M€ en AE et 46,21 en CP

Arts plastiques : 17,28 M€ en AE=CP

Ces crédits ont permis d'apporter un soutien aux 34 établissements d'art sous tutelle des collectivités territoriales répartis en 30 établissements publics de coopération culturelle (EPCC) ainsi qu'aux 3 écoles en régie municipale et à l'association « Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains ». Le ministère contribue au fonctionnement de ces écoles territoriales qui forment des créateurs, designers et artistes plasticiens dans le cadre de cursus sanctionnés par des diplômes nationaux (à l'exception des écoles en régie pour lesquelles des équivalences sont prévues).

Spectacle vivant : 28,64 M€ en AE et en 27,52 M€ en CP

Il s'agit de dépenses en matière d'insertion professionnelle et de formation dans les établissements du spectacle vivant habilités à délivrer des diplômes nationaux. Sont concernés les 15 établissements dans le domaine de la musique, 13 en danse, 12 en théâtre, 3 en cirque, et 1 dans le secteur de la marionnette. Peuvent être cités à titre d'exemple, les pôles d'enseignement supérieur (musique et/ou danse), les centres de formation des enseignants de la danse de la musique (CEFEDM). Des crédits ont également été destinés au financement de certains organismes spécialisés dans les techniques du spectacle vivant comme l'école supérieure du cirque Fratellini et l'école de la comédie de Saint-Etienne. De même, le ministère subventionne les conservatoires à rayonnement régional (CRR) et départemental (CRD) adossés à des pôles d'enseignement supérieur du spectacle vivant.

Transversal : 1,41 M€ en AE=CP

Ces dépenses concernent de la formation continue dans le domaine du livre et de la lecture notamment en lien avec les associations régionales des libraires ainsi que dans le domaine des médias et de la cinématographie.

Crédits d'intervention centraux en fonctionnement : 3,46 M€ en AE=CP

Il s'agit essentiellement de dépenses relatives à l'insertion professionnelle et à la formation continue dans le domaine du spectacle vivant. Ont ainsi été soutenus plusieurs centres de formation, pour ne citer que quelques-uns : le Jeune Théâtre National, qui accompagne l'insertion professionnelle des diplômés du conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris (CNSAD), l'Orchestre français des jeunes qui participe à l'insertion et à la formation continue des musiciens classiques, la FAI-AR spécialisée dans la formation supérieure d'art en espace public, l'école supérieure de musique et de danse Nord France, la FNEIJMA qui fédère plus d'une trentaine de lieux de formation dans le domaine des musiques actuelles. Ces crédits ont également contribué au financement de la formation continue des architectes. Des organismes tels que Grands ateliers innovation architecture et l'Union nationale des étudiants en architecture et paysage ont été soutenus. La sous-consommation observée par rapport à la prévision LFI s'explique par le fait que des crédits ont été délégués aux DRAC, notamment en direction des pôles supérieurs, des écoles territoriales, et des étudiants en conservatoire. Cela est également lié aux versements effectués en catégorie 32 (aides aux étudiants, VAE danse pour le CNSMDL, crédits en faveur de la diversité au CNSAD, etc.).

Crédits d'intervention en investissement : 0,25 M€ en AE et 1,43 M€ en CP

A l'échelle déconcentrée, le ministère de la Culture soutient les opérations d'investissement des écoles territoriales adossées à des pôles d'enseignement supérieur du spectacle vivant et des écoles territoriales d'arts plastiques ayant le statut d'EPCC. Ont été subventionnés, à titre d'exemples :

- L'école du Fresnoy – Studio national des arts contemporains à hauteur de 0,2 M€ en AE et 0,16 M€ en CP ;
- La restructuration de l'école nationale des Beaux-Arts de Nantes pour 0,68 M€ en CP ;
- La relocalisation de l'école supérieure d'art de Toulon sur le site de Chalucet à hauteur de 0,43 M€ en CP ;
- L'institut supérieur d'Enseignement de la musique à Aix en Provence pour 0,15 M€ en AE et en CP ;

DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES**Dotations en fonds propres : 9,98 M€ en AE=CP**

La subvention versée aux écoles d'ESC pour leur permettent d'assurer leurs besoins quotidiennement nécessaires en équipement courant s'élève, après correction des erreurs d'imputation, à 9,98 M€ en AE=CP.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Dépenses d'opérations financières En €	LFI 2021	Exécution 2021	
	AE=CP	AE	CP
Ecoles nationales supérieures d'architecture	2 950 000	2 484 433	2 484 432
Institut national du patrimoine	98 010	109 823	109 823
Ecole du Louvre	245 025	267 017	267 017
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	392 039	492 039	492 039
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	418 433	418 433	418 433
Ecole nationale supérieure de création industrielle	271 489	271 489	271 489
Ecoles nationales supérieures d'art en région	2 990 026	3 289 847	3 289 847
Académie de France à Rome	427 781	410 670	410 670
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	98 011	98 011	98 011
Conservatoire national supérieur de musique de Paris	1 202 084	1 335 084	1 335 084
Conservatoire national supérieur de musique de Lyon	735 076	735 076	735 076
Centre national des arts du cirque	68 607	68 607	68 607
Total	9 896 581	9 980 529	9 980 528

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

L'exécution est supérieure à la LFI pour tenir compte des besoins réellement nécessaires sur certaines écoles. Le détail par opérateur est présenté dans la partie « opérateurs » du présent document.

La surconsommation sur la ligne des écoles d'art en régions correspond à des compléments de dotations versés à Bourges, Limoges, Nice et Arles et détaillés dans le volet opérateurs du RAP.

Un complément de crédits a également été versé au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris à hauteur de 0,13 M€ pour remplacer des terminaux téléphoniques.

ACTION**02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		220 180 506 263 098 327	220 180 506 263 098 327		220 353 805 263 915 254	220 353 805 263 915 254

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 000 000	8 777 710	4 000 000	8 774 449
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		488 316		485 055
Subventions pour charges de service public	4 000 000	8 289 394	4 000 000	8 289 394
Titre 5 : Dépenses d'investissement		57 420		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		57 420		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	216 180 506	254 163 197	216 353 805	255 040 805
Transferts aux ménages		613 234		613 234
Transferts aux entreprises	61 000 000	107 466 124	61 000 000	107 424 424
Transferts aux collectivités territoriales	44 813 165	42 108 837	44 813 165	43 087 320
Transferts aux autres collectivités	110 367 341	103 975 002	110 540 640	103 915 827
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		100 000		100 000
Dotations en fonds propres		100 000		100 000
Total	220 180 506	263 098 327	220 353 805	263 915 254

L'année 2021 étant la première année d'existence du nouveau programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », plusieurs erreurs d'imputation ont été recensées en cours de gestion dans les outils financiers et répertoriées dans les tableaux ci-dessous pour l'action 2.

0,49 M€ en AE=CP ont été exécutés par erreur en catégorie 31 alors qu'il s'agissait de dépenses d'intervention :

Erreurs d'imputation cat. 31 à ré-imputer en T6 en €	Exécution 2021	
	AE	CP
Pratiques artistiques & culturelles en temps scolaire	24 711	16 846
Pratiques artistiques & culturelles hors temps scolaire	5 524	4 300
Actions livre et lecture Hors temps scolaire - Premières pages	13 689	40 658
Développement de la lecture - Manifestations	23 461	134 837
Formation des acteurs de l'EAC/Ressources	77 676	88 353
Développement partenariats - hors contrat territoire lecture	11 271	24 199
Total au titre de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes	156 332	309 193
Public de la justice	45 000	10 000
Publics en situation de handicap (hors EAC) - portail accessibilité	131 640	-
Publics hôpitaux et médico-soc (hors EAC)	-	6 839
Populations territoire politique ville (hors EAC)	41	20 041
Accompagnement des acteurs culturels	3 500	-
Diffusion des données publiques culturelles- projet MINT+ retrait d'AE Alembert et marché VOIX	- 38 074	42 242
Entrepreneuriat culturel	12 000	12 000
Formation / ressources - territoires - chèque lire + rencontre numérique	108 019	42 623
Numérisation	40 340	19 200
Soutien à l'innovation dont plateforme EAC	29 518	22 918
Total en faveur de la participation de tous à la vie culturelle	296 983	175 862
Total	488 316	485 055

3,8 M€ en AE=CP ont été exécutés par erreur en catégorie 32 :

Erreurs d'imputation cat. 32 à ré-imputer en T6 en €	Exécution 2021	
	AE	CP
Nuit de la lecture 2022 - CNL	400 000	400 000
Total au titre de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes	400 000	400 000
Formation/ressources - publics spécifiques - CND	70 000	70 000
Formation / ressources - territoires - RMN	20 000	20 000
Populations territoire politique ville (hors EAC) dont Micro-Folies EPPGHV	2 801 000	2 801 000
Pratiques amateurs - Eté culturel EPPGHV - Projet ZUT	500 000	500 000
Total en faveur de la participation de tous à la vie culturelle	3 391 000	3 391 000
Total	3 791 000	3 791 000

En outre, 0,06 M€ en AE ont été exécutés par erreur en catégorie 52, 0,1 M€ en AE et en CP en catégorie 72 et 0,01 M€ en AE et 0,005 M€ en CP sur l'action 1 alors qu'il s'agissait de dépenses d'intervention.

0,62 M€ en AE=CP ont, par ailleurs, été exécutés par erreur en catégorie 62 et 64 alors qu'il s'agissait de subventions pour charges de service public (cat. 32).

Les montants indiqués ci-dessous tiennent compte des corrections d'imputation répertoriées.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31)

Après correction des erreurs d'imputation aucune dépense n'a été exécuté en catégorie 31.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Dépenses pour charges de service public (catégorie 32) : 5,12 M€ en AE=CP

Après correction des erreurs d'imputation, le montant réel des dépenses des crédits versés au titre de la subvention de fonctionnement s'élève à 5,12 M€ en AE=CP. La répartition de ces crédits est la suivante :

Subventions pour charges de service public (cat. 32) en €	LFI 2021	Exécution 2021	
	AE=CP	AE	CP
Gratuité d'accès des enseignants aux établissements culturels patrimoniaux	4 000 000	3 839 999	3 839 999
Fonds de sécurisation des sites	-	1 282 691	1 282 691
Total	4 000 000	5 122 690	5 122 690

3,84 M€ en AE=CP ont été versés aux établissements au titre de la compensation de la gratuité d'accès des enseignants aux établissements culturels patrimoniaux. Cette dépense contribue à la formation des acteurs éducatifs dans le cadre de la politique de renforcement de l'éducation artistique et culturelle des jeunes.

Le ministère de la Culture a par ailleurs reconduit en 2021 le dispositif destiné à accompagner la mise à niveau des dispositifs de sécurité des acteurs culturels mis en place en 2019. Ce fonds contribue au renforcement de la sécurité des lieux et des personnes dans un contexte de menaces élevées. Ces crédits permettent plus particulièrement d'aider les entreprises du spectacle vivant et de la presse à surmonter les surcoûts de contrôle et de sécurité du fait de la menace terroriste, et à améliorer les dispositifs de sécurité d'accueil du public.

En 2021, 1,28M€ en AE=CP ont été versés à ce titre dont 0,84 M€ en AE=CP au Centre des monuments nationaux (CMN) et 0,44 M€ en AE=CP à Charlie-Hebdo.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État (catégorie 52)**

Après correction des erreurs d'imputation aucune dépense n'a été exécutée en catégorie 52.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après correction des erreurs d'imputation, le montant réel des dépenses d'intervention s'élève à 257,99 M€ en AE et 258,80 M€ en CP dont 16,84 M€ au titre du dispositif "Été culturel", soit 14,43 M€ en DRAC et 2,41 M€ pour les opérateurs.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Dépenses d'intervention de l'action 2 (M€)	LFI 2021		Exécution 2021	
	AE	CP	AE	CP
Pratiques artistiques et culturelles en temps scolaire	24 541 667	24 541 667	24 555 470	24 546 096
Pratiques artistiques et culturelles hors temps scolaire	14 091 667	14 091 667	25 573 528	25 598 721
Conservatoires / enseignements spécialisés - Plan Choral	14 137 500	14 137 500	14 535 973	14 575 973
Développer le goût de la lecture	14 291 833	14 291 833	17 241 092	17 383 036
Education aux médias, à l'image et à l'information	7 395 833	7 395 833	7 623 680	7 612 280
Former les acteurs EAC	8 200 000	8 200 000	8 441 922	8 447 642
Renforcer les partenariats avec l'ensemble des acteurs et pour tous les âges	14 471 500	14 619 170	14 053 353	14 046 953
Développer l'autonomie des jeunes par le pass Culture	59 000 000	59 000 000	93 549 973	93 549 973
Total au titre de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes	156 130 000	156 277 670	205 574 990	205 760 673
Politique en faveur des publics en situation spécifique	7 979 167	8 089 965	7 625 266	7 457 135

Politique territoriale et cohésion sociale	37 354 558	37 356 555	33 611 372	33 263 364
Encadrement et développement des pratiques artistiques en amateur	4 571 661	4 484 494	4 070 990	4 045 130
Soutien à la transition et à l'innovation numériques	10 145 120	10 145 120	7 103 219	8 271 361
Total en faveur de la participation de tous à la vie culturelle	60 050 506	60 076 134	52 410 847	53 036 991
Total général	216 180 506	216 353 805	257 985 837	258 797 664

Au titre de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes, les dépenses s'élèvent à 205,57 M€ en AE et 205,76 M€ en CP, dont 103,85 M€ en AE et 104,06 M€ en CP exécutés en administration centrale et 101,73 M€ en AE et 101,70 M€ en CP exécutés en services déconcentrés.

Education artistique et culturelle hors pass Culture :

- **Pratiques artistiques et culturelles**

24,55 M€ en AE=CP ont été exécutés au titre des pratiques artistiques et culturelles en temps scolaire et 25,57 M€ en AE et 25,60 en CP ont été exécutés au titre des pratiques artistiques et culturelles hors temps scolaire.

Cette mobilisation a permis le maintien d'un nombre élevé de propositions, en dépit des conditions sanitaires, en s'appuyant aussi bien sur les actions d'éducation artistique et culturelle des établissements publics nationaux et des réseaux labellisés et conventionnés dans le cadre d'initiatives innovantes, que par l'implication des collectivités territoriales via la politique de contractualisation portée par les DRAC ou la mobilisation de nouveaux acteurs dans le cadre de dispositifs imaginés pour répondre à la singularité de la situation, tels que « Été culturel », dont la majorité des actions a concerné les enfants, jeunes et les familles. L'ensemble de ces leviers a permis aux enfants et aux jeunes d'aller à la rencontre des artistes, et des œuvres, de développer des pratiques artistiques et culturelles tant in situ, par la fréquentation des lieux culturels, à chaque fois que cela a été possible dans le contexte lié à la pandémie, que dans les établissements scolaires, accueils de loisirs, lieux de vacance, grâce à l'ensemble des propositions d'itinérance ou la mobilisation d'outils numériques. Les actions du ministère de la Culture autour des pratiques artistiques et culturelles passent également par la prise en charge par le ministère de la gratuité d'accès des enseignants aux établissements culturels patrimoniaux (3,84 M€ de dépenses en 2021 justifiées en catégorie 32, Cf. supra).

Partant du constat que le hors temps scolaire est un temps vecteur d'inégalité dans les loisirs des enfants et des jeunes, il s'agit pour le ministère d'être également présent sur ces autres temps de vie des enfants et des jeunes et de veiller à une continuité d'actions avec le temps scolaire. L'objectif est que tous les enfants et adolescents, quelle que soit leur situation, puissent profiter d'offres de qualité sur tous leurs temps de vie, et ceci dès la naissance.

Ainsi, et plus encore dans un contexte de relance post-crise aux enjeux sociaux cruciaux, les sujets spécifiques tels que l'éveil artistique et culturel du jeune enfant qui a connu un investissement croissant des services déconcentrés dans un contexte interministériel très favorable (1000 premiers jours, stratégie pauvreté), les pratiques des enfants et des jeunes dans le cadre périscolaire, extrascolaire et familial, le rôle de l'éducation artistique et culturelle dans l'articulation des différents temps de vie des enfants et des jeunes ; sont au cœur des préoccupations des politiques du ministère à destination de la jeunesse, en étant particulièrement orientées en direction des publics les plus fragiles et des territoires prioritaires (quartiers politique de la ville, villes petites et moyennes en déprise, zones rurales, territoires d'Outre-mer).

Les actions en faveur des pratiques artistiques et culturelles ont été mises en œuvre tant à l'échelon national (5,62 M€ en AE et 5,70 M€ en CP) qu'à l'échelon local (44,50 M€ en AE et 44,45 M€ en CP).

- **Conservatoires / enseignements spécialisés :**

14,54 M€ en AE et 14,58 M€ en CP, dont 0,08 M€ en AE=CP exécutés en administration centrale et 14,46 M€ en AE et 14,50 en CP exécutés en services déconcentrés. Ces moyens octroyés ont facilité l'accès des jeunes à un apprentissage de la musique et du chant choral, de la danse, du théâtre et des arts plastiques. Ils ont notamment encouragé le développement de projets et dispositifs créant des liens entre les établissements d'enseignement

spécialisés et les écoles, établissements scolaires et accueils de loisirs dans le cadre, par exemple, de la « rentrée en musique » ou du plan « chorale ». Ils ont également permis de mobiliser plus intensément des partenaires et tête de réseaux, tels que l'association Concerts de poche pour les pratiques vocales collectives, ou les Orchestres à l'école pour les pratiques musicales collectives en tant scolaire.

- **Actions livre et lecture :**

17,24 M€ en AE et 17,38 M€ en CP, dont 1,76 M€ en AE et 1,90 M€ en CP exécutés en administration centrale et 15,48 M€ en AE et 15,48 en CP exécutés en services déconcentrés. L'effort a porté sur les actions d'éducation artistique et culturelle autour du livre et de la lecture notamment hors temps scolaire. Les programmes d'incitation à la lecture et à l'expression orale ont été renforcés en s'appuyant sur le réseau de la chaîne du livre : associations, bibliothèques de lecture publique, librairies, centres sociaux, autres lieux d'accueil de l'enfance et de la jeunesse. En termes de dispositifs de développement de la lecture, une priorité forte continue à être donnée à la petite enfance avec la poursuite du déploiement des programmes « Premières Pages » (partenariats bibliothèques, services de la petite enfance) et « Des livres à soi » (formation des parents éloignés du livre en lien avec les bibliothèques et les centres sociaux).. Conformément aux recommandations du rapport IGAC-IGESR sur le « rôle des associations dans le développement du goût de la lecture des jeunes», le soutien aux grandes associations nationales a été maintenu - et sera renforcé en 2022, notamment par l'extension du système des convention cadres tripartites et pluriannuelles - par le soutien à des projets allant de la toute petite enfance à l'adolescence en passant par l'appui à l'entrée dans la vie de lecteur autonome (5-12 ans), dessinant un parcours du jeune lecteur de la naissance à 18 ans. Enfin, les contrats territoire lecture (CTL) et contrats départementaux de lecture itinérante (CDLI) associant l'État et les collectivités territoriales ont également permis de poursuivre le développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire. Les moyens déployés ont permis une continuité des actions, en favorisant de développement d'outils nouveaux et une adaptation des conditions d'accueil des publics.

- **Education aux médias, à l'image et à l'information**

7,62 M€ en AE et 7,61 M€ en CP ont été exécutés en services déconcentrés.

Il s'agit de crédits dédiés à l'éducation aux médias, à l'image et à l'information à destination de tous les publics, jeunes – en temps scolaire et hors temps scolaire – et adultes sur tous les territoires.

La poursuite du plan d'éducation aux médias et à l'information (EMI) a permis le soutien par les DRAC de projets locaux et régionaux d'EMI et de résidences de journalistes, notamment via des appels à projets régionaux. Les crédits mobilisés en administration centrale (1,4 M €) ont été dédiés au soutien aux associations de professionnels de l'information et aux associations d'éducation populaire et de jeunesse investies dans des actions récurrentes d'EMI sur le territoire national ainsi qu'à la relance d'un appel à projets national affichant une priorité sur la désinformation scientifique en lien avec la crise sanitaire et destiné à financer des outils pédagogiques, des dispositifs de formation de formateurs et des dispositifs d'évaluation des actions d'EMI.

- **Formations des acteurs EAC :**

8,44 M€ en AE en CP dont 2,75 M€ en AE et en CP ont été exécutés en administration centrale et 5,69 M€ en AE et en CP exécutés en services déconcentrés.

Le développement de la politique d'EAC nécessite des ressources humaines pour déployer des stratégies territoriales et les décliner en projets concrets. **La formation conjointe des acteurs** (artistes, professionnels de la culture et de l'enfance, du temps scolaire et du temps de loisirs, futurs professionnels en formation dans l'enseignement supérieur dépendant du ministère de la Culture) est une priorité pour qualifier les projets d'éducation artistique et culturelle. Elle se traduit par :

- la poursuite du travail engagé dans le cadre des **PREAC** (Pôles de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle) ;
- la formation des artistes et des professionnels de la culture (artistes intervenants, AIMS futurs professionnels en formation au sein d'établissements d'enseignement supérieur culture) ;
- la formation des professionnels de l'enfance et de la jeunesse (professeurs en formation dans les INSPE, école académique de formation, éducation populaire, petite enfance, etc.) ;
- L'Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle (**INSEAC**) inauguré en 2021, bénéficie d'un soutien de **0,2 M€**. Cela permettra la définition d'un référentiel de formation, la coordination au niveau national des actions de formation initiale et continue en matière d'EAC Tout en assurant une mission de recherches et de prospectives au bénéfice de la qualification des acteurs de l'EAC
- le soutien des associations ressources au niveau national.

- **Développement des partenariats :**

14,05 M€ en AE=CP dont 0,09 M€ en AE= CP ont été exécutés en administration centrale et 13,96 M€ en AE=CP exécutés en services déconcentrés.

Le développement de partenariats s'est renforcé en 2021 avec toute la diversité des acteurs œuvrant dans le champ de l'éducation artistique et culturelle : associations et fédérations, collectivités territoriales. Le partenariat avec les Ateliers Médicis a été renouvelé au titre de « Création en cours ». Depuis 2021 les crédits consacrés à ce dispositif sont gérés par la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France. L'opération « Été culturel » a permis aux DRAC d'identifier de nouveaux acteurs territoriaux, notamment dans les zones rurales et d'initier de nouveaux partenariats avec des acteurs culturels dans le domaine du spectacle vivant et du patrimoine.

Pass Culture :

En 2021, 93,55 M€ en AE=CP ont été exécutés au titre du pass Culture.

Après plus de deux ans d'expérimentation dans 5 puis 14 départements, le pass Culture a été généralisé le 20 mai 2021 à l'ensemble du territoire français métropolitain ainsi qu'en outre-mer. Le crédit mis à disposition des jeunes bénéficiaires passe alors de 500 à 300 € à 18 ans, 200€ étant redéployés sur le projet de pass Culture à destination des collégiens et lycéens.

En effet, après une phase d'expérimentation débutée en septembre 2021 dans une vingtaine d'établissements scolaires des académies de Rennes et de Versailles, le pass Culture a été étendu au 1er janvier 2022 aux jeunes dès le collège. Le dispositif comportera une part individuelle, pour les jeunes de quinze à dix-sept ans, et une part collective, utilisable dans le cadre scolaire, au bénéfice des collégiens dès la classe de 4eme et des lycéens.

A la fin de l'année 2021, on comptait près de 1 600 000 comptes pass Culture, dont 668.000 comptes crédités depuis la généralisation. Près de 100 000 jeunes de moins de 18 avaient déjà créé leur compte.

Par ailleurs, le pass Culture s'est affirmé comme un outil de la relance du secteur suite à la crise liée à la Covid-19 : près de 87 millions d'euros auront été dépensés en 2021 à destination des acteurs culturels et près de 7 millions de réservations ont déjà été effectués sur l'application depuis la généralisation.

Ces réservations sont rendues possibles par la présence de plus de 11.000 acteurs culturels sur le pass. Elles se concentrent en volume autour du livre (81,6%), du cinéma (5,5%) et de la musique (4,6%) et en terme de montant dépensé autour du livre (52,8%), du cinéma (16,4%) et des instruments de musique (13,3%). Des chiffres qui seront sans doute appelés à évoluer en 2022, avec la réouverture et la reprise d'une activité plus régulière des lieux culturels et l'extension aux moins de 18 ans.

Au titre des actions en faveur de la participation de tous à la vie culturelle les dépenses s'élèvent à 52,41 M€ en AE et 53,04 M€ en CP, dont 10,15 M€ en AE et 9,62 M€ en CP exécutés en central et 42,26 M€ en AE et 43,42 M€ en CP exécutés en services déconcentrés.

- **Politique en faveur des publics en situation spécifique :**

7,63 M€ en AE et 7,46 M€ en CP dont 0,63 M€ en AE et 0,47 M€ en CP exécutés en administration centrale et 6,99 M€ en AE et en CP exécutés en services déconcentrés.

Les actions en faveur des publics spécifiques ont consisté à renforcer les partenariats interministériels en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes placées sous main de justice (mineurs et adultes), des personnes hospitalisées et des personnes âgées, notamment en EHPAD ainsi que des personnes en situation de pauvreté, de précarité.

En 2021, l'effort vers les personnes en situations spécifiques a été poursuivi par les actions des DRAC auprès des collectivités territoriales, associations, établissements publics. Les travaux de rédaction d'un nouveau protocole interministériel culture/justice et d'une nouvelle convention culture/santé se sont poursuivis. Par ailleurs, un fonds

national d'accessibilité dédié à l'ensemble des secteurs culturels a été renouvelé et délégué aux DRAC, dans le cadre de la politique culture/handicap, afin de permettre le développement des démarches d'accessibilités des œuvres et des pratiques portées par les opérateurs culturels. (1M€ en AE=CP)

Le partenariat avec les Ateliers Médicis a été renouvelé au titre de « Transat » pendant l'Eté culturel, permettant ainsi de soutenir des résidences artistiques pendant l'été dans les centres médico-sociaux et dans les EPHAD.

- **Politique territoriale et cohésion sociale :**

33,61 M€ en AE et 33,26 M€ en CP dont 6,84 M€ en AE et 6,52 M€ en CP exécutés en administration centrale et 26,77 M€ en AE et 26,74 en CP exécutés en services déconcentrés ont porté sur des actions en faveur de la politique territoriale et cohésion sociale, afin de toucher les populations les plus éloignées de l'offre culturelle, populations des territoires ruraux, ultramarins et politique de la ville.

Au niveau national, cette politique s'appuie sur des protocoles interministériels signés entre le ministère de la Culture et le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Les crédits centraux ont permis d'accompagner les associations nationales qui fédèrent les acteurs culturels des territoires ruraux et politique de la ville ainsi que les têtes de réseaux des fédérations d'éducation populaire et de la solidarité dont les conventions pluriannuelles d'objectifs ont été renouvelées en 2021. Ces crédits ont également servi à la mise en réseau de ces acteurs, à l'organisation de formations et séminaires. Les fédérations d'éducation populaire et associations de solidarité ont également bénéficié d'aides à l'emploi (référénts culture) par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP).

En 2021, le développement des Micros-folies a été poursuivi et renforcé par l'ouverture de nouveaux lieux destinés à accueillir ces musées numériques de proximité dans les quartiers politique de la ville et également dans les territoires ruraux.

Sur le plan régional, les DRAC ont apporté un soutien financier à l'ensemble de leurs partenaires déclinant ces politiques. 0,5 M€ ont été délégués en DRAC au titre du Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour l'Outre-mer (FEAC). Alimenté à parité par le ministère de l'Outre-mer, il a pour objet de favoriser la circulation des œuvres et des artistes et de développer les échanges artistiques et culturels entre l'Outre-mer et la métropole, l'Europe et les pays situés dans leur environnement régional (Amérique latine, caraïbes, Océan indien et Pacifique sud). 0,40 M€ ont été délégués aux DRAC au titre du Fonds Outre-mer.

Par ailleurs, le ministère de la Culture a doté de 1,28 M€ en AE et en CP le fonds de sécurisation des sites et des événements culturels. Cela a permis d'aider les entreprises du spectacle vivant et de la presse à surmonter les surcoûts de contrôle et de sécurité du fait de la menace terroriste, et d'améliorer les dispositifs de sécurité d'accueil du public (dépenses justifiées en catégorie 32).

Dans le contexte de la crise sanitaire, le dispositif « Été culturel » a été reconduit pour permettre aux artistes, fragilisés par la crise, de renouer avec les publics et offrir aux habitants des rencontres inédites et exceptionnelles, particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les zones rurales de l'Hexagone et des Outre-mer.

- **Développement des pratiques artistiques en amateur :**

4,07 M€ en AE et 4,05 M€ en CP, dont 0,93 M€ en AE et en CP exécutés en administration centrale et 3,14 M€ en AE et 3,12 en CP exécutés en services déconcentrés.

Ont été soutenues à l'échelle nationale, les grandes fédérations nationales de la pratique amateur en musique, chant choral, danse ou théâtre : la confédération musicale de France, l'office national de diffusion artistique pour des actions en direction des territoires d'Outre-mer, la fédération nationale des compagnies de théâtre amateur et d'animation, A cœur joie, l'Institut français du chant choral.

Le fonds d'initiative aux pratiques artistique et culturel des amateurs a été reconduit à hauteur de 0,24M€. Par ailleurs le plan fanfares, initié en 2021 en partenariat avec le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a été financé à hauteur de 0,75 M€ délégués en services déconcentrés. Ces deux fonds de soutien ont permis de soutenir l'activité de plus de 300 associations de pratique amateur sur tout le territoire national.

À l'échelon régional, les DRAC ont également apporté leur soutien aux structures accompagnant les pratiques amateurs notamment des associations de proximité et des antennes locales de fédérations nationales. Ces crédits ont permis de financer des ateliers et stages de pratiques, tous domaines artistiques confondus (ateliers d'écriture, pratiques théâtrales ou musicales, création chorégraphique, etc.), les rencontres dédiées aux échanges de bonnes

pratiques, les actions de formation des encadrants et des animateurs, les actions pédagogiques en direction des amateurs menées notamment dans le cadre de festivals.

- **Soutien à la transition et à l'innovation numériques :**

7,10 M€ en AE et 8,27 M€ en CP dont 1,74 M€ en AE et 1,69 M€ en CP exécutés en administration centrale et 5,37 M€ en AE et 6,58 M€ en CP exécutés en services déconcentrés.

En 2021, les crédits dédiés au plan de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV) ont été délégués en DRAC à hauteur de 1,95 M€.

En termes de soutien à l'innovation numérique les dispositifs mis en place sont variés. Services centraux et déconcentrés soutiennent par exemples des projets de recherche et développement conduits en partenariat entre le Ministère et l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), l'émergence de services numériques innovants avec des appels à projets à destination des PME, laboratoires de recherche ou associations, ou encore l'action de lieux de ressources tels que des espaces culture multimédias qui concourent à l'émergence et au développement de pratiques innovantes et numériques.

Le ministère a également poursuivi son engagement en faveur de l'ouverture et de la réutilisation des données publiques dans l'objectif réaffirmé de soutenir le développement d'une économie numérique de la culture et d'améliorer la visibilité des œuvres et institutions culturelles sur internet, notamment dans le champ patrimonial.

Dans la continuité de l'action engagée au cours des exercices précédents, l'action des acteurs innovants (par exemple à travers le Dispositif pour la création artistique multimédia piloté par le CNC) et l'organisation de journées de sensibilisation, d'information et de formation ont été soutenus.

Au titre de l'entreprenariat culturel, 0,8 M€ en AE=CP ont contribué, à titre principal, à la mise en œuvre du Forum Entreprendre dans la culture et à l'organisation de ses déclinaisons régionales et internationales. En 2021 une partie des dépenses ont été prises en charge par le programme 224.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Dépenses d'opérations financières (catégorie 72)

Après correction des erreurs d'imputation aucune dépense n'a été exécutée en catégorie 72.

ACTION

03 – Langue française et langues de France

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Langue française et langues de France		3 224 338	3 224 338		3 224 338	3 224 338
		4 284 506	4 284 506		4 208 138	4 208 138

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		310 390		227 522
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		310 390		227 522
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 224 338	3 974 116	3 224 338	3 980 616
Transferts aux entreprises		325 660		325 660
Transferts aux collectivités territoriales		370 795		370 795
Transferts aux autres collectivités	3 224 338	3 277 661	3 224 338	3 284 161
Total	3 224 338	4 284 506	3 224 338	4 208 138

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel**

Après correction des erreurs d'imputation aucune dépense n'a été exécutée en catégorie 31

DÉPENSES D'INTERVENTION**Dépenses d'intervention : 4,28 M€ en AE et 4,21 M€ en CP**Après correction des erreurs d'imputation mentionnées *supra*, le montant réel des dépenses d'intervention au titre des missions de la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) s'élève à 4,28 M€ en AE et 4,21 M€ en CP, détaillés comme suit :

Destination de la subvention (en €)	Crédits centraux			Crédits déconcentrés			Total		
	LFI	Exécution		LFI	Exécution		LFI	Exécution	
	AE=CP	AE	CP	AE=CP	AE	CP	AE=CP	AE	CP
Emploi et diffusion de la langue française	500 000	414 466	402 412	1 024 338	79 348	85 848	3 224 338	493 814	488 260
Maîtrise de la langue et action territoriale	480 000	304 010	303 968		909 620	909 620		1 213 630	1 213 588
Dont contribution au Centre européen pour les langues vivantes de Graz	260 000	260 000	260 000		-	-		260 000	260 000
Enrichissement de la langue française	200 000	173 720	163 720		180 401	178 940		354 121	342 660
Langues de France et Outre-mer	350 000	168 329	167 249		806 044	822 917		974 374	990 167
Observation des pratiques linguistiques	140 000	161 942	105 006		-	-		161 942	105 006
Sensibilisation et développement des publics	280 000	142 586	130 100		396 335	396 335		538 921	526 435
Langues et numérique	250 000	543 205	537 523		4 500	4 500		547 705	542 023
Total	2 200 000	1 908 258	1 809 978	1 024 338	2 376 248	2 398 160	3 224 338	4 284 506	4 208 138

- **Crédits centraux : 1,91 M€ en AE et 1,81 M€ en CP**

Ces crédits ont été employés pour mettre en œuvre les priorités ministérielles en matière de promotion de la langue française et des langues de France.

En ce qui concerne, l'emploi et la diffusion de la langue française (0,41 M€ en AE et 0,40 M€ en CP), une priorité forte a été donnée au Dictionnaire des francophones (0,2 M €), projet présidentiel majeur dont la coordination revient à la DGLFLF.

La politique visant à garantir l'emploi de la langue française en France et à en favoriser l'usage dans le monde est indissociable d'une action interministérielle visant à doter notre langue de termes désignant toutes les réalités contemporaines, notamment dans les sciences et les techniques : 0,17 M€ ont été consacrés à l'enrichissement de la langue française.

La maîtrise de la langue et la lutte contre l'illettrisme par le biais de l'action culturelle sont des objectifs prioritaires de la DGLFLF (0,31 M€ en AE et 0,30 M€ en CP) La DGLFLF a versé 0,26 M€ au Centre européen pour les langues vivantes de Graz, qui promeut la diversité linguistique en Europe.

La présence de la langue française et des langues de France dans les réseaux numériques (0,54 M€ en AE=CP) constitue un moyen majeur pour faire vivre ces langues.

En matière de sensibilisation et de développement des publics (0,40 M€ en AE et 0,13 M€ en CP), l'accent a été mis sur la "Semaine de la langue française et de la Francophonie", rendez-vous de référence dans l'agenda culturel du ministère.

Les langues régionales de France ont fait l'objet d'un effort particulier (0,17 M€ en AE=CP), avec une attention particulière portée aux langues ultra-marines (0,1 M€), en témoigne l'organisation en octobre 2021 d'États généraux du multilinguisme en Outre-mer, à La Réunion.

Enfin, l'appui de la recherche étant nécessaire pour éclairer la politique linguistique, 0,16 M€ en AE et 0,11 M€ en CP ont été consacrés à l'observation des pratiques linguistiques.

- **Crédits déconcentrés (y compris les collectivités d'Outre-mer) : 2,38 M€ en AE et 2,40 M€ en CP**

L'action conduite à partir des crédits centraux est indissociable d'un effort mené dans les territoires, en lien étroit avec les DRAC et les DAC comme avec les collectivités territoriales. Il s'agit notamment de valoriser les langues régionales de France, constitutives de la richesse culturelle de notre pays, à travers un soutien à des organismes chargés d'en assurer le développement (pour l'occitan, le breton, le basque...).

Plusieurs régions sont concernées, par exemple Nouvelle Aquitaine (0,3 M€), la Bretagne (0,18 M€) ou encore l'Occitanie (0,17 M€).

ACTION

04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique		113 508 326 134 531 210	113 508 326 134 531 210		112 813 828 134 753 545	112 813 828 134 753 545

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	107 164 953	101 437 409	106 470 455	100 547 590
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 728 602	5 351 119	4 034 104	4 461 300
Subventions pour charges de service public	102 436 351	96 086 290	102 436 351	96 086 290
Titre 5 : Dépenses d'investissement	503 125	728 705	503 125	1 656 801
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	503 125	714 718	503 125	1 642 814
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		13 987		13 987
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 692 058	4 426 381	4 692 058	4 610 440
Transferts aux entreprises		52 000		53 600
Transferts aux collectivités territoriales		122 488		121 693
Transferts aux autres collectivités	4 692 058	4 251 893	4 692 058	4 435 148
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	1 148 190	27 938 714	1 148 190	27 938 714
Dotations en fonds propres	1 148 190	27 938 714	1 148 190	27 938 714
Total	113 508 326	134 531 210	112 813 828	134 753 545

L'année 2021 étant la première année d'existence du nouveau programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », plusieurs erreurs d'imputation ont été recensées en cours de gestion dans les outils financiers et répertoriées dans le tableau ci-dessous pour l'action 4.

	Exécution 2021	
	AE	CP
Réimputation en dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (cat.31)	981 935	2 316 193
Crédits exécutés par erreur en catégorie 51 - DRASSM	-3 266	1 143 438
Crédits exécutés par erreur en catégorie 51 - C2RMF	42 245	42 245
Crédits exécutés par erreur en catégorie 32 - Recherche architecturale et urbaine	954 206	954 206
Crédits exécutés par erreur en catégorie 64 - Recherches transversales	-11 250	176 305
Réimputation en subventions pour charges de service public (cat. 32)	306 676	306 676
Crédits exécutés par erreur en catégorie 64 - INHA	306 676	306 676
Réimputation en dépenses d'investissement (cat. 51)	54 273	54 692
Crédits exécutés par erreur en catégorie 31 - C2RMF - Equipement courant	151	151
Crédits exécutés par erreur en catégories 31 et 52 - LRMH équipement courant	54 122	54 541
Réimputation en dépenses d'intervention hors bourses (cat. 63)	14 890	4 226
Crédits exécutés par erreur en catégorie 31 - recherche dans le domaine de la création	14 890	4 226

Les montants indiqués ci-dessous tiennent compte des corrections d'imputation répertoriées.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autre que celles de personnel : 5,32 M€ en AE et 5,78 M€ en CP

Après correction des erreurs d'imputation, les crédits réellement exécutés en catégorie 31 s'élèvent à 5,32 M€ en AE et 5,78 M€ en CP.

Ces crédits de fonctionnement sont destinés aux moyens de recherche :

- des trois services à compétence nationale (SCN) : le laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), le centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) et le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) ;
- des services centraux : la direction générale des patrimoines et le service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation au secrétariat général.

Leur répartition est la suivante :

En €	LFI		Exécution	
	AE	CP	AE	CP
LRMH	634 458	634 458	659 953	575 825
DRASSM	1 156 817	1 024 297	3 901 793	4 275 353
C2RMF	1 014 556	452 578	548 240	531 471
Recherche patrimoniale (archéologie et archives)	200 640	200 640	163 122	158 272
Recherche architecturale et urbaine	-	-	-	-
Recherches transversales	792 131	792 131	50 562	237 434
Total exécuté en catégorie 31	3 798 602	3 104 104	5 323 671	5 778 356

Le LRMH se consacre à l'étude scientifique des matériaux constitutifs des monuments historiques, de leurs phénomènes d'altération et des techniques utilisées pour les conserver, les restaurer et les mettre en valeur. Il intervient ainsi en soutien aux maîtres d'œuvre des restaurations (architectes en chef et conservateurs des monuments historiques, architectes des bâtiments de France, conservateurs des antiquités et objets d'art), aux maîtres d'ouvrages (conservateurs régionaux des monuments historiques, collectivités territoriales, propriétaires privés), comme aux restaurateurs, pour établir un constat d'état et un diagnostic des altérations observées, proposer les meilleures techniques à mettre en œuvre, définir les conditions de conservation les plus appropriées et enfin, améliorer la connaissance de l'œuvre dans sa composition, ses techniques et son histoire.

La consommation des crédits du LRMH s'établit en 2021 à 0,66 M€ en AE et 0,58 M€ en CP. Par ailleurs, le LRMH a contribué à hauteur de 0,05 M€ en AE=CP au financement de l'accord-cadre CNRS conclu avec le ministère de la Culture. Ces crédits ont été transférés en gestion à la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle pour une délégation unique au CNRS en dépenses d'intervention.

Le DRASSM est compétent pour l'ensemble des recherches archéologiques nécessitant le recours à la plongée. Il est chargé de la réglementation sur les recherches et les découvertes archéologiques sous-marines ainsi que de la mise en œuvre de la loi sur les biens culturels maritimes.

L'exécution 2021, qui s'élève à 3,9 M€ en AE et 4,28 M€ en CP, est supérieure à la prévision inscrite en LFI. Le DRASSM a en effet bénéficié, dans le cadre de ses activités de recherche, de crédits complémentaires délégués en gestion provenant essentiellement des fonds de concours (FDC). Les crédits consommés ont notamment servi à la mise en œuvre des marchés nécessaires à l'entretien et l'armement des navires. De plus, la dotation initiale en fonctionnement du DRASSM ne comprenait pas les crédits relatifs à l'armement des navires : une délégation exceptionnelle relative à un marché de prestation d'armement des navires du DRASSM a donc été effectuée à hauteur de 1,53 M€ en AE et de 0,5 M€ en CP.

Le C2RMF a pour mission de mettre en œuvre, en liaison avec les conservateurs responsables des collections, la politique du service des musées de France en matière de recherche, de conservation préventive et de restauration des collections des musées de France. Il constitue et conserve une documentation sur les matériaux, les techniques et la restauration des œuvres des musées. Les crédits exécutés par le C2RMF en 2021 s'élèvent à 0,55 M€ en AE et 0,53 M€ en CP. Par ailleurs, le C2RMF a participé à l'accord-cadre CNRS à hauteur de 0,05 M€ en AE et en CP.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

0,16 M€ en AE et 0,15 M€ en CP ont été consommés au titre de la recherche patrimoniale, et plus précisément dans le domaine architectural et urbain, archéologique, dans le domaine de l'inventaire ou du patrimoine archivistique.

Les crédits de fonctionnement dédiés à la recherche transversale, d'un montant de 0,05 M€ en AE et 0,24 M€ en CP, ont permis de financer des travaux de recherche et de valorisation des sciences sociales et humaines. Le ministère de la Culture a par ailleurs soutenu la diffusion des résultats de la recherche culturelle grâce à des colloques ou des publications comme la revue « Culture et Recherche ».

La sous exécution constatée en 2021 s'explique par le financement d'une partie de ces actions en titre 6.

Subvention pour charges de service public : 96,39 M€ en AE=CP

Après correction des erreurs d'imputation, les crédits réellement exécutés en catégorie 32 s'élèvent à 96,39 M€ en AE=CP.

En €	LFI		Exécution	
	AE	CP	AE	CP
INRAP	488 542	488 542	479 563	479 563
Recherche patrimoniale dans les écoles nationales supérieures d'architecture	1 193 196	1 193 196	954 206	954 206
Recherche dans le domaine de l'art et de la création avec les écoles nationales d'art	25 368	25 368	-	-
INHA	283 848	283 848	306 676	306 676
Universcience	96 427 581	96 427 581	94 652 521	94 652 521
Total exécuté en catégorie 32	98 418 535	1 990 954	96 392 966	96 392 966

0,48 M€ en AE=CP ont été versés à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

0,95 M€ en AE=CP ont été exécutés au titre de la recherche patrimoniale, afin de subventionner divers nouveaux projets recherche portés par l'administration centrale.

0,31 M€ en AE=CP ont été versés à l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) dans le cadre de ses missions sur l'histoire de l'art, des archives de l'archéologie, de l'histoire de l'architecture et de la mise en place d'outils de recherche et de valorisation des travaux (publication, exposition, outils numériques, etc).

Les crédits dédiés à la recherche dans le domaine de de l'art et de la création avec les écoles nationales d'art ont été exécutés en titre 6 sur des projets spécifiques non rattachés à la subvention pour charges de service public.

La subvention pour charges de service public d'Universcience a été exécutée à hauteur de 94,65 M€ en AE=CP. L'exécution 2021 est inférieure à la LFI après application de la réserve de précaution du fait d'un redéploiement de ces crédits vers la dotation en fonds propres de l'opérateur. Le détail de l'activité de cet établissement public est présenté dans le volet « Opérateurs » du rapport annuel de performances.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État : 0,73 M€ en AE et 0,51 M€ en CP

Ces dépenses couvrent les besoins en équipement lourd et en équipement courant des trois SCN. Après correction des erreurs d'imputation, le montant réel exécuté en catégorie 51 s'élève à 0,73 M€ en AE et 0,51 M€ en CP. Elles se répartissent comme suit :

En €	LFI		Exécution	
	AE	CP	AE	CP
C2RMF	297 526	297 526	500 319	399 464
DRASSM	51 985	51 985	38 978	38 978
LRMH	153 614	153 614	190 715	73 381
Total exécuté en catégorie 51	503 125	503 125	730 013	511 823

Ces crédits d'investissement ont contribué, à hauteur de 0,5 M€ en AE et 0,4 M€ en CP à l'acquisition d'équipements par le C2RMF (ATRAMAP) grâce à une dotation de crédits complémentaire effectuée en cours de gestion.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Les dépenses d'investissement du DRASSM s'élèvent à 0,04 M€ en AE=CP. Le DRASSM a en effet engagé en 2021 un grand nombre de postes de dépense en investissement sur la robotique ainsi que des gros équipements en matériel de levage et de détection électronique visant à équiper l'Alfred Merlin.

Concernant le LRMH, les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,14 M€ en AE et 0,02 M€ en CP. Ces crédits d'investissement ont permis l'acquisition d'instruments de laboratoire dont une DRX de paillasse (0,12 M€).

Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État

Après correction des erreurs d'imputation aucune dépense n'a été exécutée en catégorie 52.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépense d'intervention : 4,11 M€ en AE et 4,09 M€ en CP

Après correction des erreurs d'imputation, le montant des dépenses d'intervention s'élève à 4,11 M€ en AE et 4,09 M€ en CP, qui se répartissent comme suit :

En €	Catégorie	LFI		Exécution	
		AE	CP	AE	CP
Recherche en faveur des patrimoines et l'histoire de l'art		911 688	911 688	877 920	874 425
CICRP	64	213 580	213 580	205 037	205 037
Recherche patrimoniale	61	698 108	698 108	-	-
	62			-	1 600
	63			92 488	91 693
	64			580 395	576 095
Recherche en faveur de la création artistique		1 252 791	1 252 791	1 136 890	1 126 226
Recherche académique, dont IRCAM	64	798 593	798 593	680 000	680 000
Recherche dans l'enseignement supérieur création	63	454 198	454 198	167 000	167 000
	64			69 890	59 226
Recherche dans le domaine de la création	63			220 000	220 000
	64				
Recherches pluridisciplinaires		2 527 579	2 527 579	2 091 035	2 091 035
CNRS	64	1 210 000	1 210 000	1 666 700	1 666 700
Recherches transversales	61	1 317 579	1 317 579	-	-
	62			-	-
	63			424 335	424 335
	64				
TOTAL		4 692 058	4 692 058	4 105 845	4 091 686

Recherche en faveur des patrimoines et l'histoire de l'art : 0,88 M€ en AE et 0,87 M€ en CP

Les crédits exécutés ont notamment permis le financement de la subvention de recherche dédiée au Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP), à hauteur de 0,21 M€ en AE=CP. Le CICRP assure des missions de service public contribuant à la connaissance, à la préservation ainsi qu'à la restauration des biens culturels. Il intervient dans les domaines de la conservation préventive, de la conservation curative et de la restauration du patrimoine relevant du domaine public ou du domaine privé au titre des monuments historiques.

Ces crédits ont par ailleurs permis de contribuer pour 0,67 M€ en AE=CP, dont 0,47 M€ en AE=CP au titre de l'accord cadre CNRS, à la recherche pluridisciplinaire dans le domaine des musées, des archives, de l'archéologie, de l'ethnologie ou encore de l'inventaire.

Recherche en faveur de la création artistique : 1,14 M€ en AE et 1,13 M€ en CP

Ces crédits ont notamment été utilisés pour subventionner des travaux de recherche menées au sein de laboratoires de recherche académique, qui entretiennent des liens étroits avec la création, au premier rang desquels, l'Institut de recherche et de coordination acoustique/musique (IRCAM) à hauteur de 0,68 M€ en AE=CP. Fondé par Pierre Boulez, l'IRCAM est associé au Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP) et constitue aujourd'hui l'un des plus grands centres de recherche publique au monde se consacrant à la création musicale et à la recherche scientifique dans le domaine de la musique. Il développe ses trois axes – création, recherche et transmission – autour de résidences de compositeurs, d'un festival, de tournées en France et à l'étranger. Partenaire de nombreuses universités et entreprises internationales, ses recherches couvrent un spectre très large : acoustique, traitement du signal, informatique (langages, temps réel, bases de données, interfaces homme/machine), musicologie ou encore cognition musicale. Ses travaux trouvent des applications dans d'autres domaines artistiques comme le multimédia, les arts plastiques ou le spectacle vivant, ainsi que des débouchés industriels (industries culturelles, télécommunications, informatique, automobile et transports, etc.). L'IRCAM s'est aujourd'hui imposé comme un des principaux pôles européens de recherche de recherche sur la création musicale. Sur l'ensemble de ces crédits, 0,09 M€ ont participé au financement de l'accord-cadre du ministère de la Culture avec le CNRS.

0,17 M€ en AE=CP ont été apportés pour la réalisation de projets de recherche menés dans des établissements d'enseignement supérieur en art visuel et design et en musique, identifiés dans le cadre de dispositifs pilotés par la direction générale de la création artistique : l'appel à projets « recherche dans les écoles supérieures d'art et de design » et l'appel à projets « recherche dans les établissements d'enseignement supérieur musique ».

La direction générale de la création artistique (DGCA) a par ailleurs également accompagné des projets de recherche portés par des équipes artistiques, à hauteur de 0,28 M€, dans les champs de la danse et du théâtre et des arts associés, retenus respectivement dans le cadre du programme d'aide à la recherche et au patrimoine en danse du Centre national de la Danse et de l'appel à projets « recherche en théâtre, cirque, marionnette, arts de la rue, arts du geste, mime et conte » de la DGCA.

Recherches pluridisciplinaires : 2,09 M€ en AE=CP

Ces crédits d'intervention sont en grande partie réservés aux programmes transversaux de recherche menés dans les domaines de compétence du ministère de la Culture : recherche sur les outils numériques, recherches en socio-économie de la culture, etc.

Le principal poste de dépenses dans ce domaine correspond au versement de 1,66 M€ en AE= CP en faveur du CNRS, conformément à l'accord-cadre conclu entre ce dernier et le ministère de la Culture. Cet accord permet de mener une politique concertée dans les domaines de recherche communs aux deux institutions, et de donner une visibilité aux collaborations scientifiques entre les organismes culturels et scientifiques. Des unités mixtes de recherche sont ainsi soutenues dans des secteurs variés tels que la recherche en matière de science sociale et communication, l'archéologie, l'architecture, l'histoire de l'art, la musicologie ou la musique, ainsi que dans les domaines de la conservation du patrimoine et des sciences techniques.

Outre la subvention au CNRS, le ministère a apporté son soutien à hauteur de 0,42 M€ en AE=CP à plusieurs autres structures et projets thématiques transversaux.

Ont notamment bénéficié de ce soutien l'Université de Bourgogne au titre de la nuit des chercheurs 2021 pour 0,06 M€, le MNHN au titre du soutien au réseau Particip/Arc et à celui des sciences participatives et de la recherche culturelle pour 0,05 M€, l'AMCSTI au titre du soutien au réseau des centres de la culture scientifique, technique et industrielle pour 0,05 M€ ou bien encore l'association Art, Université, culture au titre du soutien au réseau des services culturels des universités pour 0,04 M€.

En effet, au sein du Conseil national de la culture scientifique, technique et industrielle (CNCSTI), placé auprès des ministères chargés de la Recherche et de la Culture, le ministère est associé à la mise en œuvre de la stratégie nationale de la culture scientifique, technique et industrielle (SNCSTI). L'objectif est renforcer la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle notamment en s'appuyant sur Universcience, établissement public, et en inscrivant les acteurs de la culture scientifique, technique et culturelle dans les dispositifs culturels.

Enfin, la sous-consommation constatée sur la ligne Recherches transversales s'explique par la réorganisation de l'administration centrale et par la création du programme 361, qui n'intègre plus le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) dans son périmètre. Suite à un défaut de bascule d'EJ 2020 sur 2021, seuls des restes à payer du DEPS ont été exécutés sur le programme 361 à hauteur de 0,19 M€.

DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

Les dépenses d'opérations financières s'élèvent à 27,94 M€ en AE=CP

Ces crédits correspondent à la dotation en fonds propres versée à Universcience au titre de ses investissements courants. L'exécution est supérieure à la LFI 2021 car Universcience a bénéficié d'un versement complémentaire de 23 M€ en loi de finance rectificative, au regard de la dégradation de son modèle économique et de sa situation de trésorerie devant la crise sanitaire.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAMPUS France (P185)					30 000	30 000
Transferts					30 000	30 000
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)					1 250	1 250
Transferts					1 250	1 250
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)					111 019	111 019
Subventions pour charges de service public					94 019	94 019
Transferts					17 000	17 000
ONF - Office national des forêts (P149)					8 000	8 000
Transferts					8 000	8 000
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)					898 326	898 326
Subventions pour charges de service public					831 326	831 326
Transferts					67 000	67 000
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)					125 792	125 792
Subventions pour charges de service public					115 792	115 792
Transferts					10 000	10 000
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)					306 799	306 799
Subventions pour charges de service public					306 799	306 799
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)					892 911	892 911
Subventions pour charges de service public					892 911	892 911
Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)					38 855	38 855
Subventions pour charges de service public					13 855	13 855
Transferts					25 000	25 000
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)			488 542	488 542	499 563	499 563
Subventions pour charges de service public			488 542	488 542	479 563	479 563
Transferts					20 000	20 000
Musée des arts décoratifs (P175)					243 769	243 769
Subventions pour charges de service public					213 769	213 769
Transferts					30 000	30 000
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)					37 639	37 639
Subventions pour charges de service public					34 639	34 639
Transferts					3 000	3 000
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)					116 781	116 781
Subventions pour charges de service public					116 781	116 781
Musée du Louvre (P175)					827 703	827 703
Subventions pour charges de service public					827 703	827 703
Musée Guimet (P175)					98 967	98 967
Subventions pour charges de service public					98 967	98 967
Musée Henner-Moreau (P175)					4 948	4 948
Subventions pour charges de service public					4 948	4 948

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CND - Centre national de la danse (P131)					138 250	138 250
Subventions pour charges de service public					70 000	70 000
Transferts					68 250	68 250
EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)					3 430 000	3 430 000
Transferts					3 430 000	3 430 000
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)						51 850
Transferts						51 850
CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)					6 000	6 000
Subventions pour charges de service public					6 000	6 000
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)					3 380 000	3 380 000
Subventions pour charges de service public					3 280 000	3 280 000
Dotations en fonds propres					100 000	100 000
AFR - Académie de France à Rome (P361)			5 245 029	5 245 029	5 144 926	5 144 926
Subventions pour charges de service public			4 817 248	4 817 248	4 734 256	4 734 256
Dotations en fonds propres			427 781	427 781	410 670	410 670
CNM - Centre national de la musique (P334)					950 000	950 000
Subventions pour charges de service public					840 000	840 000
Transferts					110 000	110 000
CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)			3 337 047	3 337 047	3 350 546	3 350 546
Subventions pour charges de service public			3 268 440	3 268 440	3 240 439	3 240 439
Dotations en fonds propres			68 607	68 607	68 607	68 607
Transferts					41 500	41 500
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique (P361)			3 935 263	3 935 263	3 980 728	3 980 728
Subventions pour charges de service public			3 837 252	3 837 252	3 852 717	3 852 717
Dotations en fonds propres			98 011	98 011	98 011	98 011
Transferts					30 000	30 000
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)			14 108 493	14 108 493	14 112 914	14 112 914
Subventions pour charges de service public			13 373 417	13 373 417	13 346 367	13 346 367
Dotations en fonds propres			735 076	735 076	735 076	735 076
Transferts					31 471	31 471
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P361)			27 052 074	27 052 074	26 896 674	26 896 674
Subventions pour charges de service public			25 849 990	25 849 990	25 534 990	25 534 990
Dotations en fonds propres			1 202 084	1 202 084	1 335 084	1 335 084
Transferts					26 600	26 600
Ecole du Louvre (P361)			1 835 206	1 835 206	1 856 618	1 856 618
Subventions pour charges de service public			1 590 181	1 590 181	1 589 601	1 589 601
Dotations en fonds propres			245 025	245 025	267 017	267 017
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)			51 685 293	51 685 293	52 401 935	52 401 858
Subventions pour charges de service public			48 735 293	48 735 293	48 583 339	48 583 262
Dotations en fonds propres			2 950 000	2 950 000	2 484 432	2 484 432
Transferts					1 334 164	1 334 164
Musée Picasso (P175)					24 742	24 742
Subventions pour charges de service public					24 742	24 742
Ecoles d'art en Région (P361)			12 278 660	12 278 660	14 171 332	14 171 332
Subventions pour charges de service public			9 288 634	9 288 634	10 359 339	10 359 339
Dotations en fonds propres			2 990 026	2 990 026	3 489 847	3 489 847
Transferts					322 146	322 146

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNL - Centre national du livre (P334)					400 000	400 000
Subventions pour charges de service public					400 000	400 000
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)			11 677 637	11 677 637	11 601 305	11 601 305
Subventions pour charges de service public			11 259 204	11 259 204	11 122 391	11 122 391
Dotations en fonds propres			418 433	418 433	418 433	418 433
Transferts					60 481	60 481
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)					70 000	70 000
Transferts					70 000	70 000
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts (P361)			8 462 170	8 462 170	8 461 218	8 461 218
Subventions pour charges de service public			8 070 131	8 070 131	7 934 071	7 934 071
Dotations en fonds propres			392 039	392 039	492 039	492 039
Transferts					35 108	35 108
TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)					41 000	41 000
Transferts					41 000	41 000
Cinémathèque française (P334)					11 865	11 865
Transferts					11 865	11 865
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)			4 295 630	4 295 630	4 337 006	4 337 006
Subventions pour charges de service public			4 024 141	4 024 141	4 043 217	4 043 217
Dotations en fonds propres			271 489	271 489	271 489	271 489
Transferts					22 300	22 300
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)					85 857	85 857
Transferts					85 857	85 857
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)					114 329	114 329
Subventions pour charges de service public					84 329	84 329
Transferts					30 000	30 000
FEI - France éducation international (P214)					1 990	1 990
Transferts					1 990	1 990
INP - Institut national du patrimoine (P361)			6 162 650	6 162 650	6 120 357	6 120 357
Subventions pour charges de service public			6 064 640	6 064 640	6 010 534	6 010 534
Dotations en fonds propres			98 010	98 010	109 823	109 823
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)					48 814	48 814
Subventions pour charges de service public					17 814	17 814
Transferts					31 000	31 000
Réseau Canopé (P214)					211 495	208 938
Transferts					211 495	208 938
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (P224)					150 000	150 000
Transferts					150 000	150 000
Business France (P134)					20 000	20 000
Transferts					20 000	20 000
Universités et assimilés (P150)					3 854 318	3 881 914
Transferts					3 854 318	3 881 914
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)					15 500	15 500
Transferts					15 500	15 500
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)			283 848	283 848	566 711	607 961
Subventions pour charges de service public			283 848	283 848		

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts					566 711	607 961
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)					8 150	8 150
Transferts					8 150	8 150
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)					36 663 000	36 663 000
Transferts					36 663 000	36 663 000
Communautés d'universités et d'établissements (P150)					82 500	82 500
Transferts					82 500	82 500
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)					1 919 700	1 969 881
Transferts					1 919 700	1 969 881
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)					117 000	117 000
Transferts					117 000	117 000
Groupe Mines Télécom (P192)					2 000	2 000
Transferts					2 000	2 000
Universcience (P361)			101 593 587	101 593 587	122 591 235	122 591 235
Subventions pour charges de service public			100 445 397	100 445 397	94 652 521	94 652 521
Dotations en fonds propres			1 148 190	1 148 190	27 938 714	27 938 714
MNS - Musée national du sport (P219)					22 500	22 500
Transferts					22 500	22 500
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)					3 000	3 000
Transferts					3 000	3 000
Pôle emploi (P102)					68 010	68 010
Transferts					68 010	68 010
Total			252 441 129	252 441 129	331 675 846	331 844 089
Total des subventions pour charges de service public			241 396 358	241 396 358	243 757 739	243 757 662
Total des dotations en fonds propres			11 044 771	11 044 771	38 219 242	38 219 242
Total des transferts					49 698 866	49 867 186

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
AFR - Académie de France à Rome	0	44	0	0	0	0
	0	47	0	0	0	0
	0	47	0	0	0	0
CNAC - Centre national des arts du cirque	0	37	2	0	0	0
	0	37	0	0	0	0
	0	37	4	0	0	0
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique	18	42	1	0	0	0
	18	41	0	0	0	0
	17	40	2	0	0	0
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de	0	202	1	0	0	0
	0	206	0	0	0	0

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Lyon	0	204	2	0	0	0
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	85	333	8	0	3	0
	93	349	9	1	8	0
	86	349	6	0	0	0
Ecole du Louvre	55	28	7	0	4	0
	54	31	5	4	0	0
	53	31	9	0	0	0
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	1 789	861	0	0	0	0
	1 844	826	0	0	0	0
	1 795	832	0	0	0	0
Ecoles d'art en Région	261	99	7	2	0	0
	271	98	0	0	0	0
	258	97	3	0	0	0
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	58	146	6	0	0	0
	65	152	0	0	0	0
	63	144	9	0	0	0
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	93	107	3	1	2	0
	99	110	0	0	0	0
	93	109	5	0	2	0
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle	0	64	3	0	0	0
	0	68	0	0	0	0
	0	65	4	0	1	0
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son	0	59	2	0	0	0
	0	62	0	0	0	0
	0	59	2	0	0	0
INP - Institut national du patrimoine	44	44	0	0	0	0
	41	47	0	0	0	0
	41	46	1	0	0	0
Universcience	0	990	9	0	0	0
	0	1 034	0	0	0	0
	0	982	11	0	0	0
Total	2 403	3 056	49	3	9	0
	2 485	3 108	14	5	8	0
	2 406	3 042	58	0	3	0

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	3 108	3 042

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	-4	-4

Le schéma d'emploi réalisé se porte à -4 ETP, ventilé tel que -1 ETP pour chacun des opérateurs suivants : CNSAD, CNSMD Paris, ENSBA et Universcience.

Un transfert du plafond de l'opérateur vers le plafond ministériel est intervenu en loi de finances rectificative à hauteur de -8 ETPT, portant le plafond 2021 du programme à 3 108 ETPT et se traduisant par -11 ETPT sur les écoles nationales supérieures d'architecture et +3 ETPT sur les écoles d'art en région.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Justification au premier euro

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
AFR - Académie de France à Rome	0	0	0
CNAC - Centre national des arts du cirque	0	0	0
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique	0	0	0
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	28 626	0	22 332
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	0	0	0
Ecole du Louvre	0	0	0
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	15 000	1 270 373	1 195 000
Ecoles d'art en Région	0	0	0
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	0	0	0
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	22 711	10 500	20 746
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle	0	0	0
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son	0	0	0
INP - Institut national du patrimoine	0	0	0
Universcience	0	0	0
Total	66 337	1 280 873	1 238 078

Opérateurs

OPÉRATEUR

AFR - Académie de France à Rome

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2021

Malgré les confinements et les fortes contraintes de mobilité touristique, les efforts de renouvellement du projet de l'AFR lui ont permis d'accueillir 78 000 visiteurs dont 47 710 visiteurs ont eu accès au patrimoine de la Villa Médicis sur seulement 214 jours d'ouverture au public.

L'année 2021 a ainsi vu naître la première édition du Festival Film de la Villa Médicis (3 000 visiteurs), le premier cycle de résidences documentaires « Villa Médicis x Tënk ». Elle a donné lieu à deux expositions majeures : *Toilet Paper et Martin Parr* qui a attiré plus de 8 100 visiteurs dans un parcours photographique et *Comme un chien qui danse* est revenu sur le travail des 30 dernières années de Natacha Lesueur à travers 80 pièces. La série des *arts clubs*, format d'expositions plus léger, a permis de découvrir des installations d'œuvres de Mircea Cantor, Giuseppe Penone.

L'année est également marquée par un renouvellement en matière d'éducation artistique et culturelle. L'AFR a notamment développé de nouveaux programmes pédagogiques visant à une démocratisation des publics dont la mise en place de résidences au long cours. Pour exemple les « Résidences pro » ont accueilli 300 élèves issus de 15 lycées professionnels, en partenariat avec la région Aquitaine. Le service pédagogique a accueilli quant à lui 641 élèves italiens.

L'établissement a, par ailleurs, su préserver le cœur de ses missions en accueillant deux promotions de pensionnaires (32) et 52 résidents (16 historiens de l'art et 36 artistes). L'Académie de France à Rome a poursuivi le déploiement de ses activités scientifiques et éditoriales avec des journées d'études, des colloques (56 intervenants attirant 356 participants).

Cette activité a été déployée parallèlement à un effort patrimonial notable. L'AFR a poursuivi la mise en œuvre d'opérations de conservation et restauration du patrimoine bâti, sa mise en sécurité anti-incendie et, l'engagement d'ambitieux travaux d'entretien des collections jusqu'à 2025 guidé par le « Schéma directeur bâti », complémentaire au plan pluriannuel d'investissement (2021-2025) actuel. La finalisation du projet scientifique et culturel (PSC) contribuera à la valorisation du patrimoine existant et à tracer de nouvelles perspectives et dynamiques de sa mise en lumière. L'Académie, partenaire proactif dans cet ambitieux programme de valorisation du patrimoine veut ainsi faire de la Villa Médicis un exemple en matière de conservation et restauration du patrimoine européen.

Gouvernance et pilotage stratégique

Sam Stourdzé, a été nommé directeur pour un mandat de 3 ans, par décret du président de la République du 1^{er} septembre 2020. Par décret du 25 septembre 2021, il a été décidé de prolonger le mandat du directeur à 5 ans.

Marie-Cécile Sinzou a quant à elle été nommée présidente le 28 octobre 2021, après une période d'intérim assurée par Luc Allaire, Secrétaire général du ministère de la Culture.

Enfin, l'année 2021 a marqué l'ultime année de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance conclu entre l'établissement et le ministère de la Culture pour la période 2017-2020. Un nouveau contrat a été élaboré en 2021 et adopté lors du conseil d'administration du 14 mars 2022.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines			855	855	1 057	1 057
Dotations en fonds propres			855	855	829	829
Transferts					228	228
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			5 245	5 245	5 145	5 145
Subventions pour charges de service public			4 817	4 817	4 734	4 734
Dotations en fonds propres			428	428	411	411
P363 – Compétitivité					500	500
Dotations en fonds propres					500	500
Total			6 100	6 100	6 702	6 702

Sur le programme 175 « Patrimoines », l'écart entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution à la dotation en fonds propres (-26 000 € en AE=CP). L'établissement a par ailleurs bénéficié de transferts de crédits de la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre des actions éducatives et culturelles menées en collaboration avec la Collection Lambert (+228 000 € en AE=CP).

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de +83 k€ entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021, tient compte des éléments suivants :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-123 000 € en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention complémentaire pour l'édition 2021 du festival j Viva Villa ! (+40 000 € en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +17 000 € en AE=CP s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution à la dotation en fonds propres.

Enfin, l'établissement a bénéficié d'une dotation en fonds propres exceptionnelle du programme 363 « Compétitivité » afin de mener des travaux de rénovation et de création d'ateliers d'artistes (500 000 € en AE=CP).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
3 003	2 775	4 198

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	44	47	47
– sous plafond	44	47	47
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'opérateur rémunère 47 ETPT. Son plafond d'emploi, qui s'élève à 47 ETPT a été entièrement consommé en 2021.

OPÉRATEUR

CNAC - Centre national des arts du cirque

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2021

L'année 2021 est restée fortement marquée par la crise sanitaire. Une partie des activités a été annulée ou reportée (annulation des spectacles de la Cellule d'insertion professionnelle). L'établissement a adapté son organisation pédagogique pour assurer la continuité des enseignements avec la mise en place d'enseignements hybrides (présentiel et visio-conférence) et l'adaptation des espaces d'entraînements aux consignes sanitaires.

Sur un plan pédagogique, le CNAC a consolidé l'intégration de la première année du DNSPC à son offre de formation qui était assurée jusqu'en 2019 par l'ENACR à Rosny-sous-Bois. L'établissement a également ouvert, en partenariat avec l'Académie Fratellini et l'ENACR une nouvelle formation continue au Diplôme d'Etat (DE) de professeur de cirque. Il a par ailleurs développé des projets d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec la ville de Châlons-en-Champagne.

Dans le cadre de ses activités de recherche, le Centre poursuit la mise en œuvre de la plateforme CARP (*Circus Arts Research Platform*, plate-forme bilingue français/anglais pour la recherche scientifique en arts du cirque) et deux projets de recherche dans le domaine du développement durable (Cirque durable) et de la santé des artistes circassiens (projet dédié à la perception et les pratiques de la santé et du soin chez les artistes de cirque).

Enfin, en 2021, l'établissement a lancé plusieurs chantiers d'investissement structurants dont la création d'un nouvel espace de formation, « projet hangar Nord » financé par le plan de relance et la création du portail numérique Circo'Data.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement était dirigé par Gérard Fasoli jusqu'au 17 décembre 2021. Son intérim a été assuré par son secrétaire général en l'attente de la nomination de Peggy Donck, au 1^{er} janvier 2022. Il est placé sous la présidence de Frédéric Durnerin, qui a pris ses fonctions le 24 janvier 2019.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie					1 080	127
Dotations en fonds propres					1 080	127
P131 – Création					170	170

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public					170	170
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			3 337	3 337	3 351	3 351
Subventions pour charges de service public			3 268	3 268	3 240	3 240
Dotations en fonds propres			69	69	69	69
Transferts					42	42
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	3 456	3 456			25	25
Subventions pour charges de service public	3 256	3 256				
Dotations en fonds propres	106	106				
Transferts	95	95			25	25
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique (fermé en 2020)	15	15				
Transferts	15	15				
P363 – Compétitivité					42	42
Dotations en fonds propres					42	42
Total	3 471	3 471	3 337	3 337	4 668	3 715

En fonctionnement, sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de -28 000 € en AE=CP entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-58 000 € en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle au titre du diplôme d'enseignant (DE) cirque (15 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre des aides d'urgence des étudiants (15 000 € en AE=CP).

Des transferts pour 41,5 k€, ont par ailleurs été effectués sur ce même programme au titre :

- des activités de la chaire ICima, (10 000 € en AE=CP) ;
- de l'action territoriale de l'établissement (31 500€ en AE=CP).

Le CNAC a par ailleurs été soutenu par d'autres programmes ministériels :

- le programme 131 « Création » a accompagné l'insertion des jeunes artistes, notamment la préfiguration du « Jeune cirque national », via des subventions pour charges de service public pour 170 000 € en AE=CP ;
- le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère » a financé un projet web sémantique via un transfert de 25 000 € en AE=CP.

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi :

- le programme 362 « Ecologie » a accompagné l'aménagement d'un hangar de stockage et d'un lieu d'accueil de formations techniques pour +1 080 000 € en AE et +127 000 € en CP ;
- le programme 363 « Compétitivité » a soutenu la digitalisation de l'école +42 000€ (AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	39	37	41
– sous plafond	37	37	37

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
– hors plafond <i>dont contrats aidés</i> <i>dont apprentis</i>	2		4
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Les emplois rémunérés par l'établissement s'établissent à 41 ETPT, dont 3,8 hors plafond financés sur fonds fléchés (2 personnels de recherche pour la Chaire ICiMa, un assistant administratif et comptable pour le projet « Hangar Nord » et une documentaliste pour le projet Circo Data).

Le plafond de l'emploi, qui s'établit à 37 ETPT, est entièrement consommé.

OPÉRATEUR

CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2021

En 2021, l'établissement a accueilli 32 élèves en première année, 32 élèves en 2ème année, 31 élèves en 3ème année, mais également 2 élèves étrangers, 9 élèves dans le cursus « Jouer et mettre en scène ». Il accompagne toujours 5 doctorantes et doctorants.

L'année 2021 est restée fortement marquée par la crise sanitaire. Pour faire face à cette situation inédite, l'établissement a adapté son organisation pédagogique en répartissant les élèves dans des groupes restreints afin d'éviter les croisements de population, en développant les activités "hors les murs", avec la mise en place d'enseignements hybrides (présentiel / visio-conférence). Les cursus de l'ensemble des promotions en cours ont été allongés et le CNSAD a assuré un accompagnement renforcé des élèves (augmentation et allongement des aides).

Le CNSAD a également poursuivi plusieurs chantiers structurants. Dans le champ de la pédagogie, l'établissement a renforcé l'inscription de l'enseignement du jeu du cinéma au sein du cursus des trois années de 1^{er} cycle de formation des comédiennes et comédiens avec pour ambition de proposer un enseignement de même ampleur que l'enseignement du jeu au théâtre. Dans ce cadre, le Conservatoire a conforté ses partenariats avec la FEMIS et France Télévisions. Plusieurs films ont été réalisés en partenariat avec deux sociétés de production (GEKO Films et Yukunkun Productions) et ont bénéficié d'une visibilité certaine. On peut citer notamment la sélection d'un court-métrage au festival de Cannes et la diffusion sur ARTE du film *A l'abordage*.

L'établissement a poursuivi l'inscription de ses formations dans le dispositif européen Licence, Master, Doctorat avec la construction de la maquette pédagogique du 2^e cycle « Jouer et Mettre en scène » pour la reconnaissance au grade de master. Membre du programme doctoral « Sciences, Arts, Création, Recherche » de l'Université PSL, il a consolidé la création du groupe de recherche du CNSAD-PSL qui associe les 3 cycles du Conservatoire.

Gouvernance et pilotage stratégique

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

L'établissement est placé sous la direction de Claire Lasne-Darcueil, qui a été renouvelée pour un troisième mandat par arrêté du 2 décembre 2019. La présidence de l'établissement est assurée par Anne Loiret, nommée le 22 août 2021 pour un premier mandat de trois ans. L'établissement dispose d'un contrat de performance pour la période 2020-2022, adopté par le Conseil d'administration du 26 février 2021.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création					80	80
Subventions pour charges de service public					80	80
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			3 935	3 935	3 981	3 981
Subventions pour charges de service public			3 837	3 837	3 853	3 853
Dotations en fonds propres			98	98	98	98
Transferts					30	30
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	3 955	3 955				
Subventions pour charges de service public	3 788	3 788				
Dotations en fonds propres	95	95				
Transferts	72	72				
P231 – Vie étudiante					4	4
Transferts					4	4
P363 – Compétitivité					88	88
Subventions pour charges de service public					40	40
Dotations en fonds propres					48	48
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	21	21				
Dotations en fonds propres	21	21				
Total	3 976	3 976	3 935	3 935	4 153	4 153

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de +15 000 € s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-55 000 € en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention complémentaire visant à soutenir l'action de l'établissement en faveur de la diversité (+50 000 € en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'accompagnement des partenariats entre le CNSAD et les écoles d'enseignements supérieur Culture du territoire (+5 000 € en AE=CP) ;
- du financement d'aides d'urgence pour les étudiants (+15 000 € en AE=CP).

L'établissement a par ailleurs bénéficié de transferts de crédits sur ce même programme, pour un montant total de 30 k€ (en AE=CP). Ceux-ci intègrent des versements exceptionnels au titre :

- du projet de recherche « Le Conservatoire de Paris sous Vichy et l'Occupation » (+10 000 € en AE=CP) ;
- du programme « Artiste intervenant en milieu scolaire » (+20 000 € en AE=CP).

Sur le programme 131 « Création », l'écart résulte du financement la mise-en-œuvre du plan d'insertion pour les jeunes artistes (+80 000 € en AE=CP).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi, le programme 363 « Compétitivité » a permis d'assurer :

- la création de MOOC grâce au versement d'une subvention pour charges de service public de +40 000 € (en AE=CP) ;
- la digitalisation de l'école grâce à une dotation en fonds propres de +48 000 € (en AE=CP).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
2 322	1 941	2 419

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	43	41	42
– sous plafond	42	41	40
– hors plafond	1		2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		18	17
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		18	17
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'établissement rémunère 42 ETPT, dont 2 ETPT hors plafond liés à un projet scientifique auto-financé. Son plafond d'emploi, fixé à 41 ETPT, est légèrement sous-consommé du fait d'une vacance frictionnelle.

En outre, 17 ETPT dont la rémunération est assurée par le ministère sont en fonction dans l'établissement, soit un niveau un peu en-deçà du prévisionnel en raison des délais de recrutement.

OPÉRATEUR

CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2021

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

Fort de ses 130 professeurs, assistants et accompagnateurs permanents, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon a accueilli cette année 660 étudiants. L'année 2021 est restée fortement marquée par la crise sanitaire. Pour faire face à cette situation inédite, l'établissement a adapté son organisation pédagogique pour assurer la continuité des enseignements ainsi que la diplomation de ses étudiants.

Sur le plan pédagogique, le CNSMDL a poursuivi plusieurs chantiers. Sur la base d'un projet de formation élaboré en 2020, l'établissement a été accrédité en juillet 2021 pour la délivrance de ses diplômes conférant un grade universitaire et de diplômes nationaux. Il a également ouvert deux nouveaux cursus à la rentrée 2021, le Master Musicien interprète spécialité orchestre et le troisième cycle *Artist Diploma* pour les interprètes solistes en partenariat avec l'Orchestre national d'Auvergne et l'orchestre de Mulhouse.

Le CNSMDL, dans le cadre de la relance, a amorcé la mise en œuvre de son ambitieux projet immobilier. Grâce aux financements du programme 363, l'établissement a lancé les chantiers pour la rénovation de ses locaux, la mise en accessibilité et la mise en sécurité (ERP), et l'implantation d'une Black Box mutualisée entre les départements musique et danse. Parallèlement, des travaux ont été engagés pour améliorer la performance énergétique globale des bâtiments.

Gouvernance et pilotage stratégique

Mathieu Ferey a été nommé Directeur par arrêté ministériel en date du 2 janvier 2019 et renouvelé dans ses fonctions le 20 décembre 2021. La direction générale adjointe est assurée par Madame Coralie WALUGA depuis le 8 septembre 2019.

Depuis le 1^{er} décembre 2019, l'établissement était placé sous la présidence d'Anne Pursin qui a mis fin à ses fonctions en septembre 2021. Par décision du 25 novembre 2021, la présidence par intérim a été confiée à Xavier Delette, personnalité qualifiée au conseil d'administration de cet établissement.

Ce document couvrant la période 2021-2026 a été adopté au conseil d'administration du 22 juillet 2021.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie					2 688	411
Dotations en fonds propres					2 688	411
P131 – Création	100	100			60	60
Subventions pour charges de service public					60	60
Dotations en fonds propres	100	100				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			14 108	14 108	14 113	14 113
Subventions pour charges de service public			13 373	13 373	13 346	13 346
Dotations en fonds propres			735	735	735	735
Transferts					31	31
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	14 187	14 187				
Subventions pour charges de service public	13 301	13 301				
Dotations en fonds propres	815	815				
Transferts	72	72				
P363 – Compétitivité					5 145	2 145

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public					60	60
Dotations en fonds propres					5 085	2 085
Total	14 287	14 287	14 108	14 108	22 005	16 729

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de -27 000 € entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par ;

- l'application de la réserve de précaution (-162 000 € en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention au titre de la mise en œuvre d'une validation des acquis et de l'expérience danse (+50 000 € en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention au titre de l'appel à projet « Culture Pro » (+20 000 € en AE=CP) ;
- le financement d'aides d'urgence en faveur des étudiants (+35 000 € en AE=CP) ;
- le transfert de la masse salariale d'un agent à compter (+30 000 € en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de différents transferts de crédits d'intervention pour 31 000€ en AE=CP au titre :

- de la mobilité internationale des étudiants (+10 000 € en AE=CP) ;
- du financement de deux projets de recherche (+15 000 € en AE=CP) ;
- du Fonds national d'aide d'urgence annuelle Culture (+6 000€ en AE=CP) ;

Sur le programme 131 « Création » l'établissement a bénéficié de subventions exceptionnelles au titre du plan d'insertion pour les jeunes artistes (60 000 € en AE=CP).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi :

- le programme 362 « Ecologie » a accompagné la mise-en-œuvre de travaux de rénovation énergétique grâce à une subvention d'investissement de +2 688 000 € en AE et +411 000 € en CP ;
- le programme 363 « Compétitivité » a soutenu :
 - en fonctionnement, le développement de MOOC par une subvention pour charges de service public de +60 000 € (en AE=CP) ;
 - en investissement, la digitalisation de l'école (+85 000€ en AE=CP) et la mise en œuvre du projet de campus musical grâce à une dotation en fonds propre (5 000 000 € en AE et 2 000 000 € en CP).

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	11 930	11 913	Subventions de l'État	13 333	13 497
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	621	647	– subventions pour charges de service public	13 333	13 497
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 839	3 944	Fiscalité affectée		22
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	222	223
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	950	1 244	Revenus d'activité et autres produits	1 571	1 718
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	950	1 244	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		0
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	5	
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	800	873
Total des charges	15 769	15 857	Total des produits	15 126	15 461
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	643	396
Total : équilibre du CR	15 769	15 857	Total : équilibre du CR	15 769	15 857

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	498	25	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 928	1 014	Financement de l'actif par l'État	2 705	3 874
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	5	
Remboursement des dettes financières	6	649	Augmentation des dettes financières	6	9
Total des emplois	2 432	1 688	Total des ressources	2 716	3 883
Augmentation du fonds de roulement	284	2 195	Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2021 s'améliore de 247 000 € par rapport au BI 2021 mais reste déficitaire de –396 000 €, ce qui témoigne de la difficulté de l'établissement à couvrir les besoins de financement de l'activité.

La reprise d'une activité quasi normale a conduit à un niveau 2021 de dépenses de personnel et de fonctionnement nettement supérieur à celui de 2020. Elles sont également supérieures de +88 000€ au prévisionnel en raison des coûts d'entretien liés aux bâtis. Si les produits s'établissent à un niveau très supérieur au prévisionnel, la progression de +335 000 € masque cependant des ressources propres qui évoluent moins fortement que les charges (soit +79 000 €).

L'établissement présente ainsi une insuffisance d'autofinancement de 25 000 € qui ne permet pas de financer une programmation d'investissement pourtant ramenée à 1 014 000 € suite au glissement d'opérations sur 2022. En effet,

outre un lancement plus tardif que prévu des marchés, l'établissement a délégué la maîtrise d'ouvrage de l'opération à l'Université de Lyon ce qui rallonge légèrement la chaîne de comptabilisation de la dépense.

C'est donc essentiellement le soutien de France Relance qui permet de générer des ressources supérieures aux emplois et d'abonder le fonds de roulement de +2 195 000 €. Celui-ci s'établit à 15 905 000 €, à mettre en regard des travaux d'extension en cours.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
14 192	14 711	16 454

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 930	11 930	11 873	11 873
Fonctionnement	2 889	2 889	2 701	2 753
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 828	1 928	9 292	1 014
Total des dépenses AE (A) CP (B)	16 647	16 747	23 866	15 640
dont contributions employeur au CAS pensions	621	621	642	642

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	14 140	14 537
Subvention pour charges de service public	13 201	13 211
Autres financements de l'État	131	286
Fiscalité affectée	20	22
Autres financements publics	0	1
Recettes propres	788	1 017
Recettes fléchées	2 890	3 461
Financements de l'État fléchés	2 705	3 231
Autres financements publics fléchés	0	72
Recettes propres fléchées	185	158
Total des recettes (C)	17 031	17 998
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	284	2 357
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Enseignements, services communs et pédagogiques	7 813 7 504	994 813	994 839	0 0	0 0	675 712	775 224	9 483 9 029	9 583 8 567	
Fonctions support	4 110 4 367	1 799 1 824	1 799 1 851	0 0	0 0	1 153 8 579	1 153 790	7 062 14 770	7 062 7 007	
Recherche	7 2	36 8	36 8	0 0	0 0	0 0	0 0	43 11	43 11	
Valorisation et diffusion culturelle	0 0	60 57	60 55	0 0	0 0	0 0	0 0	60 57	60 55	
Total	11 930 11 873	2 889 2 701	2 889 2 753	0 0	0 0	1 828 9 292	1 928 1 014	16 647 23 866	16 747 15 640	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	6	6
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	15	19
Autres décaissements non budgétaires	0	89
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	21	114
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	269	2 262
Abondement de la trésorerie fléchée	785	2 316
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	290	2 376

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	284	2 357
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	6	19
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	290	2 376
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	517	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	54
Total des financements	290	2 376

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le lancement du projet immobilier, dont les marchés ont été notifiés au cours du second semestre, est le fait caractéristique de l'exécution 2021. L'accélération des investissements prévus en 2022 a conduit à ouvrir un volume important d'AE en fin d'année (+7 219 000 €), la consommation des CP étant quant à elle pour partie reportée en 2022.

Retraité de ce chantier, le compte financier de l'établissement rend compte d'une exécution des CP assez proche du prévisionnel en dépit du contexte sanitaire, soit 93 %.

On note ainsi :

- Une légère sous-consommation des dépenses d'enseignement (-1 016 000 € soit -11 %) qui résulte principalement du moindre recours à des intervenants extérieurs (-303 000 €) et du retard pris dans des opérations d'investissement (-551 000 €) ;
- Une légère sous-exécution de la destination recherche (-32 000 € soit -75 %) du fait de la non tenue de certains événements physiques ;
- Une exécution de la destination valorisation culturelle très proche du prévisionnel (-5 000 € soit -8 %), du fait de l'annulation et du report de plusieurs manifestations ;
- Une consommation en quasi-totalité de la destination support (-54 000 € soit -1 %) qui rend en réalité compte d'une reprise de l'activité générant des besoins complémentaires en personnel (+257 000 €) mais du retard pris dans l'opération d'extension (+363 000 €).

La sous-exécution de l'enveloppe d'investissement contribue pour 914 000 € à la baisse des dépenses pour 1 107 000 €. Elle contribue pour moitié à l'excédent, puisque les recettes croissent également de +967 000 € sous l'effet principal des financements exceptionnels consentis par les pouvoirs publics en cours de gestion (+766 000 €). L'excédent 2021 pour 2 357 000 € ne peut donc être considéré comme significatif.

Il abonde presque intégralement la trésorerie qui s'établit à 16 454 000 €. Il est toutefois à noter que la quasi-totalité de l'abondement est fléché et vise à couvrir les travaux d'extension à venir. Ainsi, plus de 12 000 000 € de dépenses fléchées dont 8 800 000 € pour le plan de relance /campus artistique, 1 900 000 € pour les schémas directeurs scène et informatique, et 1 600 000 € pour les autres investissements.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	203	206	206
– sous plafond	202	206	204
– hors plafond	1		2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

En 2021, l'opérateur a rémunéré 206 ETPT, dont 2 hors plafond. Son plafond d'emploi, qui s'élève à 206 ETPT, est sous-consommé à hauteur de 2 ETPT du fait de recrutements effectués en fin d'année.

OPÉRATEUR

CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2021

L'établissement a accueilli 1242 étudiants (1048 musiciens et 193 danseurs), dont 215 boursiers et 298 étudiants étrangers.

L'année 2021 est restée fortement marquée par la crise sanitaire. Pour faire face à cette situation inédite, l'établissement a adapté son organisation pédagogique pour assurer la continuité des enseignements, avec la mise en place d'enseignements hybrides (présentiel / visio-conférence). L'établissement a également aménagé plusieurs procédures liées à la diplomation et aux concours d'entrée : contrôle continu ou télé-examens, concours d'entrée sur dossier vidéo et entretien.

Après l'élaboration de son projet d'établissement en 2020, le CNSMDP a adopté son nouveau contrat d'objectif et de performance pour la période 2021-2025. Ce document fixe les objectifs de l'établissement et leur déclinaison opérationnelle autour de huit axes :

- Créer un environnement sain, bienveillant, sécurisé et créatif ;
- Dynamiser l'innovation pédagogique et la recherche ;
- Être force de proposition concernant les contenus d'enseignement ;
- Garantir un continuum études/ vie professionnelle ;
- Poursuivre la transition numérique ;
- Favoriser l'accueil d'une diversité de publics ;
- Intensifier le rayonnement et la communication ;
- Consolider les ressources humaines, financières et en équipement.

Le CNSMDP a noué deux nouveaux partenariats avec Arte (pour la production et la diffusion de programmes autour de la danse) Radio France et le festival Présence qui permettent de renforcer la visibilité des productions pédagogiques du Conservatoire et contribuent au développement de la mise en situation professionnelle des étudiants. Par ailleurs, l'établissement a poursuivi la structuration de ses activités de recherche avec la préfiguration du conseil de la recherche.

L'établissement a enfin poursuivi la réalisation de son important programme d'investissement, dont une partie a pu être financé grâce au plan de relance. Il a conduit, en maîtrise d'ouvrage directe, de lourdes opérations de travaux de son bâtiment (rénovation des façades en pierre et des espaces pédagogiques) et engagé des investissements pour la mission pédagogique et la poursuite de la transition numérique initiée en 2018.

Gouvernance et pilotage stratégique

Emilie Delorme a été nommée par arrêté ministériel du 11 décembre 2019, pour un mandat de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020. Elle dispose d'une lettre de mission en date du 24 septembre 2020.

La présidence du conseil d'administration est assurée par Stéphane Pallez, par décret du président de la République en date du 4 septembre 2020.

Le nouveau contrat de performance, couvrant la période 2021-2025 a été adopté lors du CA du 22 juin 2021.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création					120	120
Subventions pour charges de service public					120	120
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			27 052	27 052	26 897	26 897
Subventions pour charges de service public			25 850	25 850	25 535	25 535
Dotations en fonds propres			1 202	1 202	1 335	1 335
Transferts					27	27
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	26 214	26 214				
Subventions pour charges de service public	25 498	25 498				
Dotations en fonds propres	674	674				
Transferts	41	41				
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique (fermé en 2020)	7	7				
Transferts	7	7				
P363 – Compétitivité					2 945	2 945
Dotations en fonds propres					2 945	2 945
Total	26 221	26 221	27 052	27 052	29 961	29 961

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de -315 000 € en AE=CP entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-377 000 € en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle au titre d'aides d'urgence en faveur des étudiants (+62 000 € en AE=CP).

En investissement, l'écart s'explique par le versement d'une subvention exceptionnelle pour le remplacement des réseaux téléphoniques (+133 000 € en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de transferts pour un montant global de 27 000€ au titre :

- du programme artistes intervenants en milieu scolaire (+20 000 € en AE=CP) ;
- des aides à la mobilité internationale des étudiants (+7 000 € en AE=CP).

Sur le programme 131 « Création » l'établissement a bénéficié de subventions exceptionnelles au titre du plan d'insertion pour les jeunes artistes (120 000 € en AE=CP).

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi des dotations pour fonds propres du programme 363 « Compétitivité » ont été consenties afin de :

- soutenir la digitalisation de l'école (+145 000 € en AE=CP) ;
- assurer des travaux de modernisation de l'établissement (+2 800 000 € en AE=CP).

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	21 589	21 012	Subventions de l'État	25 473	25 682
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	327	298	– subventions pour charges de service public	25 473	25 682
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 716	9 052	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 300	2 498	Revenus d'activité et autres produits	6 349	6 828
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 300	2 498	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	80	175
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	4 211	4 213
Total des charges	31 305	30 064	Total des produits	31 822	32 510
Résultat : bénéfice	517	2 446	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	31 822	32 510	Total : équilibre du CR	31 822	32 510

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	1 474		Capacité d'autofinancement		556
Investissements	11 004	8 586	Financement de l'actif par l'État	1 202	4 280
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	80	359
Remboursement des dettes financières		69	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	12 478	8 655	Total des ressources	1 282	5 195
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	11 196	3 460

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2021 s'établit à +2 446 000 €, soit une amélioration de +1 928 000 € par rapport au BI 2021.

Le retour à une activité quasi normale a conduit à un niveau 2021 de dépenses de personnel et de fonctionnement supérieur à celui de 2020 mais qui reste inférieur aux prévisions (-1 241 000 €). En effet, malgré une hausse des charges d'entretien liée à l'inflation sur la fin de l'année, le confinement du début d'année a conduit à revoir les besoins en personnels (-577 000 € en masse salariale) ainsi qu'en fonctionnement courant et exceptionnel (-664 000 €), certains événements étant notamment annulés. Dans le même temps, l'établissement est parvenu à développer ses ressources propres qui contribuent pour 577 000 € à la hausse totale des produits constatés pour +687 000 €.

Le résultat bénéficiaire génère une capacité d'autofinancement de +556 000 €, soit un niveau très supérieur au BI qui prévoyait une insuffisance de financement de -1 474 000 €. L'amélioration de la CAF, ainsi que les crédits prévus au

titre du plan de relance en 2021 ont ainsi permis à l'établissement de conduire de vastes opérations de réhabilitation du bâtiment (8 585 000 €). Les besoins en investissement de l'établissement restent néanmoins supérieurs aux ressources et sont financés par un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 3 460 000 €.

Il s'établit en fin d'exercice à 14 782 000 €, permettant d'aborder avec plus de visibilité les travaux futurs, l'établissement faisant face à un besoin d'investissement de 10 044 000€ résultant notamment du glissement de plus de 2 414 000 € de travaux sur 2022.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
23 026	8 616	18 942

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	21 589	21 589	21 012	21 012
Fonctionnement	9 021	7 416	8 748	7 112
Intervention	0	0	0	0
Investissement	12 048	11 004	12 838	8 712
Total des dépenses AE (A) CP (B)	42 657	40 010	42 598	36 836
dont contributions employeur au CAS pensions	327	327	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	26 859	27 113
Subvention pour charges de service public	25 473	25 473
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 386	1 640
Recettes fléchées	1 955	5 530
Financements de l'État fléchés	1 202	4 488
Autres financements publics fléchés	159	228
Recettes propres fléchées	594	813
Total des recettes (C)	28 814	32 643
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	11 196	4 193

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignements, services communs et pédagogiques	16 373	16 373	1 634	1 626	0	0	1 400	1 818	19 407	19 818
	15 834	15 834	1 645	1 603	0	0	1 125	1 056	18 604	18 492
Fonctions support	5 196	5 196	6 741	5 144	0	0	10 625	9 163	22 561	19 503
	5 169	5 169	6 599	5 077	0	0	11 624	7 567	23 392	17 814
Recherche	20	20	60	60	0	0	0	0	80	80
	9	9	13	13	0	0	0	0	21	21
Valorisation et diffusion culturelle	0	0	586	586	0	0	23	23	609	609
	0	0	492	419	0	0	89	89	581	508
Total	21 589	21 589	9 021	7 416	0	0	12 048	11 004	42 657	40 010
			8 748	7 112	0	0	12 838	8 712	42 598	36 836

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	11 196	4 193
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	1
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	11 196	4 194
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	11 196	4 194

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	110
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	110
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	11 196	4 084
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	6 141	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	5 055	4 084
Total des financements	11 196	4 194

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 100 % en AE et 92 % en CP. On note ainsi :

- une sous-exécution des dépenses d'enseignement (-803 000 € en AE et -1 325 000 € en CP soit -7 %), résultant principalement du report d'investissements (-763 000 € en CP, les AE étant engagées) et d'économies en fonctionnement sur les jurys (-246 000 €) ;

- une sous-exécution de la destination recherche (-59 000 € en AE=CP soit -73 %), liée à des économies en fonctionnement dues à une activité réduite (baisse des frais de mission, annulations de productions ou manifestations) ;
- une sous-exécution de la destination valorisation culturelle (-28 % en AE et -100 000 € soit -17 %) sous l'effet du report de la programmation culturelle – il est à noter cependant que l'établissement a pu initier des aménagements qui conduisent à une sur-exécution de l'enveloppe d'investissement ;
- une sous-exécution des CP de la destination support (-1 689 000 € soit -9 %) liée au retard pris dans certaines opérations d'investissement dont les AE ont néanmoins été largement programmées (+831 000 € en AE).

Ces baisses, qui sont donc particulièrement localisées sur le décaissement de crédits de paiements d'investissement s'établissent à -3 173 000 € au total, soit 8 % des dépenses initialement prévues. Si elles contribuent de façon déterminante à l'amélioration du solde budgétaire, comme les soutiens complémentaires de l'Etat, il est cependant à noter que les efforts de l'établissement pour diversifier ses recettes propres a également porté ses fruits. Les recettes propres progressent ainsi de +474 000 € dont 320 000 € issus des legs ou de mécénats.

Le déficit est donc ramené à -4 193 000 €, soit une amélioration de 4 203 000 €. Elle permet de limiter le prélèvement sur trésorerie initialement prévu à hauteur de -11 196 000 € et de la consolider à hauteur de 18 942 000 €.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	341	358	355
– sous plafond	333	349	349
– hors plafond	8	9	6
<i>dont contrats aidés</i>		1	
<i>dont apprentis</i>	3	8	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		93	86
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		93	86
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'opérateur rémunère 349 ETPT, dont 6 hors plafond au titre des dispositifs d'insertion. Son plafond d'emploi, qui s'élève à 349 ETPT en T3, est pleinement consommé.

86 ETPT ont par ailleurs été rémunérés par l'Etat, soit un niveau sensiblement inférieur aux prévisions (-7 ETPT) qui s'explique par des procédures de recrutement longues afin de pourvoir des postes vacants.

OPÉRATEUR

Ecole du Louvre

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2021

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

Le public de l'École du Louvre est composé d'élèves et d'auditeurs (dont une partie se trouve dans une vingtaine de villes françaises). L'École du Louvre, au même titre que tous les établissements publics du ministère de la Culture, et notamment des écoles de l'enseignement supérieur Culture (ESC), a fortement pâti de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

Si l'année 2021 est globalement restée marquée par le contexte de la crise sanitaire, l'École du Louvre a pu retrouver, à compter de la rentrée scolaire 2021, une activité quasiment normale. Comme en 2020, le concours d'entrée n'a toutefois pas pu être organisé et les journées portes ouvertes et les cours d'été ont été tenus à distance. Le retour plus progressif des auditeurs n'a pas permis à l'École du Louvre de retrouver le niveau de ressources propres de 2019 (-18% en 2020 et -15% en 2021 s'établissant *in fine* à 3 000 000 € de recettes cette année, soit un tiers des recettes totales de l'école).

La vie de l'établissement a été marquée par l'aboutissement d'un projet structurant avec l'ouverture du foyer de la Maison des élèves, inauguré le 27 septembre 2021 par la ministre de la Culture, et qui a pu accueillir 42 élèves-locataires à la rentrée 2021-2022. L'opération de travaux de réaménagement de la bibliothèque, des bureaux, de la cafétéria et la création d'un centre de recherche, bénéficiant d'un mécénat exceptionnel de Majid Boustany ainsi que du concours de l'Etat au travers du plan de relance a pu débuter en mai 2021 et s'achever début 2022.

Tout au long de l'année 2021 l'établissement a poursuivi ses efforts pour structurer et moderniser ses outils. Cela s'est traduit par la livraison de la version 1.1 du campus numérique à la rentrée, le lancement de la refonte du site internet, du SI scolarité et d'un équipement nomade favorisant le télétravail, le renouvellement du SIRH et du SI comptabilité ainsi qu'une mise en place auprès de la direction d'une mission pédagogique composée de trois agents.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le mandat de la directrice de l'École du Louvre, Claire Barbillon, a été renouvelé par arrêté de la ministre de la Culture en date du 23 novembre 2020. Sa lettre de mission a été signée le 15 février 2021.

Camille Morineau, a été nommée Présidente du conseil d'administration (CA) par décret du Président de la République en date du 9 novembre 2020.

L'établissement est doté d'un contrat d'objectif et de performance (COP) 2018-2020, dont la prolongation d'un an en 2021 par voie d'avenant a été approuvée par son CA le 15 mars 2021. L'école a transmis au CA du 15 mars 2022 un calendrier prévisionnel pour l'élaboration du nouveau COP pour la période 2022-2024.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2018-2022 a été approuvé par le conseil d'administration du 30 juin 2020. L'établissement doit, d'ici la fin de l'année, présenter son SPSI 3^{ème} génération, pour la période 2023-2028 conformément à la doctrine de la DIE.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement						1
Transferts						1
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			1 835	1 835	1 857	1 857
Subventions pour charges de service public			1 590	1 590	1 590	1 590
Dotations en fonds propres			245	245	267	267

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	2 006	2 006				
Subventions pour charges de service public	1 692	1 692				
Dotations en fonds propres	267	267				
Transferts	46	46				
P363 – Compétitivité					1 370	1 370
Subventions pour charges de service public					470	470
Dotations en fonds propres					900	900
Total	2 006	2 006	1 835	1 835	3 227	3 227

Par rapport aux crédits votés en LFI 2021, l'exécution 2021 sur le programme 361 "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture" s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution à hauteur de -63 000 € ;
- le versement d'une subvention complémentaire de 24 000 € au titre du soutien à la mobilité internationale des étudiants boursiers ;
- le versement d'une subvention de 11 000 € dans le cadre de la mesure de soutien du ministère à la structuration des partenariats des écoles de l'enseignement supérieur culture ;
- un complément de 17 000 € pour l'accompagnement d'étudiants en situation de handicap ;
- un complément de 8 000 € pour soutenir le développement de moyens consacrés au tutorat-monitorat ;
- un complément de 3 000 € au titre de la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels.

En investissement, l'écart s'explique par le versement complémentaire d'une subvention de 22 000 €, permis par les marges dégagées consécutivement à la diminution de la réserve de précaution du programme.

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié d'une dotation en fonds propres complémentaire de 900 000 € depuis le programme 363, dans le cadre du plan de relance, au titre du soutien de l'Etat à la poursuite des investissements relatifs aux travaux de l'aile de Flore. Il a également bénéficié, dans ce cadre, d'une subvention complémentaire de 470 000 €, en fonctionnement, au titre de la mesure « Digitalisation des établissements d'enseignement supérieur ».

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
		6 333

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	35	36	40
– sous plafond	28	31	31

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
– hors plafond	7	5	9
dont contrats aidés		4	
dont apprentis	4		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		54	53
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		54	53
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

La consommation des emplois rémunérés sur le budget de l'École du Louvre sous plafond LFI s'établit pour 2021 à 31 ETPT et est donc conforme à la prévision. Elle traduit la reprise de l'activité et des recrutements nécessaires dans le contexte de sortie de crise.

Les emplois hors plafonds sont financés par des partenaires. Ils comprennent 4 contrats d'apprentissage, un emploi de chargé du programme Égalité des chances, un poste consacré à la gestion du master dispensé avec l'Université Paris IV Panthéon-Sorbonne à Abou Dabi, un emploi de responsable de la collecte de fonds financé par mécénat, un emploi d'assistante pour le suivi de la formation des commissaires-priseurs, un contrat post-doctoral sur le programme Collecta et deux postes en renfort des travaux financés par le mécénat de Majid Boustany.

Le plafond des emplois rémunérés par le ministère de la Culture et affectés à l'École du Louvre s'établit à 53 ETPT au 31 décembre 2021 et respecte en cela le plafond alloué en LFI 2021.

OPÉRATEUR

Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**Principaux faits structurants de l'année 2021 : deux inspections et la création d'un observatoire**

La mission de l'inspection générale des affaires culturelles a produit un bilan d'étape de la réforme de 2018 fin 2020. Plusieurs mesures proposées par l'inspection générale sont en cours de mise en œuvre : amélioration du suivi par la tutelle des effectifs enseignants recrutés sur le titre 3 ; formation à la déontologie des enseignants siégeant dans les instances de recrutement ; formations proposées aux membres des instances de gouvernance concernant l'exercice de leur mandat ; envoi d'une circulaire aux écoles permettant d'harmoniser l'application de la circulaire Albanel (référentiel de rémunération des agents non titulaires) pour les personnels administratifs sur titre 3, incluant une mesure d'accompagnement financier du ministère en 2021 et 2022, et attribution d'une dotation annuelle minimum en investissement.

En complément, une mission conjointe de l'Inspection générale des affaires culturelles et de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche a été lancée de mai à décembre 2021 sur les conditions d'enseignement dans les écoles d'architecture et de paysage. Le rapport des inspecteurs a été remis à la ministre en fin d'année 2021. Leurs conclusions ont notamment confirmé la pertinence des mesures du plan d'action « santé étudiante » (cf. *infra*).

Ces travaux pourront être repris et poursuivis dans le cadre de l'Observatoire de l'économie de l'architecture qui a été officiellement installé par la Ministre de la Culture le 16 novembre 2021. L'Observatoire sera un lieu d'échanges entre les parties prenantes sur les sujets économiques de la filière de l'architecture, incluant les enjeux de formation pour

favoriser la réponse aux grands sujets de société et l'insertion professionnelle, et mieux connaître le cadre d'exercice juridique et financier de la profession.

Faits marquants de l'activité des ENSA

Dans le contexte de crise sanitaire mondiale, l'enseignement hybride mis en œuvre depuis 2020 s'est poursuivi jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020/2021, puis les cours ont repris en présentiel à partir de la rentrée (septembre 2021).

Les équipements numériques des ENSA, devenus indispensables pour garantir la continuité pédagogique du fait de la généralisation des cours à distance, ont été renforcés grâce à 2,55 M€ de crédits du plan de relance obtenus dans son volet numérique. Ils financent l'équipement d'amphithéâtre et de salle de cours, les abonnements à des plateformes numériques de travail collaboratif et les formes d'hybridation pédagogique.

En 2021, comme l'année précédente, les actions concernant la vie étudiante ont fait l'objet d'une attention soutenue de la part du Service de l'architecture, en lien avec la DGTTDC. Elle s'est traduite par un soutien financier renforcé au monitorat et par la mise en place d'un webinaire sur l'enseignement à distance en février 2021. Le soutien à la mise en place du tutorat dans les écoles s'est également renforcé afin d'aider les étudiants en situation de fragilité et prévenir les risques de décrochage.

Par ailleurs, pour atténuer les effets de la crise sanitaire, la politique d'insertion professionnelle des étudiants a fait l'objet d'un renforcement significatif de ses crédits dès 2021.

Le ministère a également renforcé sa politique en faveur du bien-être et de la santé de leurs étudiants, que ce soit dans le cursus d'architecte ou dans leur environnement d'études plus global, à partir des travaux d'un plan d'action pluriannuel discuté et validé au cours de l'année 2021 : aides d'urgence et matérielles, information sur les dispositifs de santé à disposition des étudiants, soutien psychologique (cellules d'écoute, consultations gratuites notamment grâce au dispositif Santé Psy Etudiants). Ces actions sont financées en partie grâce aux crédits issus de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Elles sont mises en œuvre en lien avec les partenaires du ministère et des écoles (MESRI, services de santé universitaire, CROUS, collectivités territoriales, associations).

Les conditions d'admission en 1^{ère} année de 1^{er} cycle dans les ENSA via Parcoursup ont été moins perturbées qu'en 2020, puisque les entretiens des candidats ont pu se tenir (bien qu'à distance) dans la plupart des écoles.

En matière de procédure d'accréditation, les écoles de la vague A (les ENSA de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Saint-Etienne et Toulouse) ont été accréditées pour une durée de 6 ans (un an pour Saint-Etienne) à délivrer les formations conduisant au diplôme d'études en architecture conférant grade de licence, et au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master.

La procédure d'habilitation du ministère a été adaptée pour les formations conduisant à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) qui permet à ses titulaires de s'inscrire à l'Ordre des architectes. Le port du titre a été repoussé d'un an et l'arrêté d'habilitation prolongé d'un an jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021.

Concernant la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs : en 2021, 82 postes d'enseignants chercheurs ont été nommés : 12 candidats (dont 9 femmes et 3 hommes) ont été reçus à la mutation, 1 candidat a été reçu au détachement, et 69 candidats (26 femmes et 43 hommes) ont été reçus au concours, dans six champs disciplinaires différents.

Dans le domaine de la recherche en architecture, urbanisme et paysage, le ministère de la culture s'est également inscrit dans le dispositif de prolongation des contrats doctoraux. En effet, si la plupart des laboratoires ont poursuivi leurs activités durant la crise sanitaire, de nombreux doctorants ont vu leurs travaux perturbés, voire empêchés par le confinement. Des prolongations de contrats doctoraux pour une quarantaine d'étudiants en architecture ont été obtenues. Le MESRI a compensé intégralement le coût des prolongations pour les ENSA.

Politique immobilière des ENSA

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

Dans le cadre du volet « culture » du Plan de relance, un montant total de 38,6 M€ a été obtenu pour le financement de huit opérations immobilières du réseau des ENSA.

En complément, dix projets de rénovation énergétique portés par huit ENSA ont été lauréats de l'appel à projet lancé par la Direction de l'immobilier de l'Etat dans le cadre du volet « écologie » du Plan de relance. Ces dix projets représentent 20,37 M€ d'investissement sur la période 2020-2022.

Enfin, les trois principaux projets immobiliers de l'année 2021 ont été fortement soutenus :

- le projet de relocalisation de l'ENSA Marseille (IMVT) : fin novembre 2021, en raison des difficultés rencontrées (crise du COVID, occupation illégale de la parcelle, aléas géotechniques), un quart des travaux a été réalisés.
- le projet d'extension-réhabilitation de l'ENSA Toulouse a franchi une nouvelle étape en 2021 avec l'approbation en octobre de l'avant-projet définitif.
- le projet dit de « desserrement » de l'ENSA Paris-La Villette : le permis de construire a été obtenu début 2021, les travaux de mise aux normes ERP et d'aménagement ont eu lieu en 2021 et s'achèveront en 2022.

Gouvernance et pilotage stratégique

Sur recommandation de l'inspection générale, un groupe de travail « instances » réunissant des directions et des présidents des instances des ENSA a été constitué et a entamé ses travaux en décembre 2021. Il a pour objet de clarifier la répartition des compétences entre les instances des écoles instituées par la réforme de 2018.

La ministre de la Culture adresse une lettre de mission à chaque nouvelle directrice et nouveau directeur entré en fonction. Les directeurs et directrices des ENSA de Lyon, Montpellier, Nantes, Saint-Etienne et Strasbourg ont reçu leur lettre de mission en 2021.

De nouvelles lettres de mission sont également établies lors des renouvellements de directeur : c'est le cas pour les directeurs et directrices des ENSA de Bordeaux, Grenoble, Paris-Est, Paris-Belleville et Paris-Val de Seine en 2021.

Les ENSA sont parties prenantes de la démarche de performance au travers de l'élaboration de contrats pluriannuels. Trois contrats d'objectifs pluriannuels ont été finalisés en 2021, ceux de l'ENSA Versailles, de l'ENSA Paris-La Villette et de l'ENSA Clermont-Ferrand. Les contrats de l'ENSA Grenoble et de l'ENSA Paris-Est ont été lancés.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		1				14
Transferts		1				14
P362 – Écologie					12 397	2 684
Dotations en fonds propres					12 397	2 684
P175 – Patrimoines	110	110			99	99
Transferts	110	110			99	99
P131 – Création	15	15			15	15
Transferts	15	15			15	15
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			51 685	51 685	52 402	52 402
Subventions pour charges de service public			48 735	48 735	48 583	48 583

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres			2 950	2 950	2 484	2 484
Transferts					1 334	1 334
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	53 777	53 832				
Subventions pour charges de service public	47 983	47 983				
Dotations en fonds propres	4 104	4 104				
Transferts	1 690	1 745				
P113 – Paysages, eau et biodiversité	100	89			164	94
Transferts	100	89			164	94
P181 – Prévention des risques					373	142
Transferts					373	142
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré					2	2
Transferts					2	2
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	1	1			4	4
Transferts	1	1			4	4
P230 – Vie de l'élève	2	2				
Transferts	2	2				
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	155	155			191	191
Subventions pour charges de service public	155	155			191	191
P231 – Vie étudiante	5	5			21	21
Subventions pour charges de service public	3	3				
Transferts	2	2			21	21
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0					
Transferts	0					
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique (fermé en 2020)	1 004	1 004				
Subventions pour charges de service public	1 002	1 002				
Transferts	2	2				
P363 – Compétitivité					17 130	11 230
Dotations en fonds propres					17 130	11 230
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	124	46			16	17
Subventions pour charges de service public	9					8
Transferts	115	46			16	8
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	10	20			21	32
Transferts	10	20			21	32
P147 – Politique de la ville	8	8			5	5
Transferts	8	8			5	5
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	248	248				
Dotations en fonds propres	248	248				
Total	55 559	55 535	51 685	51 685	82 839	66 950

Sur le programme 361 "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture", l'écart de -152 000 € en AE=CP entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique en fonctionnement par :

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

- l'application de la mise en réserve de précaution (-1 355 000 € en AE=CP), les montants LFI étant bruts, tandis que les notifications aux établissements sont nettes de la réserve de précaution ;
- un redéploiement à hauteur de 342 000 € depuis les crédits d'investissement ;
- des compléments en cours de gestion destinés à l'ensemble des ENSA (+861 000 € en AE=CP) afin de doter les écoles de moyens supplémentaires notamment au titre des mesures de renforcement du tutorat, des adhésions aux ComUE (communautés d'universités et établissements), d'action sociale, de l'appel à projets Culture Pro, de l'accompagnement d'étudiants en situation de handicap de la mise en application de la circulaire Albanel, de formation de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels, du soutien aux laboratoires de recherche et aux doctorants, des actions de formation continue.

En investissement, l'écart de - 466 000 € s'explique notamment par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-120 000 € en AE=CP) ;
- le versement complémentaire en gestion d'une subvention de + 146 000 € permis par les marges dégagées consécutivement à la diminution de la réserve de précaution du programme en 2018 ;
- un redéploiement à hauteur de - 342 000 € vers les crédits de fonctionnement ;
- la retrocession de crédits qui avait été versés, en avance, en gestion 2020 (-150 000 €).;

L'établissement a également bénéficié, sur le programme 361, de plusieurs transferts d'un montant total de 1 334 k€ en AE=CP dont :

- +1 284 000 € en AE=CP au titre des aides à la mobilité ;
- +16 000 € en AE=CP au titre du Fonds national d'aide d'urgence (FNAU) ;
- +33 000 € en AE=CP pour soutenir des actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Par ailleurs, en cours de gestion, les établissements ont bénéficié de crédits de transfert à hauteur de 99 000 € en AE=CP en provenance du programme 175 « Patrimoine » via les directions régionales des affaires culturelles.

Enfin, les écoles ont également bénéficié d'une subvention complémentaire de 17 100 000 € en AE et 11 200 000 € en CP en fonctionnement versée par le programme 363 « Compétitivité » dont 2 600 000 € en AE=CP pour la digitalisation des ENSA et 14 600 000 € en AE et 8 700 000 € en CP pour les projets d'investissement écoles (hors crédits délégués à l'OPPIC pour les opérations ENSA Versailles et ENSA Paris Malaquais pour lesquelles l'opérateur a la maîtrise d'ouvrage déléguée).

Dans le cadre de l'appel à projets du plan France Relance pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'État et de ses établissements publics lancé le 7 septembre 2020, une dotation de 12 400 000 € en AE et 2 700 000 € en CP a également été octroyée aux écoles nationales supérieures d'architecture depuis le programme 362 « Écologie ».

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	32 069	30 087	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	48 081 48 081	49 556 49 556
Fonctionnement autre que les charges de personnel	45 394	41 319	Fiscalité affectée	1 270	1 195
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	5 221	5 166
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	10 674 10 674		Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	19 441 7 036	19 799 19 799
Total des charges	77 463	71 406	Total des produits	74 014	75 716
Résultat : bénéfice		4 310	Résultat : perte	3 449	
Total : équilibre du CR	77 463	75 716	Total : équilibre du CR	77 463	75 716

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	189	4 310
Investissements	16 766	10 039	Financement de l'actif par l'État	4 186	14 132
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	1 818	-57
			Autres ressources		-117
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		2
Total des emplois	16 766	10 039	Total des ressources	6 193	18 270
Augmentation du fonds de roulement		8 231	Diminution du fonds de roulement	10 573	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le cumul des résultats des ENSA pour l'année 2021 s'établit à 4 300 000€ et est nettement supérieur (de +7 800 000 €) aux prévisions initiales (qui anticipaient une perte de 3 500 000 €). Cette amélioration résulte d'une baisse des charges (- 6 000 000 €) plus importante que la hausse des produits (+ 1 700 000€).

Le cumul des capacité d'autofinancement (CAF) s'établit à 4 300 000 €, soit une progression de +4 111 000 € par rapport aux prévisions initiales qui esquissaient une CAF de 189 000 €. Cette progression est principalement liée l'amélioration du résultat.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
	27 253	61 548

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	32 473	32 473	31 994	31 994
Fonctionnement	34 385	33 888	45 782	28 792
Intervention	0	0	0	0
Investissement	17 934	16 890	30 255	12 280
Total des dépenses AE (A) CP (B)	84 792	83 251	108 031	73 066
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	61 286	65 370
Subvention pour charges de service public	44 885	47 578
Autres financements de l'État	1 941	4 758
Fiscalité affectée	476	929
Autres financements publics	1 678	1 132
Recettes propres	12 306	10 973
Recettes fléchées	11 502	20 743
Financements de l'État fléchés	5 934	15 975
Autres financements publics fléchés	5 252	4 095
Recettes propres fléchées	316	673
Total des recettes (C)	72 788	86 113
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	13 047
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	10 463	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement, services communs et pédagogiques	19 394	9 897	9 967	0	0	1 224	1 254	30 515	30 615
	19 383	9 077	8 412	0	0	1 671	1 218	30 131	29 013
Fonctions supports	9 508	18 340	17 799	0	0	16 279	15 126	44 127	42 433
	9 286	32 829	16 984	0	0	28 308	10 725	70 423	36 995
Recherche	2 353	3 590	3 541	0	0	296	296	6 239	6 190
	2 232	2 458	2 275	0	0	255	275	4 945	4 782
Valorisation et diffusion	1 218	2 558	2 581	0	0	135	214	3 911	4 013

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
<i>Budget initial</i> Compte financier *										
culturelle	1 093	1 418	1 121	0	0	21	62	2 532	2 276	
Total	32 473 31 994	34 385 45 782	33 888 28 792	0 0	0 0	17 934 30 255	16 890 12 280	84 792 108 031	83 251 73 066	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	10 463	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	4
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	1 562
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	10 463	1 566
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	16 821
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	16 821
Total des besoins	10 463	18 387

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	13 047
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	3
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	4 340
Autres encaissements non budgétaires	0	997
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	18 387
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	10 463	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	10 463	0
Total des financements	10 463	18 387

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire positif (13 000 000 €) était prévu négatif lors de l'élaboration du budget initial (-10 500 000€). L'amélioration du solde budgétaire tient à une diminution des dépenses combinée à une progression des recettes notamment cette liées aux opérations d'investissement. En effet, le solde s'améliore de +22 800 000 € sous l'effet d'une importante baisse des dépenses (-11 %, soit -9 500 000 € de CP) et principalement des dépenses de fonctionnement (-13 %, soit -4 500 000€) et d'investissement (-27 %, soit -4 500 000 €) et dans une moindre mesure des dépenses de personnel (-1 %, soit -433 000€).

A cela s'ajoute une forte progression des recettes (+18%, soit +13 300 000 €) par rapport aux prévisions initiales sous l'effet des financements de l'Etat (+15 500 000€), ainsi que de la fiscalité affectée (+ 453 000€) qui l'emportent sur les diminutions des recettes propres (-1 000 000 €) et des autres financements publics (-1 700 000 €).

Fin 2021, le cumul des trésoreries est abondé de 13 400 000€. Il s'établit ainsi à 61 500 000 €.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	861	826	832
– sous plafond	861	826	832
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		1 844	1 795
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		1 844	1 795
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le plafond des emplois rémunérés par les ENSA (titre 3) est exécuté à hauteur de 832 ETPT. Ce plafond a notamment diminué de -11 ETPT en LFR par transfert vers les effectifs ministériels. Il a également connu les faits marquants suivants :

- le transfert en gestion au 1^{er} septembre de 27 ETPT du T3 vers le T2, au titre du protocole d'accès à l'emploi titulaire ;
- le transfert en gestion de 2 ETPT au 1er juillet, dans le cadre des titularisations RQTH ;
- en parallèle, plusieurs écoles ont dépassé leur prévisions compte tenu de recrutements non prévus sur le T3 en remplacement d'agents titulaires T2 absents.

Le plafond des emplois rémunérés par l'Etat (titre 2) est exécuté à hauteur de 1795 ETPT, soit 98%. Ceci s'explique par les mouvements en gestion décrits ci-dessus combinée aux délais de publications et de recrutement des postes ATS en 2021 auxquels s'ajoutent des difficultés chroniques de recrutement sur certains profils (finances ou immobilier en particulier).

OPÉRATEUR

Ecoles d'art en Région

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**Gouvernance et pilotage stratégique**

L'École nationale supérieure de la Photographie d'Arles (ENSP) est placée sous la direction de Marta Gili-Rosique depuis le 4 juillet 2019, et sous la présidence de Régine Hatchondo depuis le 30 avril 2020.

Jeanne Gailhoustet, ancienne directrice de l'école de Limoges a été nommée directrice de l'École nationale supérieure d'Art de Bourges à compter du 1^{er} mars 2021. Cet établissement est présidé par Rebecca Bournigault depuis le 18 décembre 2020.

L'École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy (ENSAPC) est dirigée par Corinne Diserens depuis le 9 septembre 2019. Albertine de Galbert, présidente depuis le 13 décembre 2019, a été renouvelée pour un second mandat.

Depuis le 1^{er} septembre 2014, la direction de l'École nationale supérieure d'art de Dijon est assurée par Sophie Claudel, qui a débuté un troisième mandat le 21 septembre 2020. Sa présidente est Sophie Béjean, depuis le 23 octobre 2019.

L'École nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson est dirigée par Françoise Seince depuis le 1^{er} septembre 2021. La gouvernance du conseil d'administration s'inscrit dans une grande stabilité, puisque Michel Menu, président depuis le 29 mars 2010, a été renouvelé dans ses fonctions le 30 août 2019.

L'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy est dirigée par Christelle Kirschstetter depuis le 1^{er} septembre 2019. Le conseil d'administration est placé sous la présidence de Marie Cozette depuis le 26 février 2019.

Enfin, Sylvain Lizon a pris la direction de la Villa Arson le 13 septembre 2018. Sa présidente, Sandra Hegedus, a été nommée pour un premier mandat le 5 décembre 2019.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence						3
Transferts						3
P362 – Écologie					362	362
Dotations en fonds propres					362	362
P131 – Création	60	60			480	480
Subventions pour charges de service public					475	475
Dotations en fonds propres	38	38				
Transferts	23	23			5	5
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			12 279	12 279	14 171	14 171
Subventions pour charges de service public			9 289	9 289	10 359	10 359
Dotations en fonds propres			2 990	2 990	3 490	3 490
Transferts					322	322
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	12 934	12 772				
Subventions pour charges de service public	9 939	9 939				
Dotations en fonds propres	2 684	2 522				
Transferts	311	311				
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	2	2				
Transferts	2	2				
P231 – Vie étudiante	10	10			14	14
Transferts	10	10			14	14
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique (fermé en 2020)	90	90				
Subventions pour charges de service public	40	40				
Transferts	50	50				
P363 – Compétitivité					455	455
Subventions pour charges de service public					29	29

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres					415	415
Transferts					11	11
P147 – Politique de la ville	4	4				
Transferts	4	4				
Total	13 099	12 937	12 279	12 279	15 482	15 485

Sur le programme 361 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de +1 071 000 € entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique en fonctionnement par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-177 000 € en AE=CP) ;
- le versement de subventions fléchées pour :
 - l'appel à projet Culture Pro (+185 000 € en AE=CP) ;
 - les aides d'urgence aux étudiants (+70 000 €) ;
 - la participation de ces derniers aux initiatives de leurs ComUE (+86 000 € en AE=CP) ;
 - le développement d'actions ciblées, notamment en faveur de la formation à la prévention contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes (+43 000 €) ;
- le soutien à des écoles en grande fragilité, qui s'est traduite par :
 - le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour l'école d'Arles (+400 000 € en AE=CP) ;
 - le versement d'une subvention exceptionnelle pour le déploiement d'activités hors les murs à l'école de Bourges en raison des travaux à conduire dans l'équipement (+260 000 € en AE=CP)
- des transferts de masse salariale consécutifs à des transferts de poste à Bourges, Limoges et Nice (229 000 € en AE=CP) ;
- l'imputation à tort de crédits destinés à la recherche au sein des établissements (-25 000 € en AE=CP).

En investissement, l'écart de +500 000 € en CP s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-247 000 € en AE=CP) ;
- le versement de subvention exceptionnelles pour des travaux divers dans les écoles d'Arles, de Cergy, de Limoges et de Nice (+322 000 €)
- le financement des travaux des façades à l'école de Bourges (600 000 € en AE=CP) et la mise-en-œuvre de la pédagogie hors les murs rendues nécessaire par la situation bâtementaire (100 000 € en AE=CP).
- un redéploiement de crédits vers l'enveloppe de fonctionnement (-275 000 € en AE=CP).

Par ailleurs, à l'instar des autres écoles d'enseignements supérieur création, ces établissements ont bénéficié de transferts pour un montant global de +322 000 € en AE=CP au titre :

- des projets de recherche situés (+140 000 € en AE=CP) ;
- la mobilité internationale des étudiants (+66 000 € en AE=CP) ;
- l'action d'éducation artistique et culturelle menée sur leurs territoires (+104 000 €) ;
- du Fonds national d'aide d'urgence annuelle Culture (+12 000 € en AE=CP).

Le programme 131 « Création » a quant à lui apporté un concours par le biais :

- de subventions pour charges de service public visant à financer des projets d'insertion des étudiants (475 000 € en AE=CP) ;
- de transferts de crédits en provenance de la Drac Centre-Val de Loire en faveur d'actions dans le champ du design.

Enfin, ces établissements ont été bénéficiaires de crédits de France Relance, notamment du programme 363 « Compétitivité » qu'il s'agisse :

- du financement de MOOC *via* des subventions pour charges de service public pour 29 000 € en AE=CP ;
- d'accélération de la digitalisation des écoles *via* des dotations en fonds propre pour 415 000 € en AE=CP ;
- de projets dédiés *via* des transferts de crédits du service numérique ministériel pour 11 000 € en AE=CP).

Il est à noter que l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles était lauréate de l'appel à projet « immobilier public » porté par la direction de l'immobilier de l'Etat et avait perçu à ce titre une dotation en fonds propres de 362 000 € en AE=CP. L'abandon du projet a conduit à un rappel de ces fonds par l'administration.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	106	98	100
– sous plafond	99	98	97
– hors plafond	7		3
<i>dont contrats aidés</i>	2		
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		271	258
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		271	258
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Ces opérateurs rémunèrent 100 ETPT, dont 3 hors plafond. Leur plafond d'emploi, qui s'élevait en LFI à 95 ETPT en T3 a accueilli 3 ETPT transférés depuis le T2 ce qui le portait à 97 ETPT.

Le plafond T2 – d'un montant de 268 ETPT après transferts – est quant à lui sous-consommé de -10 ETPT en raison de procédures de recrutement longues afin de pourvoir des postes vacants.

OPÉRATEUR

ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2021

En 2021, l'ENSAD a mené de front la mise en œuvre de la continuité de son activité pédagogique, la consolidation de son projet et de ses fondamentaux.

Suite à la mise en place du cycle Licence (première promotion intégrée en 2020), l'école maintient son travail de rénovation de son parcours de formation en 2021 pour le rendre plus lisible et plus flexible (modification de l'arrêté régissant l'admission et les études de l'école afin d'y intégrer le nouveau cycle licence - arrêté du 23 août 2021).

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

Le programme en régions sous la forme d'un post Master « Design des mondes ruraux » s'est implanté à Nontron depuis la rentrée 2021. D'une durée d'un an, la formation s'organise autour de trois commandes ou projets d'étude en immersion, provenant de collectivités, d'institutions, d'entreprises, d'associations ou d'individus, permettant aux étudiants de se confronter à des enjeux réels. Les commandes portent sur des sujets prioritaires pour le territoire mais susceptibles de concerner la ruralité en général.

Le conseil de la recherche mis en place en 2020 s'est réuni pour la première fois en 2021 (deux séances) ce qui a permis d'apprécier et de discuter la stratégie de recherche de l'établissement mais aussi de travailler les questions de formation à la recherche (nouvelle maquette du 2ème cycle intégrant une préparation au 3ème cycle).

L'établissement a par ailleurs travaillé à la définition du projet d'extension immobilière afin d'agrandir et de diversifier les espaces de travail et d'enseignement à horizon 2025. Le projet lauréat a été sélectionné le 6 décembre 2021, il s'agit de l'agence LA architectures. Les travaux d'extension immobilière devraient se terminer dans le courant du second semestre 2024.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Emmanuel Tibloux depuis le 28 juillet 2018. Il a été renouvelé dans ses fonctions le 24 juin 2021 pour un second mandat de 3 ans. Le conseil d'administration de l'établissement est placé sous la présidence d'Isabelle de Ponfilly, qui a pris ses fonctions le 1^{er} août 2014 (3^{ème} et dernier mandat en cours).

L'établissement inscrit son action dans le cadre du COP 2020-2024 adopté lors du CA du 22 juillet 2020.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création					149	149
Subventions pour charges de service public					120	120
Transferts					29	29
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			11 678	11 678	11 601	11 601
Subventions pour charges de service public			11 259	11 259	11 122	11 122
Dotations en fonds propres			418	418	418	418
Transferts					60	60
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	11 766	11 766				
Subventions pour charges de service public	11 274	11 274				
Dotations en fonds propres	406	406				
Transferts	85	85				
P231 – Vie étudiante					7	7
Subventions pour charges de service public					1	1
Transferts					5	5
P363 – Compétitivité					142	142
Dotations en fonds propres					142	142
P147 – Politique de la ville					5	5
Transferts					5	5
P723 – Opérations immobilières et entretien des	6	6				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
bâtiments de l'État						
Dotations en fonds propres	6	6				
Total	11 772	11 772	11 678	11 678	11 903	11 903

Sur le programme « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de -137 000 € entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique en fonctionnement par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-200 000 € en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre du dispositif CulturePro 2021 (+30 000 € en AE=CP) ;
- Le financement d'aides d'urgence pour les étudiants (+30 000 € en AE=CP) ;
- Le versement d'une aide au titre de la politique de site menée par l'établissement (+3 000 € en AE=CP).

Des transferts pour un montant global de 60 500 € ont par ailleurs été effectués sur ce programme au titre :

- Du programme artistes intervenants en milieu scolaire (20 000 € en AE=CP) ;
- De l'accompagnement de la mobilité des étudiants (32 000 € en AE=CP) ;
- Du soutien aux étudiants boursiers dans le cadre du Fonds national d'aide d'urgence annuelle Culture dit « FNAUAC » (8 500 € en AE=CP).

En outre, le programme 131 « Création » a financé :

- La mise-en-œuvre de l'action de l'établissement en faveur de l'insertion via une subvention pour charges de service de +120 000 € en AE=CP ;
- La contribution de l'établissement au Master « Expérimentation en arts politiques » de Sciences Po Paris via un transfert de crédits de 29 000 € en AE=CP.

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi le programme 363 « Compétitivité » a permis de financer la digitalisation de l'école grâce à une dotation en fonds propre de 142 000€ (en AE=CP).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
8 207	5 240	8 281

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	152	152	153
– sous plafond	146	152	144
– hors plafond	6		9
<i>dont contrats aidés</i>			

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		65	63
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		65	63
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'opérateur rémunère 153 ETPT, dont 9 hors plafond. Il s'agit pour 7 ETPT d'agents en CDD ou en vacation, financés par la Fondation Carrasso, le CNOUS et l'Institut imagine, pour 1 ETPT de très courtes vacations sur une dizaine de projets ainsi que pour 1 ETPT de conférenciers et de modèles.

Son plafond d'emploi, qui s'élève à 152 ETPT, est sous-consommé de 8 ETPT suite à des recrutements en cours en 2021 ainsi qu'à la nécessité de reporter certaines vacations qui n'ont pu être assurées dans le contexte de crise sanitaire.

63 ETPT ont par ailleurs été rémunérés par l'Etat, soit un niveau inférieur de -2 ETPT par rapport aux prévisions. Cela s'explique par la vacance de postes n'ayant pu être pourvus en 2021.

OPÉRATEUR**ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts****ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR****Principaux faits structurants de l'année 2021**

L'année 2021 à l'ENSBA a été marquée par la consolidation et le développement de son activité pédagogique, en dépit du contexte sanitaire.

Il est à noter que l'école a pu préserver les sessions d'admission comme le passage des diplômes. L'exposition "Félicità" – destinée à valoriser les travaux des étudiants sortants - s'est tenue hors les murs. Un site internet dédié, accessible depuis l'Atlas des Beaux-Arts de Paris, a pu rendre compte parallèlement du programme de rencontres *via* un journal en ligne. Enfin, un catalogue a accompagné le projet. L'exposition s'est avérée un succès, avec 1 500 visiteurs, dont 950 pour les journées ouvertes aux professionnels, sur 15 jours d'ouverture.

Cet effort en faveur de l'insertion des étudiants s'est également traduit par la mise-en-œuvre du « Théâtre des expositions reportés » en 2021 et le lancement du programme CRUSH, ouvert à l'ensemble des étudiants de la première à la cinquième année, et pensé comme une plateforme de rencontre entre étudiants et professionnels de l'art a été lancé. 274 étudiants, toutes années confondues ont répondu au premier appel à candidatures en soumettant un portfolio. Trois commissaires invités ont procédé à la sélection d'une quarantaine d'étudiants, issus de 22 ateliers, dont le travail a été présenté sous forme d'accrochage dans le Palais des Etudes des Beaux-Arts. Plusieurs prix ont été décernés à l'occasion de cet événement, monté avec l'aide de deux mécènes : Rubis Mécénat et la Fondation Sarr de Chicago. L'événement a été ouvert sur réservation uniquement aux professionnels de l'art, sur des créneaux d'une heure permettant la rencontre entre les étudiants et les visiteurs. 592 visiteurs professionnels ont été enregistrés, sur une liste de diffusion de 900 noms, soit une moyenne de 50 visiteurs par jour pendant la durée de l'exposition.

L'ouverture de l'école s'est notamment concrétisée par le doublement des effectifs de la classe préparatoire Via Ferrata et la création de la Nouvelle Académie des Amateurs (NABA) a été enrichie et a pleinement démarré en présentiel au printemps 2021.

Ces deux programmes ont nécessité d'importants travaux sur le site de Saint-Ouen qui s'ajoutent à ceux qui ont été menés sur le site de Saint-Germain-des-Prés. Il est à noter à ce titre que l'école a engagé la réfection de l'aile sud du bâtiment du Mûrier à l'aide du financement de France Relance.

Gouvernance et pilotage stratégique

Eléonore Ladreit de Lacharrière a été nommée présidente du conseil d'administration de l'établissement par décret du Président de la République en date du 6 avril 2018, son mandat a été renouvelé en 2021.

Jean de Loisy a été nommé directeur de l'ENSBA par arrêté du ministre de la Culture en date du 20 décembre 2018, et dispose d'une lettre de mission signée en février 2019. Il quittera ses fonctions en février 2022.

Un nouveau contrat de performance sera mis en place afin d'intégrer les orientations de la future direction.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	75	75			50	50
Dotations en fonds propres	75	75			50	50
P131 – Création					50	50
Subventions pour charges de service public					50	50
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			8 462	8 462	8 461	8 461
Subventions pour charges de service public			8 070	8 070	7 934	7 934
Dotations en fonds propres			392	392	492	492
Transferts					35	35
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	8 586	8 586				
Subventions pour charges de service public	7 919	7 919				
Dotations en fonds propres	601	601				
Transferts	65	65				
P363 – Compétitivité					2 664	2 664
Dotations en fonds propres					2 664	2 664
Total	8 661	8 661	8 462	8 462	11 225	11 225

Sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de -136 000 € entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par :

- l'application de la réserve de précaution (-181 000 € en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention au titre du dispositif CulturePro 2021 (+20 000 € en AE=CP) ;
- le financement d'aides d'urgence pour les étudiants (+25 000 € en AE=CP).

L'écart de +100 000 € observé en investissement résulte quant à lui du versement d'une subvention d'investissement exceptionnelle au titre de l'aménagement des ateliers dans les nouveaux espaces situés à Saint-Ouen.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

Des transferts de crédits d'intervention pour un montant total de 35 000 € ont par ailleurs été effectués sur ce programme au titre :

- du programme artistes intervenants en milieu scolaire (20 000 € en AE=CP) ;
- du financement de l'action de recherche de l'établissement en matière d'histoire de l'art (9 000 € en AE=CP) ;
- du soutien aux étudiants boursiers dans le cadre du Fonds national d'aide d'urgence annuelle Culture dit « FNAUAC » (6 000 € en AE=CP).

En outre, l'établissement a bénéficié de financements exceptionnels d'autres programmes de la mission Culture, soit :

- une subvention exceptionnelle de fonctionnement du programme « Création » au titre la mise-en-œuvre du plan d'insertion pour les jeunes artistes (+50 000 € en AE=CP) ;
- une dotation en fonds propres du programme « Patrimoine » au titre du fonds du patrimoine (+50 000 € en AE=CP) ;

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi le programme 363 « Compétitivité » a permis d'assurer :

- la réfection des ateliers de Murier grâce au versement d'une dotation en fonds propres de +2 526 000 € (en AE=CP) ;
- la digitalisation de l'école grâce à une subvention en fonds propres de +138 000 € (en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2021**Avertissement**

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 539	6 385	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention(transfert)</i>	7 954 7 954	7 918 7 918
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 294	6 502	Fiscalité affectée	11	21
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	28	218
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	814	1 222	Revenus d'activité et autres produits	3 827	3 668
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	814	1 222	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	734	19
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		925
Total des charges	12 833	12 888	Total des produits	11 819	11 824
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 014	1 064
Total : équilibre du CR	12 833	12 888	Total : équilibre du CR	12 833	12 888

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	935	786	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 550	1 472	Financement de l'actif par l'État	376	3 206
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	90	82
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières		6	Augmentation des dettes financières		7
Total des emplois	2 485	2 264	Total des ressources	466	3 294
Augmentation du fonds de roulement		1 031	Diminution du fonds de roulement	2 019	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au plan comptable, l'ENSBA affiche un déficit de -1 064 000 €, soit un niveau quasiment similaire au prévisionnel qui illustre un retour à un fonctionnement plus maîtrisé en dépit de la poursuite des effets de la crise sur la pédagogie et les recettes propres.

En dépit de 154 000 € d'économies de personnel liées aux périodes de fermeture et aux vacances de postes, les charges sont exécutées à hauteur de 12 888 000 €, soit +54 000 € par rapport aux prévisions. Cette progression rend principalement compte des développements pédagogiques portés par la direction : renforcement du nombre de chaires et de filières, théâtre des expositions, CRUSH, Felicità, Via Ferrata, etc.

Si le niveau global de produits est supérieur de 5 000 € au prévisionnel, il rend essentiellement compte des compléments de financements consentis par l'Etat puisque les ressources propres s'établissent à un niveau inférieur aux chroniques d'avant crise, comme au prévisionnel (-368 000 €), en raison de la forte contrainte qui continue à peser sur la capacité de l'établissement à générer à nouveau des revenus de ses espaces.

Le fonctionnement de l'établissement génère ainsi une insuffisance de financement de 786 000 € qui est toutefois compensée par des financements complémentaires consentis par l'Etat à hauteur de +2 830 000 €, dont une majeure partie au titre de travaux dont l'issue est prévue en 2022.

Le CF 2021 affiche un apport au fonds de roulement de 1 031 000 €, à mettre en regard de la programmation d'investissement de 2022. Ainsi, sur 4 992 000 €, 3 066 000 € ont vocation à être prélevés pour poursuivre les opérations d'investissement engagées en 2021.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
6 271	2 936	7 693

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	6 539	6 539	6 440	6 440
Fonctionnement	5 478	5 481	5 095	5 065
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 287	1 550	3 305	1 472
Total des dépenses AE (A) CP (B)	13 303	13 569	14 841	12 977
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	10 911	10 635
Subvention pour charges de service public	7 954	7 918
Autres financements de l'État	376	587
Fiscalité affectée	11	21
Autres financements publics	28	0
Recettes propres	2 543	2 109
Recettes fléchées	640	3 274
Financements de l'État fléchés	0	2 743
Autres financements publics fléchés	37	25
Recettes propres fléchées	603	507
Total des recettes (C)	11 551	13 909
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	932
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	2 019	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement et pédagogie	4 429 0	1 195 1 018	1 195 963	0 0	0 0	587 398	677 519	6 211 1 416	6 301 1 482
Environnement culturel, scientifique et de recherche	19 0	56 38	56 38	0 0	0 0	0 0	0 0	75 38	75 38
Fonctions supports	886 6 440	2 847 2 773	2 847 2 773	0 0	0 0	185 2 530	195 527	3 918 11 743	3 928 9 740
Valorisation et développement culturel	1 206 0	1 380 1 266	1 383 1 291	0 0	0 0	515 378	678 426	3 101 1 644	3 267 1 717
Total	6 539 6 440	5 478 5 095	5 481 5 065	0 0	0 0	1 287 3 305	1 550 1 472	13 304 14 841	13 570 12 977

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 019	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	6
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	80	114
Autres décaissements non budgétaires	0	512
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 099	632
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	1 422
Abondement de la trésorerie fléchée	0	2 568
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 099	2 054

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	932
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	7
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	6
Autres encaissements non budgétaires	0	1 110
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	2 054
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 099	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	87	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 012	1 146
Total des financements	2 099	2 054

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 112 % en AE et 96 % en CP. Cela rend compte des phénomènes suivants :

- Une sous-exécution des dépenses d'enseignement (-433 000 € en AE et -457 000 € en CP) résultant principalement d'un moindre recours à des intervenants affectant les dépenses de personnel ainsi qu'aux moindres moyens consacrés à l'action internationale du fait de la crise sanitaire ;
- Une sous-exécution de la destination recherche (-18 000 € en AE=CP soit -24 %), à la suite de la tenue de manifestations sous format digital ;
- Une sous-exécution de la destination valorisation culturelle (-269 000 € en AE et -362 000 € en CP soit -11 %) principalement liée au décalage du marché de réaménagement des réserves externalisées de Saint-Denis.

A contrario, les dépenses de la destination support sont nettement sur-exécutées (+2 257 000 € en AE et 244 000 € en CP). Si la poursuite de modalités de fonctionnement dégradées permet de légères économies sur la masse salariale (-14 000 €) et le fonctionnement (-74 000 €), le lancement de l'opération de rénovation de l'aile Sud du bâtiment du Murier se traduit par une augmentation nette des dépenses d'investissement (+2 345 000 € en AE et -332 000 € en CP).

Ces économies, pour -592 000 € de crédits de paiement toutes enveloppes confondues, contribuent très marginalement à l'amélioration du solde budgétaire de +2 950 000 €. Celle-ci est en effet presque intégralement liée aux financements des opérations d'investissement par l'Etat qui portent intégralement la progression des recettes pour +2 358 000 €.

Ainsi, l'abondement de la trésorerie de +2 054 000 € est à apprécier à la lumière des besoins à venir sur 2022 et qui font d'ores et déjà l'objet d'un fléchage de 2 568 000 €.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	110	110	114
– sous plafond	107	110	109
– hors plafond	3		5
<i>dont contrats aidés</i>	1		
<i>dont apprentis</i>	2		2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		99	93
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		99	93
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'opérateur rémunère 114 ETPT, dont 5 hors plafond. Ceux-ci recouvrent 2 apprentis et 3 emplois financés par du mécénat. Son plafond d'emploi, qui s'élève à 110 ETPT, est sous-consommé à hauteur de 1 ETPT lié à de la vacance frictionnelle entre les départs et les arrivées.

93 ETPT ont par ailleurs été rémunérés par l'Etat, soit un niveau sensiblement inférieur aux prévisions qui s'explique par des procédures de recrutement longues afin de pourvoir des postes vacants.

OPÉRATEUR

ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2021

L'année a été marquée par la poursuite des protocoles sanitaires compte-tenu du risque élevé de propagation du virus Covid-19. Cela s'est traduit par des périodes de télétravail renforcées pour les équipes pédagogiques et administratives, la tenue des journées portes ouvertes (JPO) en distanciel intégral (tables rondes en visioconférences avec les équipes, visites de l'école par webcam par les élèves, etc.), des épreuves d'admissibilité et d'admission adaptées à distance, des sessions de diplôme retransmises en live et une pédagogie mixte en présentiel et en distanciel pour les élèves.

Parallèlement, les travaux d'aménagement partiel en site occupé ont été lancés par l'OPPIC à partir de juillet 2021 avec la fermeture exceptionnelle de l'école sur 6 semaines en été. Ce chantier sera conduit dans un délai de 10 mois. Ils seront suivis d'une rénovation de la façade Nicolas Appert dont les études ont été engagées suite à la notification des marchés de travaux le 17 décembre 2021.

Dans ce contexte, l'école a signé un bail de 3 ans à partir de juillet 2021 pour l'ouverture d'un nouvel espace de visibilité et de rayonnement de l'ENSCI sur la place de la Bastille.

Gouvernance et pilotage stratégique

La direction de l'ENSCI est assurée par Frédérique Pain depuis le 1er septembre 2020. Son mandat de 3 ans s'inscrit dans les orientations de la lettre de mission qui lui a été adressée le 23 mars 2021 et posera les bases du futur contrat de performance.

Madame Katie Cotelon a été nommée présidente du conseil d'administration de l'établissement par décret du 8 décembre 2020 en remplacement de Madame Saran Diakité, démissionnaire.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création					70	70
Subventions pour charges de service public					70	70
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			4 296	4 296	4 337	4 337
Subventions pour charges de service public			4 024	4 024	4 043	4 043
Dotations en fonds propres			271	271	271	271
Transferts					22	22
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	4 280	4 280				
Subventions pour charges de service public	3 981	3 981				
Dotations en fonds propres	259	259				
Transferts	40	40				
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	50	50			50	50
Subventions pour charges de service public	50	50			50	50
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	1 754	1 754	1 963	1 963	1 695	1 695
Subventions pour charges de service public	1 532	1 532	1 746	1 746	1 695	1 695
Dotations en fonds propres	222	222				
Transferts			217	217		
P363 – Compétitivité					1 759	615
Dotations en fonds propres					1 711	567
Transferts					48	48
Total	6 084	6 084	6 259	6 259	7 911	6 767

Sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » en fonctionnement l'écart de +19 k€ entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-60 000 € en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention au titre du dispositif CulturePro 2021 (+30 000 € en AE=CP) ;
- le financement d'aides d'urgence pour les étudiants (+15 000 € en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention au titre de la politique de site menée par l'établissement (+10 000 € en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'évènement organisé autour des 40 ans de l'école (+24 000 € en AE=CP).

Des transferts pour 22 000 € en AE=CP ont par ailleurs été effectués sur ce programme au titre :

- du centre de recherche en design partagé avec l'École normale supérieure de Paris Saclay (20 000 € en AE=CP) ;

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 Opérateurs

- de l'aide à la mobilité internationale des étudiants (2 000 € en AE=CP).

En outre, une subvention pour charges de service public a exceptionnellement été consentie par le programme 131 « Création » au titre la mise-en-œuvre du plan d'insertion pour les jeunes artistes (+70 000 € en AE=CP).

Par ailleurs, la Direction générale des entreprises (DGE) a octroyé par le programme 192 pour 1 695 000 € de subvention pour charges de service public dans le cadre de la co-tutelle de cet établissement.

Enfin, l'établissement a été bénéficiaire de crédits de France Relance. Ainsi des dotations en fonds propre du programme 363 « Compétitivité » ont contribué à :

- la réfection des locaux de l'école (1 644 000 € en AE et 500 000 € en CP) ;
- la digitalisation de l'école grâce à une subvention en fonds propres de (+67 000 € en AE=CP) ;
- le financement d'une démarche expérimentale de sécurisation des diplômes *via* la *block chain* (+48 000 € en AE=CP).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
3 019	1 797	3 988

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	67	68	69
– sous plafond	64	68	65
– hors plafond	3		4
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			1
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'opérateur rémunère 69 ETPT, dont 2,6 hors plafond liés à des projets auto-financés et 1,4 hors plafond liés des contrats d'apprentissage.

Son plafond d'emploi, qui s'élève à 68 ETPT, est sous-consommé de 3 ETPT en raison recrutements en cours en 2021 et du moindre recours à des intervenants en raison de la crise sanitaire.

OPÉRATEUR

ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2021

La situation financière dégradée de l'Ecole effective depuis 2018/2019, a encore été un élément qualifiant l'exercice 2021, année de transition à nouveau marquée par les impacts de la crise sanitaire : l'Ecole ne retrouve pas encore son niveau d'activité d'avant la crise, même si la Fémis a pu continuer à assurer ses missions et mener à bien la scolarité des étudiants, sans interruption, dans toutes les disciplines. Par ailleurs le contexte défavorable pour les ressources propres (prestations internationales, location d'espaces, taxe d'apprentissage, etc.) ne permet pas à l'Ecole de retrouver une situation équilibrée au plan financier.

2021 aura été la première année de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance. Aussi, malgré ce contexte, La Fémis a pu, avec les efforts de ses équipes, poursuivre la mise en œuvre des axes majeurs de développement de l'Ecole : modernisation des outils et modes de travail, réflexions sur la réforme pédagogique de l'Ecole et l'organisation des cursus.

Enfin, cette année aura été particulièrement marquante pour l'insertion professionnelle par les succès des anciens diplômés à travers notamment le succès public et critique des films sortis : Palme d'or 2021 du Festival de Cannes, prix SACD à la Quinzaine des Réalistes, César 2022 du meilleur premier film, César 2022 du meilleur scénario original, séries distinguées au Festival Séries Mania et au Festival de la Rochelle, également conçues par des équipes qui se sont rencontrées à l'École.

Gouvernance et pilotage stratégique

Les principales avancées dans le pilotage stratégique de l'Ecole sont :

- le contrat d'objectifs et de performance 2021-2023 adopté en 2021 ;
- l'arrêté attribuant le grade de Master aux titulaires des diplômes du cursus général et du cursus Distribution-Exploitation de la Fémis ;
- l'obtention du label de certification Qualiopi pour les formations professionnelles ;
- le Plan d'action Achat adopté par l'établissement.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		12				3
Transferts		12				3
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement						14
Transferts						14
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					86	86
Transferts					86	86
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la	70	70				

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
culture						
Transferts	70	70				
P231 – Vie étudiante					4	4
Transferts					4	4
P363 – Compétitivité					100	100
Dotations en fonds propres					100	100
Total	70	82			190	207

L'écart entre la LFI 2021 et l'exécution 2021 sur le programme 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (+ 86 000 €) s'explique par :

- 1,9 000 € pour la fin des bourses FNAU (versées directement aux étudiants par le CROUS depuis la rentrée scolaire 2021).
- 35 000 € et 25 000 € concernant des appels à projets respectivement de 2020 et 2021 lancés par le ministère sur le programme Culture Pro : (annuaire en ligne des diplômés et plateforme numérique de valorisation des Travaux de fin d'études des étudiants et des mémoires).
- 4 000 € sur l'aide à la mobilité internationale.
- 20 000 € sur le programme AIMS organisé en partenariat avec les autres Ecoles supérieures d'art du ministère qui ont également reçu un soutien financier (Artiste intervenant en milieu scolaire).

L'établissement a par ailleurs bénéficié d'une subvention d'investissement de 100 000 € du programme 363 – Compétitivité pour la digitalisation au titre d'un appel à projet France Relance.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
2 135	209	1 684

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	61	62	61
– sous plafond	59	62	59
– hors plafond	2		2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'écart de 3 ETPT sur les emplois sous plafond entre le plafond et l'exécution 2021 s'explique par :

- l'impact sur le plafond d'emplois des vacances de poste dont la vacance « frictionnelle », résultant d'un turnover assez élevé (11,4%) ;
- la difficulté de recrutements sur certains postes ;
- le gel volontaire et ponctuel de deux postes.

OPÉRATEUR

INP - Institut national du patrimoine

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2021

En 2021, le contexte sanitaire a eu des effets plus modérés sur le niveau d'activité de l'INP qu'en 2020. Les concours et la formation des élèves des deux départements se sont déroulés presque normalement, sous réserve de quelques ajustements liés au respect des protocoles sanitaires.

L'activité de formation continue a connu un fort succès avec l'organisation de plus de 100 sessions qui ont accueilli plus de 1400 participants. Ce haut niveau d'activité s'explique notamment par l'accroissement du nombre de formations sur mesure sollicitées par diverses institutions et l'intérêt suscité par les formations en ligne.

En 2021, l'INP a organisé pour la première fois le stage technique international d'archives dont la gestion a été confiée à l'INP par le ministère dans le cadre d'un transfert de crédits et d'emploi.

En 2021 l'INP a intégré la Conférence des grandes écoles, renforçant ainsi son réseau de partenaires.

Les projets de coopération internationale se sont déroulés en fonction des aléas imposés par la crise sanitaire dans les régions suivantes : Chine, Moyen-Orient et Afrique. L'ambitieux programme d'actions au Liban a pu se poursuivre dans la suite des interventions d'urgence organisées après l'explosion du port de Beyrouth.

Pour tenir compte de la situation sanitaire, l'intégralité de la programmation scientifique et culturelle a été organisée en ligne (8 colloques ou journées d'études, 5 cycles de conférences représentant une vingtaine de manifestations et 20 séminaires de recherche).

Ce haut niveau d'activité dans ce contexte particulier repose sur l'engagement des personnels et s'appuie sur un dialogue social soutenu et de qualité.

Gouvernance et pilotage stratégique

Charles Personnaz est directeur de l'Institut national du patrimoine depuis le 9 avril 2019. Il a reçu sa lettre de mission signée de la ministre de la Culture le 18 août 2020.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

L'INP est doté d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) 2019-2022, approuvé par son conseil d'administration le 14 novembre 2019, qui fait l'objet de la présentation d'un bilan annuel en conseil d'administration (CA). Le rapport 2020 a été présenté au conseil d'administration du 11 mars 2021.

L'établissement a présenté l'actualisation de son plan d'actions achat 2020-2023 à son conseil d'administration du 15 novembre 2021.

L'INP a obtenu le label Diversité pour la période 2018-2022 ; il se porte candidat au renouvellement de ce label et à l'obtention du label Egalité.

L'INP a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de Responsabilité sociale des organisations (RSO), de sa stratégie numérique et de sa stratégie internationale pour les années 2020-2022.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	80	80			100	100
Transferts	80	80			100	100
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement					234	239
Transferts					234	239
P175 – Patrimoines	15	15			10	10
Transferts	15	15			10	10
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			6 163	6 163	6 120	6 120
Subventions pour charges de service public			6 065	6 065	6 011	6 011
Dotations en fonds propres			98	98	110	110
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	6 058	6 058			40	40
Subventions pour charges de service public	5 944	5 944				
Dotations en fonds propres	110	110				
Transferts	5	5			40	40
P363 – Compétitivité					190	190
Dotations en fonds propres					190	190
P147 – Politique de la ville	10	10			12	12
Transferts	10	10			12	12
Total	6 163	6 163	6 163	6 163	6 706	6 711

Sur le programme 361 "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture", l'écart de -54 000 € en fonctionnement entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 s'explique par :

- l'application de la réserve de précaution (-136 000 € en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention complémentaire en gestion de 68 000 € au titre de l'organisation du stage technique international d'archives (STIA) et de la conférence internationale supérieure d'archivistique (CISA) ;
- le versement d'une subvention complémentaire de 13 000 € au titre du soutien aux partenariats des écoles d'enseignement supérieur culture.

En investissement, l'écart de 12 000 € s'explique par le versement complémentaire en gestion d'une subvention d'un montant équivalent, permis par la diminution de la réserve de précaution du programme.

L'établissement a également bénéficié de :

- 40 000 € de transferts depuis le programme 224 « Soutien aux politiques culturelles » en soutien au développement de ses actions internationales, dont 25 000 € au titre des actions menées en Arménie et en Irak et 15 000 € au titre de la formation de professionnels étrangers.
- 10 000 € de transfert depuis le programme 175 « Patrimoines » au titre du soutien aux projets de recherche et aux manifestations scientifiques déployés par l'établissement.
- 190 000 € de dotation en fonds propres depuis le programme 363 au titre de la mesure du plan de relance « Digitalisation des établissements d'enseignement supérieur ».

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
		4 809

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	44	47	47
– sous plafond	44	47	46
– hors plafond			1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		41	41
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		41	41
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le plafond des emplois rémunérés par l'opérateur a été respecté en exécution 2021 et est conforme à la prévision.

Les autres emplois rémunérés par ce programme correspondent aux fonctionnaires affectés à l'établissement ainsi qu'aux élèves conservateurs qui étaient comptabilisés jusqu'en 2018 de manière distincte au sein du plafond ministériel.

OPÉRATEUR

Universcience

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2021

L'activité d'Universcience continue en 2021 d'être profondément affectée par le contexte sanitaire. Ainsi, après la fermeture au public le 20 octobre 2020, la Cité des sciences et de l'industrie n'a pu rouvrir ses portes qu'à compter du 19 mai 2021. Il convient cependant de souligner la bonne reprise de la fréquentation à partir de l'été, avec 983 797 entrées à la Cité des sciences et de l'industrie, soit une fréquentation en hausse de 31 % par rapport à 2020, pour un nombre de jours d'ouverture légèrement supérieur (198 contre 171). Parmi les temps forts de l'année 2021, peuvent être mentionnées les inaugurations des expositions *Contraires*, *Jean* et *Banquet*, ainsi que l'organisation d'une programmation spécifique dans le cadre de la saison Africa2020.

Inaugurées le 9 juin, les *Etincelles du Palais de la découverte* ont pour leur part accueilli 51 452 visiteurs en 176 jours d'ouverture. Cette structure éphémère éco-responsable, implantée dans le 15e arrondissement de Paris, autour du Jardin Caroline-Aigle, accueille les activités d'exposés et d'ateliers des équipes de médiation du Palais de la découverte, pour les publics individuels et les groupes scolaires.

Dans la continuité de la dynamique engagée en 2020, Universcience a poursuivi le développement de formats numériques innovants, qui ont notamment généré 1 500 réservations sur des offres en ligne payantes (jumeau numérique de l'exposition *Renaissances*, visite en direct de l'exposition *Jean*, ateliers de la Cité des enfants à la maison, projections commentées du planétarium...). *Leblob.fr*, troisième lieu numérique de l'établissement, a cumulé 15,5 millions de films vus sur l'ensemble des canaux de diffusion.

Les activités hors les murs de l'établissement se sont poursuivies avec l'inauguration de 9 expositions itinérantes, dont 2 à l'international, et la conduite de 4 projets d'ingénierie culturelle.

La diversification des publics, le soutien à l'accessibilité et à l'inclusion demeurent au centre des priorités de l'établissement. La Cité des sciences et de l'industrie a ainsi accueilli, en 2021, 45 000 visiteurs du champ social et de l'accessibilité (+66 % par rapport à 2020), et obtenu pour la cinquième fois le label *Tourisme et Handicap*.

Projet emblématique en matière d'éducation artistique et culturelle, le dispositif *Fab Lab à l'école*, mis en œuvre en partenariat avec le réseau Canopé, a été déployé dans 2 nouvelles régions (Normandie et Occitanie).

Gouvernance et pilotage stratégique

Bruno Maquart, renouvelé pour un second mandat à la présidence de l'établissement par décret du 2 novembre 2020, dispose d'une lettre de mission signée par la ministre de la Culture le 14 mars 2022.

Le projet d'établissement 2021-2025 a été approuvé par le conseil d'administration lors de la séance du 13 juillet 2021. Il s'articule autour de trois piliers destinés à guider l'action de l'établissement : placer l'innovation au cœur de l'offre et des modes de fonctionnement de l'établissement ; mettre la durabilité au cœur du projet d'Universcience ; promouvoir l'esprit critique.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) portant sur la période 2021-2025 a été adopté par le conseil d'administration le 16 mars 2022. Il est structuré en trois axes : dans un contexte de sortie de crise sanitaire, reconquérir, diversifier et fidéliser les publics ; accentuer la diversification et le renouvellement de l'offre et des espaces, le développement de l'offre en ligne et le rayonnement de l'établissement ; optimiser le fonctionnement interne dans une logique d'efficacité, de soutenabilité et de durabilité.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) d'Universcience pour la période 2018-2022, approuvé par le ministère de la Culture le 18 juillet 2019 porte sur trois orientations principales : la rénovation du Palais de la découverte en coordination avec la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (Rmn-GP) dans le cadre du projet du nouveau Grand Palais, le schéma directeur de réhabilitation de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) et les enjeux tertiaires. Le projet de SPSI 2023-2027 est en cours de préparation.

L'établissement dispose d'une programmation pluriannuelle des achats et d'un plan d'action achats, approuvés en fin d'année 2020 par le conseil d'administration.

Les cartographies des risques et les plans d'action en matière comptable et budgétaire ont été présentés au conseil d'administration respectivement lors des séances des 13 juillet et 30 novembre 2021.

Un schéma directeur des systèmes d'information couvrant la période 2023-2025 est en cours d'élaboration et sera finalisé d'ici fin 2022.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P362 – Écologie					1 836	1 107
Dotations en fonds propres					1 836	1 107
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	179	179			269	269
Transferts	179	179			269	269
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			101 594	101 594	122 591	122 591
Subventions pour charges de service public			100 445	100 445	94 653	94 653
Dotations en fonds propres			1 148	1 148	27 939	27 939
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	450	450				
Subventions pour charges de service public	450	450				
P129 – Coordination du travail gouvernemental					2	2
Transferts					2	2
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale					10	10
Subventions pour charges de service public					10	10
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	95	95				
Subventions pour charges de service public	95	95				
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique (fermé en 2020)	98 318	98 318				
Subventions pour charges de service public	94 653	94 653				
Dotations en fonds propres	3 665	3 665				
P363 – Compétitivité					13 820	13 820
Dotations en fonds propres					13 750	13 750
Transferts					70	70
P147 – Politique de la ville					50	50
Transferts					50	50
Total	99 042	99 042	101 594	101 594	138 578	137 849

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

L'écart entre les crédits votés en LFI 2021 et l'exécution 2021 sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique en fonctionnement par une reventilation de la subvention pour charges de service public (SCSP) vers la subvention d'investissement courant (dotation initiale nette de gel de 1 650 000 €). Cette opération avait pour vocation de maintenir un niveau de crédits compatible avec les besoins d'investissement courant de l'établissement.

En ce qui concerne l'investissement, l'établissement a bénéficié en outre d'une subvention complémentaire d'un montant de 23 000 000 € en AE=CP afin de compenser les pertes enregistrées par l'établissement du fait de la crise sanitaire et maintenir ainsi sa capacité d'investissement.

L'établissement a par ailleurs bénéficié de versements issus d'autres programmes :

- une dotation en fonds propres de 13 750 000 € en AE=CP sur le programme 363 au titre du soutien aux opérateurs dans le cadre du plan de relance ;
- un transfert de 70 000 € en AE=CP sur le programme 363 dans le cadre du volet de mise à niveau numérique de l'Etat et des territoires du plan de relance ;
- 1 840 000 € en AE et 1 100 000 € en CP de dotation en fonds propres sur le programme 362 au titre du projet de rationalisation tertiaire en vue du relogement de l'agence comptable, actuellement implantée dans un bâtiment modulaire.

COMPTE FINANCIER 2021**Avertissement**

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	69 449	68 024	Subventions de l'État	96 653	95 085
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	2 366	2 190	– subventions pour charges de service public	96 653	95 085
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	68 829	66 189	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	17 000	267
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	20 971	22 752	Revenus d'activité et autres produits	30 017	34 681
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	20 971	22 752	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	16 339	1 411
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		46
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		15 673
Total des charges	138 277	134 213	Total des produits	143 669	130 032
Résultat : bénéfice	5 392		Résultat : perte		4 181
Total : équilibre du CR	143 669	134 213	Total : équilibre du CR	143 669	134 213

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources		Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		10 024	1 441
Investissements	21 302	11 691	Financement de l'actif par l'État		2 900	42 866
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		522	362
			Autres ressources			65
Remboursement des dettes financières		27	Augmentation des dettes financières			
Total des emplois	21 302	11 719	Total des ressources		13 446	44 734
Augmentation du fonds de roulement		33 016	Diminution du fonds de roulement		7 856	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Après correction technique sur le BI 2021, le montant total des produits était de 124 700 000 €. Le total des emplois s'élevait à hauteur de 30 300 000 €, et le total des ressources, à hauteur de 19 200 000 €.

Fin 2021, l'établissement présente un résultat déficitaire de -4 180 000 €, mais en amélioration de 9 430 000 € par rapport au budget initial (BI) 2021 (-13 610 000 €).

Le total des produits de l'exercice 2021 s'élève à 130 030 000 €, en hausse de 4% par rapport au BI 2021. Cette variation résulte notamment d'une augmentation des produits hors subventions (+16%). Les ressources propres de l'établissement (14 500 000 €) diminuent quant à elles de près de moitié par rapport aux exécutions 2019 et 2018 (respectivement 29 200 000 € et 26 700 000 €).

Par conséquent, alors que le BI 2021 prévoyait une insuffisance de financement (IAF) à 8 980 000 €, fin 2021, le compte financier affiche une capacité d'autofinancement (CAF) de 1 440 000 €. Le niveau de trésorerie s'établit à 95 000 000 € (contre 62 000 000 € fin 2020).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
62 003	49 707	95 099

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	70 249	70 249	68 410	68 410
Fonctionnement	45 171	47 858	44 082	40 872
Intervention	0	0	0	0
Investissement	25 836	19 302	18 288	9 870
Total des dépenses AE (A) CP (B)	141 256	137 408	130 780	119 152
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	2 190	2 190

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	131 552	151 830
Subvention pour charges de service public	94 653	94 653
Autres financements de l'État	21 900	41 759
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	15 000	15 419
Recettes fléchées	0	1 107
Financements de l'État fléchés	0	1 107
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	131 552	152 937
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	33 785
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	5 856	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	0	0	18 369	21 264	0	0	20 723	13 873	39 092	35 137
	0	0	21 510	18 546	0	0	14 861	5 852	36 371	24 398
Collections / Activités scientifiques et de recherche	0	0	970	906	0	0	80	151	1 050	1 057
	0	0	643	678	0	0	143	165	786	844
Fonctions support	70 249	68 410	8 785	9 404	0	0	399	854	79 433	80 507
	0	0	7 998	8 667	0	0	460	814	76 867	77 890
Programmation/ Production culturelle et scientifique	0	0	12 296	11 945	0	0	3 943	3 268	16 239	15 213
	0	0	9 842	9 392	0	0	2 198	2 082	12 040	11 475
Publics	0	0	4 751	4 338	0	0	691	1 156	5 443	5 494
	0	0	4 090	3 589	0	0	627	956	4 716	4 545
Total	70 249	68 410	45 171	47 858	0	0	25 836	19 302	141 256	137 408
			44 082	40 872	0	0	18 288	9 870	130 780	119 152

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	5 856	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	3 669
Autres décaissements non budgétaires	0	695
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	5 856	4 364
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	33 096
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	36 013
Total des besoins	5 856	37 460

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	33 785
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	3 224
Autres encaissements non budgétaires	0	450
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	37 460
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5 856	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	5 286	2 917
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	570	0
Total des financements	5 856	37 460

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Après correction technique sur le BI 2021, le total des dépenses s'élevait à hauteur de 138,4M€ en AE et 137,4M€ en CP.

Le solde budgétaire global s'élève en 2021 à 33,8 M€, contre -9,07 M€ en BI 2021 voté, améliorant la trésorerie de l'établissement, qui s'établit 88,6 M€ soit 45,7 M€ de réserves financières disponibles, montants qui permettront de financer dès 2022 l'important programme d'investissements, comprenant de nombreuses opérations de sécurisation et de mise aux normes.

Ce solde budgétaire se caractérise par un solde de fonctionnement positif à 0,6 M€ (contre - 2,78 M€ prévus au budget initial), en raison :

- de recettes de fonctionnement s'élevant à 109,91 M€ (en progression par rapport au budget initial de 0,78 M€ du fait de l'amélioration des perspectives de recettes propres) décomposées comme suit :
- 14,51 M€ de recette propres (en augmentation de 6% par rapport au BI 2021, notamment en raison de l'augmentation des recettes de billetterie, qui ont atteint 5,75 M€ en 2021 au lieu de 4,26 M€ prévus au BI) ;
- 94,7 M€ de subvention pour charge de service public notifié par le ministère de la Culture en début d'exercice.
- de dépenses de fonctionnement s'établissant à 109,28 M€ (en réduction de 9 M€ par rapport au BI, conséquence d'un réaménagement volontaire de la programmation des expositions permettant une économie de 0,74 M€, et de la sous-consommation générée par l'impact du contexte sanitaire sur l'activité).

Le solde budgétaire d'investissement est également positif et en très nette amélioration, atteignant +33,2 M€ contre - 0,09 M€ inscrits au BI 2021 voté. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des prévisions de recettes à hauteur de 23 M€, correspondant aux crédits ouverts en LFR destinés à l'opérateur afin de compenser les pertes enregistrées du fait de la crise sanitaire.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 361 | Opérateurs

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	999	1 034	993
– sous plafond	990	1 034	982
– hors plafond	9		11
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le plafond d'emplois arrêté par la LFI 2021 est de 1034 ETPT. En exécution, l'opérateur compte 993 ETPT, dont 982 sous plafond et 11 hors plafond (tous des CDD de droit commun). L'écart constaté entre la prévision des emplois et la réalisation est consécutif pour partie à de la vacance frictionnelle, mais également par le contexte sanitaire lié à la pandémie qui a fortement perturbé le rythme des recrutements – qui s'inscrivent toutefois dans une dynamique de relance par rapport à 2020 – et qui a généré, du fait de la fermeture sur le premier trimestre, un recours moindre aux salariés en contrat à durée déterminée sur les périodes dites « de fortes fréquentation ».